

Université de Montréal

**Origines et développement du mouvement ACEF au Québec,
1960 à 1970**

**par
Henri Goulet
Département d'histoire
Faculté des arts et des sciences**

**Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître es arts (M. A.)
en Histoire**

juin 1993

© Henri Goulet, 1993

**Université de Montréal
Faculté des études supérieures**

**Ce mémoire intitulé:
Origines et développement du mouvement ACEF au Québec,
1960 à 1970**

présenté par

Henri Goulet

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes:

Denyse Baillargeon, présidente

Jacques Rouillard, directeur de recherche

Gabriel Gagnon, sociologue

Mémoire accepté le jeudi 2 septembre 1993

Sommaire

Ce travail porte sur les origines et le développement des ACEF (Associations Coopératives d'Économie Familiale) au Québec de 1960 à 1970. Les ACEF, devenues rapidement le groupe québécois le plus important en matière de défense des droits des consommateurs - plus d'une vingtaine d'ACEF sont implantées dans la majorité des grandes régions québécoises en 1993 - continuent toujours de se démarquer des autres groupes dans le domaine de la consommation. Ainsi, c'est l'originalité de ce groupe un peu particulier qui a motivé notre recherche. Selon nous, ce caractère spécifique propre aux ACEF trouverait, en bonne partie du moins, son explication dans la volonté même des fondateurs. En retraçant donc les grandes étapes de la création et du développement des ACEF entre 1960 et 1970, nous cherchons non seulement à refaire l'histoire d'une organisation importante dans le champ de l'histoire sociale du Québec, mais nous voulons aussi préciser les fondements de cette originalité en étudiant les premières années de son existence.

Notre étude accorde une place importante au travail préalable initié par André Laurin entre 1962 et 1965 (chapitres 2 et 3) alors employé au Service du budget familial de la CSN, travail intense qui conduira directement au congrès de fondation des ACEF en septembre 1965 (chapitre 4). Notre recherche tente aussi de reconstruire les démarches et les réalisations effectuées entre 1965 et 1970 en vue de structurer la Fédération des ACEF en décembre 1970 (chapitres 5 et 6). Mais au préalable, dans le but de mieux comprendre le contexte socio-économique qui affectait les familles salariées québécoises au début des années 1960, nous proposons une rapide synthèse de

l'enquête menée par les sociologues Tremblay et Fortin de l'université Laval pour le compte de la Fédération de Lévis des caisses populaires Desjardins (chapitre 1). Ce petit détour était nécessaire pour clarifier la problématique de l'endettement des familles à l'origine de la fondation des ACEF.

Plusieurs éléments pourraient être retenus pour décrire l'originalité des ACEF en tant que groupe de défense des droits des consommateurs. À notre avis, le plus important est sans contredit l'intégration de la dimension sociale dans tous les dossiers traités. En créant les ACEF les fondateurs voulaient bien sûr créer un groupe de pression dans le champ de la consommation, mais ils cherchaient aussi à revendiquer toute une série de programmes sociaux dans le but d'alléger le fardeau financier des familles. Cette orientation fondamentale, présente dès les origines, détermine les ACEF à dépasser l'approche plus traditionnelle en consommation axée sur le rapport qualité/prix des biens et services. Pour atteindre cet objectif, elles adopteront une attitude nettement plus politique que la plupart des autres groupes de protection des consommateurs.

En faisant la lumière sur les conditions historiques qui ont donné naissance à une organisation qui, 25 ans plus tard, répond encore aux besoins de la population québécoise, nous voulions aussi rendre hommage aux militants et militantes qui y ont consacré une bonne partie de leur vie.

TABLE DES MATIÈRES

PAGE DE TITRE	i
IDENTIFICATION DU JURY	ii
SOMMAIRE	iii
TABLE DES MATIÈRES	v
LISTE DES TABLEAUX	viii
REMERCIEMENTS	ix
DEDICACE	x
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	
LA FAMILLE SALARIÉE AU QUÉBEC EN 1960	10
1.1 • Présentation de l'étude Tremblay-Fortin	10
1.2 • Caractéristiques des familles québécoises au début des années 60	13
1.3 • La situation financières des familles	14
1.4 • Homogénéisation des valeurs et des attitudes	15
1.5 • L'univers des besoins	16
1.6 • L'épargne et le crédit	18
1.6.1 • L'épargne	18
1.6.2 • Le crédit à la consommation	20
1.6.3 • Qui utilise le crédit?	21
1.6.4 • L'impact du crédit sur les familles	23
1.7 • Le choix de l'institution financière	25
Conclusion	27

CHAPITRE II

LE PROJET PROPOSÉ PAR ANDRÉ LAURIN 29

- 2.1 • André Laurin: portrait... 29
- 2.2 • Projet présenté au Mouvement Desjardins en octobre 1961 35
- 2.3 • Étude sur le crédit présentée à la CSN en avril 1962 39
- 2.4 • Le refus des caisses populaires 42

CHAPITRE III

UN PROJET EN ACTION, 1962 - 1965 46

- 3.1 • Le cas Darabanner à Québec 47
- 3.2 • La grève à la Shawinigan Chemical 49
- 3.3 • L'expérience se déplace au Saguenay/Lac St-Jean 52
- 3.4 • Création de la première forme d'aide juridique 54
- 3.5 • 2 milliards \$ en intérêts frauduleux 55
- 3.6 • Les premiers cours en économie familiale 56
- 3.7 • Un réseau national de moniteurs en consommation 59
- 3.8 • Le Journal des moniteurs de la CSN 61
- 3.9 • Pour une véritable politique de sécurité sociale 62
- 3.10 • Premier projet d'un organisme indépendant 65

CHAPITRE IV

L'ASSEMBLÉE DE FONDATION DES ACEF, 1965 68

- 4.1 • Une invitation à tous les corps intermédiaires 68
- 4.2 • Coupure avec la Fédération de Lévis des caisses populaires 71
- 4.3 • Lancement du Service coopératif financier de Shawinigan 74
- 4.4 • L'assemblée de fondation du Lac Delage 77
 - 4.4.1 • Analyse des membres présents à l'assemblée 78
 - 4.4.2 • Analyse des tendances au sein de l'assemblée de fondation 81

CHAPITRE V

LE STADE ARTISANAL DES ACEF, 1965 - 1968	88
5.1 • Conflit d'orientation à l'ACEF de Shawinigan	89
5.2 • L'ACEF de Montréal: premiers balbutiements	96
5.3 • La Compagnie des Jeunes Canadiens à l'ACEF	98
5.3.1 • Le premier projet CJC/ACEF de Montréal, octobre 1967	101
5.3.2 • Scission à la CJC	103
5.4 • L'ACEF, une coopérative d'organismes	106

CHAPITRE VI

LA STRUCTURATION DU MOUVEMENT ACEF, 1968 - 1970	108
6.1 • André Laurin relance le projet d'une ACEF à Montréal	109
6.2 • Qu'est-ce qu'une ACEF ?	112
6.3 • Une organisation efficace signée Pierre Marois	114
6.4 • L'an un de l'ACEF de Montréal	116
6.5 • Vers l'avènement de la Fédération des ACEF du Québec	123
6.6 • Fondation de la Fédération	135

CONCLUSION	138
------------	-----

BIBLIOGRAPHIE	146
---------------	-----

LISTE DES TABLEAUX

I	Origines géographiques des familles rencontrées	12
II	La relation entre le pourcentage de familles favorables à l'achat à crédit et le revenu par personne	22
III	Pourcentage des familles ayant déjà acheté à crédit pour chaque strate	22
IV	Pourcentage des prêts pour chacune des institutions	26
V	Portrait des huit ACEF membres de la Fédération des ACEF en avril 1971	125
VI	Principaux créanciers des familles rencontrées à l'ACEF de Québec	127
VII	Moyenne des dettes des familles rencontrées à l'ACEF du Nord-Ouest québécois	129

REMERCIEMENTS

Mes premiers remerciements sont à l'intention de tous les militants et militantes qui ont travaillé à donner naissance et à développer le mouvement ACEF au Québec. Ils sont les premiers véritables responsables de mon projet de recherche.

Jacques Rouillard, mon directeur de recherche, est de ceux, nombreux encore je l'espère, qui croient toujours à la complémentarité entre théorie et pratique. Son profond respect pour ma démarche, son esprit critique, sa grande disponibilité et son intérêt manifeste pour ma recherche sont une preuve irréfutable que la recherche universitaire peut aussi, lorsqu'on lui en donne la chance, surgir de la pratique militante. Je tiens à l'en remercier.

Je veux aussi souligner ma profonde gratitude à André Laurin pour le temps qu'il m'a si généreusement accordé dans le cadre de ce travail: entrevues, documentation de première utilité et révision de mon texte. Mais je veux surtout le remercier pour le vibrant témoignage de sa vie. Il croit toujours que la justice sociale est le fondement de tout projet de société. Ce travail est un peu le reflet de cette conviction.

De la même manière, mes remerciements vont aussi à toute l'équipe de l'ACEF du Nord de Montréal qui a bien accepté de mettre les bouchées doubles en me libérant pour la phase finale de ce travail. Merci aussi à Louise Blain pour ses précieuses critiques, ses corrections de fond et de forme, mais surtout pour son stimulant appui sur la longue durée.

À André Laurin

*«Un homme adulte
doit s'attendre toujours
à être un peu puni
de ce qu'il a fait de bien.
C'est la règle du jeu de la vie.»*

Claude Roy

Introduction

Ce travail porte sur les origines et le développement des ACEF (Association Coopérative d'Économie Familiale) au Québec de 1960 à 1970. Quelqu'un qui tenterait de faire une description de ce que sont aujourd'hui devenues les ACEF serait probablement étonné de la place importante accordée à la dimension sociale dans leur champ d'intervention. En effet, les associations plus traditionnelles de défense des droits des consommateurs investissent, habituellement, la plupart de leurs énergies sur le rapport qualité/prix des biens et services offerts aux consommateurs. Les ACEF, elles, ont toujours ignoré cette dimension et refusé de proposer aux consommateurs la meilleure façon de consommer. Pourquoi ce choix? Comment expliquer cette orientation un peu spéciale de la part d'un groupe qui, avec le temps, est vite devenu le groupe québécois le plus important en matière de défense des droits des consommateurs? Selon nous, cette originalité est historique. Elle aurait non seulement été souhaitée et voulue par les fondateurs des ACEF, mais cette priorité accordée à la dimension sociale de la consommation serait peut-être une des raisons majeures de la progression et de la continuité des ACEF. Ce travail propose de faire la lumière sur cette question.

Notre étude se concentre sur les origines et le développement des ACEF jusqu'en 1970. Le choix de cette courte période est surtout motivé par la richesse des événements. Le travail initié par André Laurin de 1962 à 1965, le congrès de fondation des ACEF en 1965, la création de l'ACEF de Montréal en 1968 ainsi que les étapes conduisant à la structuration de la Fédération des ACEF en 1970 fournissaient amplement de matière pour ce travail.

Toutefois, notre travail comporte certaines limites. Comme nous le verrons, la création de la Fédération des ACEF est aussi, en partie, le résultat de l'effort concerté des huit premières ACEF régionales pour se donner une structure nationale. Il aurait été souhaitable d'accorder une place plus importante à l'histoire de chacune d'entre elles. Malheureusement, l'espace, le temps et la documentation disponible nous manquaient pour réaliser ce chapitre. Pour cette raison, et par choix, la perspective historique que nous présentons ici est davantage celle du «mouvement» des ACEF sur le plan national, avec une insistance sur le rôle de l'ACEF de Montréal. Cette limite, quoique importante, ne devrait quand même pas nous empêcher de bien cerner l'originalité historique qui motive encore la quelque vingtaine d'ACEF qui existent toujours au Québec.

Certains travaux ont déjà abordé l'analyse des ACEF au Québec. Avant d'entrer au coeur de notre propos, il semblait important de faire une courte récapitulation des différentes perceptions véhiculées sur le mouvement ACEF pour la période qui nous concerne. Toutes ces études tentent, tant bien que mal, de répondre à une double question: comment peut-on définir ces toutes nouvelles organisations que sont les ACEF et quelle place cherchent-elles à occuper au sein de l'ensemble du mouvement ouvrier et populaire en

1970? Ces études peuvent déjà nous aider à dégager quelques caractéristiques importantes qui semblent définir les ACEF. Il n'est donc pas inutile de les mentionner ici.

1 • L'ACEF, une extension syndicale dans le domaine de la consommation

La première étude, celle de Bernard Solasse, publiée en 1968, ne porte pas directement sur les ACEF, mais sur l'analyse de l'expérience de la CSN dans le domaine de la consommation.¹ Cette étude sociologique est intéressante dans la mesure où son auteur tente de dresser un premier portrait de l'approche véhiculée par André Laurin au Service du budget familial. L'auteur est un des premiers, au Québec, à faire un rapport entre syndicalisme et société de consommation de masse.² Selon lui, les ACEF sont principalement une extension, dans le domaine plus large des conditions de vie des travailleurs, de l'intervention syndicale en milieu de travail. Ainsi, les ACEF ne viennent nullement remettre en question la société de consommation, mais cherchent plutôt à permettre une intégration plus harmonieuse à celle-ci:

«Les conditions pratiques de l'effort d'éducation entrepris par le Service du budget familial de la CSN et repris par les ACEF ne contestent nullement cette continuité (entre production et consommation). L'on propose aux intéressés non pas de renoncer à leurs aspirations dans le domaine de la consommation; on leur indique les moyens qui leur permettent de satisfaire ces besoins au meilleur compte, soit la pratique de l'équilibre du budget familial, le recours aux caisses d'économie et de

¹ Bernard Solasse, *Syndicalisme, consommation et société de consommation: la CSN et le problème de la consommation*, Équipe spécialisée en relations de travail - Département de relations industrielles, Université Laval, Étude # 3, Ottawa, octobre 1968, 47 p.

² Mentionnons que Bernard Solasse a travaillé pendant plus de 5 ans avec André Laurin au Service du budget familial de la CSN avant son entrée à l'université Laval.

crédit, l'achat dans les coopératives de consommation; on les invite à mieux distinguer entre consommation individuelle et consommation collective et l'on propose d'étendre le champ des besoins couverts par ces dernières: sécurité sociale, assurance-santé, et, plus récemment, construction de logements coopératifs. L'option de base est en faveur d'une société opulente d'où seraient bannies la spéculation et l'usure, où le profit ne serait plus synonyme d'exploitation.»³

Cette formulation résume assez fidèlement, selon nous, la vision et la trajectoire suivies par André Laurin dès son embauche à la CSN en 1962.

2 • L'ACEF, la conscience sociale du mouvement coopératif québécois

La deuxième étude, présentée en 1971, porte, elle aussi, sur le rapport entre les ACEF et le syndicalisme québécois.⁴ Selon Claude Gendreau, il existe une intime filiation entre l'approche syndicale et l'approche de l'ACEF dans le domaine de la défense des droits des consommateurs. En fait, selon lui, parce que l'ACEF est directement issue du milieu syndical, elle a conservé cette dimension toute particulière de groupe de revendications politiques dans le domaine du social et de l'économique. C'est, selon lui, ce caractère spécifique qui vient, d'une certaine façon, démarquer l'ACEF des autres groupes de consommateurs plus axés, eux, sur le rapport qualité/prix des biens et services. De ce fait, l'ACEF serait un peu unique en son genre et pourrait même redonner un nouveau souffle, plus «socialisant», à tout le secteur coopératif traditionnel. L'ACEF deviendrait ainsi l'espèce de «conscience sociale» de l'ensemble des organisations coopératives québécoises

³ *Ibid.*, p. 24.

⁴ Claude Gendreau, *Syndicalisme et coopération face à la protection et à la défense des consommateurs, - Étude d'un cas québécois: les ACEF*, École pratique des Hautes Études [VI^e section], Centre de Recherches Coopératives, Paris 1971, 198 p.

parce qu'ayant la responsabilité de revendiquer des changements majeurs sur le plan social et économique.

3 • L'ACEF, une école d'animation sociale

La troisième étude, réalisée au début des années 1970, porte sur le rôle d'animation sociale que cherchent à développer les ACEF.⁵ Selon Carole Simard,⁶ l'ACEF serait rapidement devenue un groupe axé principalement sur la transformation de la société québécoise encore empêtrée dans des vieilles structures conservatrices. Travaillant sur la pratique de l'ACEF de Montréal entre 1968 et 1971, elle fait clairement ressortir l'aspect un peu particulier de cette association qui se réclame de la défense des droits des consommateurs. Selon elle, l'ACEF se démarque non seulement du coopératisme traditionnel, mais aussi des autres associations de consommateurs car, dit-elle, elles «prônent un modèle social nouveau et proposent une concentration des forces de changement social à la concentration industrielle, commerciale et politique».⁷ Un peu à la manière de Claude Gendreau, mais en accentuant le rôle d'animation sociale et d'éducation, les ACEF sont ici présentées comme le lieu de noyautage des forces de changement dans la société québécoise.

⁵ Carole Simard, *L'association coopérative d'économie familiale (ACEF) comme agent de changement de la société québécoise*, Thèse de maîtrise en sciences politiques, Université de Montréal, 1973, 137 p.

⁶ Carole Simard, tout comme Claude Gendreau, était volontaire de la CJC sur le projet ACEF entre 1968 et 1971. Son étude est toute teintée par la priorité accordée à l'animation sociale durant cette période à l'ACEF de Montréal.

⁷ Carole Simard, *op. cit.*, p. 117.

4 • L'ACEF, un projet de société basé sur le coopératisme social

Une autre étude, plus récente celle-là, vient confirmer l'idée que les ACEF incarnent parfaitement le «projet social» d'André Laurin basé sur le coopératisme social.⁸ Claude Ouellet insiste sur le fait qu'André Laurin, par ses nombreuses réalisations concrètes dans le secteur coopératif, a voulu, par un ensemble de projets différents, faire la pratique d'un projet social entièrement axé sur le «socialisme coopératif». Selon lui, les ACEF s'inscrivent parfaitement dans ce projet plus global de créer, au Québec, un service de dépannage efficace au service de toute la population, une action de contestation systématique des lois désuètes dans le domaine de la consommation et, surtout, une action de construction basée sur le fait qu'il faut toujours proposer une action concrète en alternative aux absences dénoncées.

5 • L'ACEF, un groupe de pression au service de toute la population

L'étude la plus critique, et de loin la plus développée, celle de Raymond G. Laliberté, porte sur l'orientation politique des ACEF.⁹ D'une certaine façon, elle vient un peu contredire toutes les thèses précédentes tout en les complétant ou les confirmant par un tout autre biais. Selon Laliberté, les ACEF ne remettent absolument rien en question parce qu'elles refusent de prendre fait et cause pour la classe ouvrière. Passant les objectifs et les actions

⁸ Claude Ouellet, *Une expérience coopérative québécoise: la Caisse d'Économie des Travailleurs Réunis de Québec*, mémoire de maîtrise, École des Hautes Études commerciales, décembre 1982, 208 p.

⁹ Raymond G. Laliberté, *La culture politique des ACEFs*, mémoire de maîtrise, Université Laval, juin 1974, 269 p.

des ACEF au crible de l'analyse marxiste, selon le cadre théorique de Touraine, l'auteur insiste sur ce refus politique en faveur de la classe ouvrière. Ce refus fera constamment osciller les ACEF entre l'idéologie «coopératiste» véhiculée par André Laurin et celle du «groupe de pression au service de toute la population» si bien articulée par Pierre Marois dès son arrivée à l'ACEF de Montréal en juillet 1968. Pour Laliberté, les ACEF nourrissent un projet social utopique qui fonctionne à la conviction qu'un changement social est possible, mais que les «réformes» peuvent et doivent se réaliser dans le cadre de la société capitaliste actuelle. Lorsqu'elles auront reconnu la futilité d'une telle conviction, elles se décideront peut-être à reformuler un nouveau projet. Le cadre d'analyse utilisé par Laliberté ne peut faire autrement que de conduire à une telle conclusion.

6 • L'ACEF, un groupe de service et de dépannage

Cette identification ne relève pas, comme les précédentes, d'une étude systématique des ACEF. Elle surgit de la pratique. Cette vision est tellement présente tout au long de la période que nous étudions qu'il était impossible de la passer sous silence. Nous la retrouvons particulièrement bien incarnée chez les dirigeants de l'ACEF de Shawinigan. Selon cette vision, l'ACEF se définit d'abord comme un groupe de service et d'éducation populaire où la priorité est accordée aux cours en économie familiale. L'exemple de Shawinigan prend une importance singulière dans notre recherche parce qu'il démontre parfaitement cet éternel tiraillement entre «groupe de service» et «groupe de pression». C'est un peu, comme nous le verrons en cours de route, à partir de cette vision que les ACEF locales seront tout naturellement portées à refiler la dimension «groupe de pression» à la

Fédération et à se recentrer sur la dimension «école populaire». Cette tension dialectique entre ces deux pôles a fait, et fait encore, l'objet de nombreux débats au sein des ACEF.

7 • L'ACEF, une organisation démocratique

Les études précédentes ne prétendent pas faire l'histoire du mouvement ACEF au Québec. La seule véritable étude à caractère historique, celle de Normand Caron,¹⁰ a été réalisée en fonction d'une assemblée générale de la Fédération des ACEF du Québec en 1972. Cette étude, en soi, porte une préoccupation historique et fait large place aux événements et aux personnes qui ont joué un rôle prépondérant dans le développement des ACEF. Sauf que l'objectif de son étude relève davantage d'une préoccupation militante et cherche surtout à nourrir le débat d'orientation à l'occasion du congrès spécial convoqué à cet effet. On y découvre, en conclusion, que les ACEF sont rendues à la croisée des chemins. Les nombreuses interventions publiques ont donné un piètre résultat en termes de changements réels. On questionne le fondement même de l'organisation structurelle des ACEF. La conclusion de Caron suggère un revirement radical en faveur d'une plus grande démocratisation de l'organisation et annonce déjà les débats épiques à venir sur la transformation en organisation de masse.

¹⁰ Normand Caron, *Connaissance et avenir du mouvement ACEF*, Document de travail rédigé pour le 2e congrès annuel de la FACEF tenu les 10-11-12 novembre 1972, juin 1972, 112 p.

Toutes ces études sur le mouvement ACEF au Québec sont intéressantes et stimulantes en soi. Elles questionnent et interrogent cette fragile organisation à partir de préoccupations nettement plus politiques et idéologiques. L'objectif du travail que nous proposons ici est tout autre. Il cherche d'abord et avant tout à retracer les conditions historiques sous-jacentes à la création et au développement de ce groupe assez particulier que sont les ACEF. Cette priorité accordée au processus historique devrait nous permettre de bien cerner les caractéristiques principales qui fondent l'originalité des ACEF et nous éclairer, par le fait même, sur ce qui semble être le rôle spécifique des ACEF au Québec. C'est là le caractère singulier de notre recherche.

Ce travail est aussi inspiré d'une conviction toute personnelle: l'histoire des organisations populaires et communautaires est, sans contredit, le parent pauvre de l'histoire sociale au Québec. L'histoire des ACEF est partie prenante de ce large mouvement. Ce travail a permis de découvrir une histoire riche en événements, mais riche aussi des personnes qui ont consacré une bonne partie de leur vie à l'amélioration des conditions de vie des familles ouvrières du Québec. Seule la recherche historique sur ces organisations offre la possibilité de faire connaître une richesse jusque là insoupçonnée. En plus de vouloir combler, en partie, ce vide dans le domaine de l'histoire sociale, ce travail voudrait aussi susciter, chez d'autres, le goût de faire surgir la richesse historique qui existe au coeur des nombreuses organisations communautaires qui ont fait de l'amélioration des conditions de vie des familles ouvrières du Québec une priorité d'action.

Chapitre I

La famille salariée au Québec en 1960

1.1 • Présentation de l'étude Tremblay-Fortin

Lors de son congrès de septembre 1957, la Fédération des caisses populaires Desjardins et l'Assurance-Vie Desjardins adoptait une résolution exprimant le désir d'entreprendre une étude en profondeur sur le comportement des familles canadiennes-françaises du Québec: *«Cette tâche fut confiée au Centre de Recherches Sociales de l'Université Laval qui y assigna une équipe d'experts dirigée par messieurs Marc-Adéland Tremblay et Gérald Fortin»*, dont l'un était professeur d'anthropologie et l'autre sociologue.¹¹

Cette étude, par son ampleur, deviendra très rapidement un «monument» unique en son genre. En effet, si la commande du Mouvement Desjardins visait surtout des intérêts plutôt «corporatistes», les auteurs en profiteront pour scruter des domaines encore inexplorés au Québec. Ainsi, l'étude devait, à l'échelle provinciale, porter principalement sur les conditions de vie des familles canadiennes-françaises en privilégiant

¹¹ Marc-Adéland Tremblay et Gérald Fortin, *Les conditions de vie, les besoins et les aspirations des familles salariées canadiennes-françaises*, résumé des rapports, Centre de recherches sociales de l'Université Laval, 1961(?), 98 pages. Il s'agit du premier rapport d'étape de cette étude et, malheureusement, le document officiel n'est pas daté. La date de 1961 est rajoutée au crayon. Si on se base sur les affirmations d'André Laurin, il est assez improbable que cette première ébauche ait été disponible en 1961.

l'analyse des budgets familiaux ainsi que le comportement des familles face à l'emprunt et à l'épargne. Pour y arriver, les auteurs accorderont une place déterminante à des notions incontournables, mais quand même nouvelles pour l'époque:

«C'est ainsi que les notions de besoin, d'aspiration et de privation forment le noyau central de toutes nos opérations de recherche. [...] Nous pourrions résumer ainsi notre position. Le besoin consiste en une tension vers un objet défini comme nécessaire par l'individu ou la famille. Si l'objet n'est pas atteint, c'est-à-dire, si la tension persiste, il y aura privation ou frustration. » [...] Tandis que «l'aspiration au sens strict où nous l'emploierons est ce qui est défini comme à la fois souhaitable et réalisable. L'aspiration prend naissance dans un bien désiré, conçu comme accessible. Si l'individu est conscient qu'il ne pourra jamais acquérir tel bien, il s'agit alors d'un rêve et non d'une aspiration.»¹²

Pour la première fois au Québec, on allait donc tenter de percer le mystère des besoins et des aspirations des familles salariées. Se référant aux études de Halbwachs¹³ sur la hiérarchie des besoins et sur la privation, subie ou volontaire, qui en résulte ainsi que sur les études de Moscovici¹⁴ sur le

¹² Tremblay et Fortin, *Les comportements économiques de la famille salariée du Québec: Une étude des conditions de vie, des besoins et des aspirations de la famille canadienne-française d'aujourd'hui*, PUL, 1964, p. 9 et 10.

¹³ *Ibid.*, p. 30-31. Halbwachs est principalement intéressé par l'étude des classes sociales. Il tente de découper les classes sociales à partir de leur mode de consommation. Cette méthode, très critiquée et critiquable, a eu le mérite d'attirer l'attention sur le caractère social des habitudes de consommation. Entreprise totalement subjective s'il en est une, elle a quand même permis d'entreprendre le questionnement sur les besoins relatifs à une classe sociale en particulier. On pourra consulter les travaux suivants de Halbwachs pour mieux comprendre sa problématique: *La classe ouvrière et les niveaux de vie*, Paris, Alcan, 1913 et *L'Évolution des besoins dans les classes ouvrières*, Paris, Félix Alcan, 1933.

¹⁴ *Ibid.*, p. 34. Moscovici précise que: «l'aspiration est cette possibilité pour l'individu de faire des projets, de se projeter dans l'avenir.» La notion d'aspiration prend donc naissance dans un bien désiré, conçu comme accessible. (Serge Moscovici et F. Columelli, *Contribution à l'étude des aspirations économiques des travailleurs*, Bulletin du CERP, VI, 4, 1957, p. 408). Pour une étude plus poussée sur l'évolution des aspirations chez les travailleurs québécois entre 1959 et 1977 voir: Simon Langlois, *L'univers des aspirations des familles québécoises: 1959, 1977 dans Imaginaire social et représentations*

champ des aspirations, l'équipe de chercheurs administrera, entre le 15 juin 1958 et le 15 octobre 1959, un questionnaire comportant pas moins de 130 questions à 1,465 familles salariées canadiennes-françaises. L'épouse se doit d'être la répondante principale puisque c'est elle qui connaît le mieux l'univers du budget familial.

Les familles seront regroupées en deux catégories - urbaines et rurales - comportant chacune trois strates différentes selon les lieux de résidences. Voici donc le tableau des différentes composantes regroupées de l'enquête:

TABLEAU I
Origines géographiques des familles rencontrées

	Milieu résidentiel	Strate	#de familles
I-	Population urbaine:	[1] Zones métropolitaines	494
		[2] 30,000 hab. et +	198
		[3] Entre 5,000 et 30,000	191
II-	Population rurale:	[4] prospères et 5,000 hab.	184
		[5] moyens et 5,000 hab.	194
		[6] pauvres et 5,000 hab.	199
	Total des familles rencontrées		1,465

Il importe aussi de souligner que cette étude exclut les familles possédant leur propre entreprise - commerciale ou agricole - et se limite donc

collectives, Mélanges offerts à Jean-Charles Falardeau, publié sous la direction de Fernand Dumont et Yves Martin, P.U.L., Québec, 1982, p.227 à 252.

«à un groupe social bien défini: la famille salariée canadienne-française. Ce groupe social représente entre 70% et 80% de la population canadienne-française de la province de Québec.»¹⁵

1.2 • Caractéristiques des familles québécoises au début des années 60

La famille moyenne est composée de 5 personnes. Le père de famille a 43 ans, l'âge moyen des enfants est de 10 ans et le couple est marié depuis au moins 15 ans.

Parmi toutes les caractéristiques, il apparaît important de souligner la mobilité géographique. En effet, 60% des chefs des familles rencontrés sont nés en milieu rural, mais, de ce nombre, 60% vivent actuellement en milieu urbain. Cette mobilité toute récente, comme le soulignent les auteurs, entraîne des transformations rapides au niveau du comportement économique ainsi que sur les attitudes envers le niveau de vie.¹⁶

Parmi les autres caractéristiques, notons que les salaires sont toujours meilleurs en milieu urbain qu'en milieu rural. Ainsi, le lieu de résidence influence directement l'occupation qui, en retour, influence le niveau de revenu, le niveau de vie et le degré de satisfaction au travail. En d'autres termes, on est plus riche en milieu urbain et c'est là la cause déterminante d'un niveau de vie plus élevé.

¹⁵ Tremblay et Fortin, *op. cit.*, p. 1.

¹⁶ *Ibid.*, p. 57.

1.3 • La situation financière des familles

Le revenu moyen des familles salariées est de 4 200 \$ par année avec une différence marquée de 1 000 \$ entre la strate 1 - la zone métropolitaine - et la strate 6 - la zone rurale pauvre -. Selon les auteurs, *«une des plus importantes caractéristiques à considérer sur le comportement de consommation de la famille, est, sans contredit, sa situation financière»*¹⁷ et puisque le salaire est toujours plus élevé en milieu urbain¹⁸ il est déjà possible d'affirmer que le niveau de vie¹⁹ est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. Le revenu d'une famille est donc le facteur qui détermine le plus, en dernière instance, le niveau de vie de cette famille. Et cette affirmation se vérifie dans la pratique puisque le nombre d'articles ménagers possédés par une famille - le niveau de vie - augmente à mesure que le revenu disponible augmente²⁰.

¹⁷ *Ibid.*, p. 65.

¹⁸ *Ibid.*, voir tableau IV-7, p. 74: le «salaire» représente 68% de l'ensemble des revenus des familles en milieu urbain tandis que celui-ci est seulement de 62% en milieu rural.

¹⁹ Concept relatif s'il en est un, dans cette étude; en fait, l'enquête démontre qu'il y a deux facteurs qui déterminent le «niveau de vie»: 1] le salaire d'une famille sur une longue période qui évalue le véritable pouvoir d'achat et, 2] les niveaux réels de consommation sur cette même période. La méthode utilisée pour vérifier ces «niveaux réels» est relativement simple: on évalue l'ensemble des possessions matérielles et, par extension, l'importance des biens accumulés traduit le pouvoir d'achat. Ainsi, on peut déduire qu'un patrimoine restreint qualifie une situation financière fragile et, cela, malgré un revenu actuel élevé. Afin de concrétiser un concept aussi subjectif que celui de «niveau de vie», on l'identifie ainsi au niveau des possessions accumulées.

²⁰ Tremblay et Fortin, *op. cit.*, p. 76.

Par contre, une question surgit de cette constatation: les besoins sont-ils, pour autant, différents en milieu urbain ou rural? La structure des besoins est-elle comparable ou pas? Nous aurons l'occasion d'y revenir, mais il importe de relever immédiatement, à partir de la situation financière des familles, que si les salaires sont plus importants en milieu urbain, c'est en milieu rural que le niveau des emprunts et que la «désépargne» sont les plus élevés.²¹ Est-ce qu'on ne subirait pas exactement les mêmes pressions peu importe le lieu de résidence? peu importe aussi les niveaux de revenus? Nous y sommes. Voyons voir.

1.4 • Homogénéisation des valeurs et des attitudes

*«Lorsqu'on compare entre elles des familles qui ont des revenus semblables, les familles rurales ne sont pas plus traditionnelles que les familles urbaines.»*²² Conclusion: s'il a été historiquement possible de constater des valeurs plus traditionnelles en milieu rural, c'était tout simplement parce que les revenus étaient plus bas. L'étude de Tremblay et Fortin est catégorique. C'est uniquement le revenu plus élevé qui influence les attitudes et comportements en consommation. Plus que le lieu de naissance. Plus que le degré d'instruction aussi. Pour cette raison, une démarcation entre les attitudes et comportements entre les milieux rural et urbain semble être une réalité en voie de disparition:

²¹ *Ibid.*, p. 79. La notion de «désépargne» est utilisée pour qualifier un emprunt sur son épargne pour se procurer un bien jugé nécessaire immédiatement.

²² *Ibid.*, p. 85.

«Il semble que la société canadienne-française forme de plus en plus un milieu homogène soumis à un même système de valeurs et normes. Les différences culturelles entre le milieu rural et le milieu urbain ou entre les groupes d'occupation sont en voie de disparaître si elles ne sont pas déjà disparues complètement. Seul le revenu qui permet une participation plus ou moins grande à une culture de masse demeure un facteur important de différenciation sociale.»²³

1.5 • L'univers des besoins

En 1920, la structure du budget était traditionnellement divisée en quatre postes budgétaires, 90% des dépenses allant aux trois premiers items du budget: la nourriture, le logement et le vêtement. Il restait donc un maigre 10% pour les autres dépenses.

En 1960, le poste «autres dépenses diverses» occupe maintenant 30% des dépenses budgétaires. C'est dire l'importance accrue de ce «nouveau poste»:

«L'importance croissante du poste "dépenses diverses" est un indice sûr de la multiplication et de la diversification des besoins chez les familles de toutes les classes sociales. L'élévation du niveau de vie ainsi que d'autres facteurs qui sont associés ont étendu l'univers des besoins. Alors qu'il y a quarante ans, les besoins étaient surtout de caractère physiologique [nourriture, logement, vêtement], ils s'étendent aujourd'hui à des facteurs comme les déplacements [automobile], les loisirs, l'éducation, l'assurance, etc. L'**achat à tempérament** a aussi modifié la structure des dépenses en rendant immédiatement accessible ce qui autrefois exigeait plusieurs mois d'épargne. Près de 50% des familles salariées consacrent 12% de leurs dépenses à rembourser des dettes [achats à tempérament et emprunts, à l'exclusion des emprunts sur hypothèques].»²⁴

²³ *Ibid.*, p. 91.

²⁴ *Ibid.*, p. 95.

Les services de publicité et les moyens de communication de masse auraient rapidement identifié ce poste de dépense. En visant un public moyen, la publicité réussit un tour de force subtil mais combien impressionnant. Un ensemble de biens devient ainsi une norme indifférenciée qui touche toutes les familles, toutes strates confondues. Même si on ne possède pas le revenu pour se procurer ces biens, on va tout simplement recourir au crédit pour en faire l'achat. N'est-il pas d'ailleurs intéressant de constater que c'est dans le groupe des bas revenus que l'achat à crédit sera le plus généralisé?²⁵

Ainsi, déjà, au tout début des années 60, on est entré de plain-pied dans un nouveau principe de société: à une production de masse doit correspondre une consommation de masse appuyée sur une publicité de masse. Cette culture de masse est devenue prépondérante. Les mêmes besoins sont ressentis par l'ensemble de la population avec une intensité plus grande pour le mobilier et l'automobile, besoins qui sont devenus extensibles à volonté. Ces objets étant dispendieux, on n'hésitera aucunement à recourir au crédit pour se les procurer. Fortin et Tremblay constatent:

«A partir de nos études sur le milieu rural, nous faisons l'hypothèse que le désir nouveau d'un standard de vie élevé était en train de transformer complètement les valeurs et l'organisation sociale du milieu rural. La présente étude confirme cette hypothèse et suggère que la transformation est déjà réalisée en bonne partie.»²⁶

²⁵ *Ibid.* André Laurin fait ici remarquer que c'est pour cette raison que les puissants de la finance sont intervenus pour faire changer les lois concernant les ventes à tempérament (loi provinciale) et la loi des petits prêts (loi fédérale).

²⁶ *Ibid.*, p. 110. Par ailleurs, André Laurin affirme: «Par expérience personnelle, je me permets de corriger l'étude de Tremblay et Fortin pour dire que c'est à l'aube des années 50 et non des années 60 que le crédit a véritablement pris son envol.» (Entrevue du 11 mai 92)

C'est ainsi que les auteurs terminent cet important chapitre sur l'univers des besoins en identifiant un mouvement généralisé vers l'universalisation des besoins. A l'aube des années 60, les familles québécoises intègrent totalement ce nouveau modèle de consommation. Il est donc possible de parler d'homogénéité des besoins, sauf que les revenus ne permettent pas de satisfaire tous ces nouveaux besoins et la plupart des familles se sentent ainsi privées de biens jugés essentiels:

«Les plus pauvres comme les plus fortunés sont constamment en état d'aspiration puisqu'à mesure qu'ils acquièrent un bien nouveau, la technologie et la publicité se chargent de créer de nouveaux besoins. Comme on ne réussit jamais à acquérir tous les biens existants, on ressent constamment des privations.»²⁷

L'étude de Tremblay et Fortin permet même d'établir une hiérarchie des besoins et, encore une fois, toutes strates confondues. Qu'on demeure en ville ou en campagne, qu'on dispose d'un revenu plus élevé ou qu'on soit complètement au bas de l'échelle des revenus, on aspire tous aux mêmes biens: nouveaux appareils ménagers et automobile.

La section suivante de l'enquête nous introduit maintenant au coeur de notre étude en abordant la place du crédit à la consommation dans la structure des dépenses des familles consultées.

1.6 • L'épargne et le crédit

1.6.1 • L'épargne

Dans le système traditionnel des valeurs de la culture canadienne-française, l'épargne a toujours été considérée comme une vertu essentielle à

²⁷ *Ibid.*, p. 126.

l'épanouissement des individus et au bien-être des familles. On épargne pour assurer ses vieux jours. On épargne pour les périodes dures. On épargne pour se prémunir contre la maladie qui peut frapper à l'improviste. Dans ce système traditionnel, l'épargne doit servir à combler des aspirations futures [éducation des enfants, achat d'une maison, etc.] et non répondre à des besoins immédiats. Dans cette logique, par exemple, on refuserait tout simplement de s'acheter une automobile s'il fallait gruger son épargne pour le faire. Mais voilà que cette tendance à l'épargne tend à disparaître. *«Tout se passe comme si, tout en reconnaissant la nécessité d'épargner, les familles ne se sentent plus la volonté de le faire.»*²⁸

Malgré la conjoncture économique du début des années 60, qui est marquée par un taux de chômage particulièrement élevé au Québec pour cette époque [10,1% en 1960],²⁹ cette volonté manifeste de se procurer de nouveaux biens ne semble pas du tout ralentir. Cette double réalité force donc les épargnants à puiser dans leurs réserves et même à s'endetter pour répondre à des besoins qu'ils jugent nécessaires immédiatement. Mentionnons, au passage, que les caisses populaires se voyaient ainsi heurtées dans leur fondement même. Les «caisses pop» ayant été fondées pour promouvoir l'épargne, si l'épargne est de moins en moins populaire, on risque de délaisser cette institution devenue par trop traditionnelle. Ce n'est donc pas par hasard que le Mouvement Desjardins initiait et subventionnait,

²⁸ Ibid., p. 168.

²⁹ Statistique Canada, catalogue No 71-201 (Main-d'oeuvre, statistiques désaisonnalisées, 1953-1966 et statistiques chronologiques sur la population active, chiffres réels, facteurs saisonniers et données désaisonnalisées, 1985).

au départ, l'enquête de Tremblay et Fortin. On avait probablement déjà pressenti ce vent de changement déferler sur «la belle province» traditionnellement imbue d'une mentalité épargnante. L'utilisation du crédit à la consommation allait définitivement river le cercueil de ce comportement traditionnel.

1.6.2 • Le crédit à la consommation

Comme on vient de le constater, les normes traditionnelles n'exercent plus d'influence sur le comportement économique des familles. Cette constatation se confirme de façon toute particulière par le fait que les familles ne pratiquent plus l'épargne comme elles le faisaient «autrefois». Et non seulement on n'épargne plus, mais on n'hésite plus à recourir au crédit pour se procurer des biens maintenant jugés nécessaires:

«Nous avons constaté dans plusieurs parties du rapport sur l'enquête que le recours au crédit semble de plus en plus se généraliser. Les familles pour arriver à la satisfaction de leurs besoins et de leurs aspirations hésitent de moins en moins à se servir des différentes offres de crédit qui leur sont offertes. Nous avons remarqué en particulier que les familles qui achètent à crédit dépensent des sommes substantielles pour l'automobile et le mobilier et ont en même temps une tendance à accorder une haute priorité aux besoins dit nouveaux.»³⁰

Les chiffres sont éloquentes. Au moment de l'enquête, 74% des familles ont déjà eu recours au crédit pour accéder aux nouveaux biens de consommation. Étonnant de constater aussi que seulement 28% de ces mêmes familles conseilleraient à des amis l'utilisation du crédit. C'est donc dire que nous sommes au coeur d'une véritable période de transition importante des mentalités. On utilise le crédit massivement, mais c'est

³⁰ Tremblay et Fortin, *Les conditions de vie...*, p. 78.

comme si on le faisait à contrecœur, à la cachette, d'une façon un peu honteuse. Pas surprenant alors d'apprendre que 67% de l'ensemble des familles vont même jusqu'à condamner cette pratique de l'achat à crédit.³¹

1.6.3 • Qui utilise le crédit?

Nous entrons résolument au cœur de notre propos. L'enquête menée par Tremblay et Fortin devrait nous permettre de mieux situer la deuxième partie de notre recherche portant sur la pertinence de l'analyse faite par André Laurin sur toute la réalité de l'endettement chronique des familles ouvrières.

Les deux graphiques que nous reproduisons ici nous permettent de bien comprendre le comportement des familles face à cette réalité nouvelle qu'est le crédit à la consommation. Ce sont les familles à revenu modeste ou irrégulier qui utilisent davantage le crédit. Et si elles doivent l'utiliser, selon elles, c'est par nécessité. Par ailleurs, les familles à revenu plus élevé affirment la même chose. Les faibles revenus jugent que le crédit est nécessaire pour se procurer des biens essentiels [l'univers des besoins] tandis que les familles à revenu plus élevé jugent que le crédit est aussi nécessaire mais, cette fois, c'est pour répondre à de nouvelles aspirations [l'univers des aspirations]. Mais ce sont les deux extrémités de l'échelle salariale qui utilisent le plus le crédit à la consommation. Une relation définie comme étant «curviligne» par les auteurs.

³¹ Tremblay et Fortin, *Les comportements économiques...*, p. 180.

TABLEAU II

La relation entre le pourcentage de familles favorables à l'achat à crédit
et le revenu par personne³²

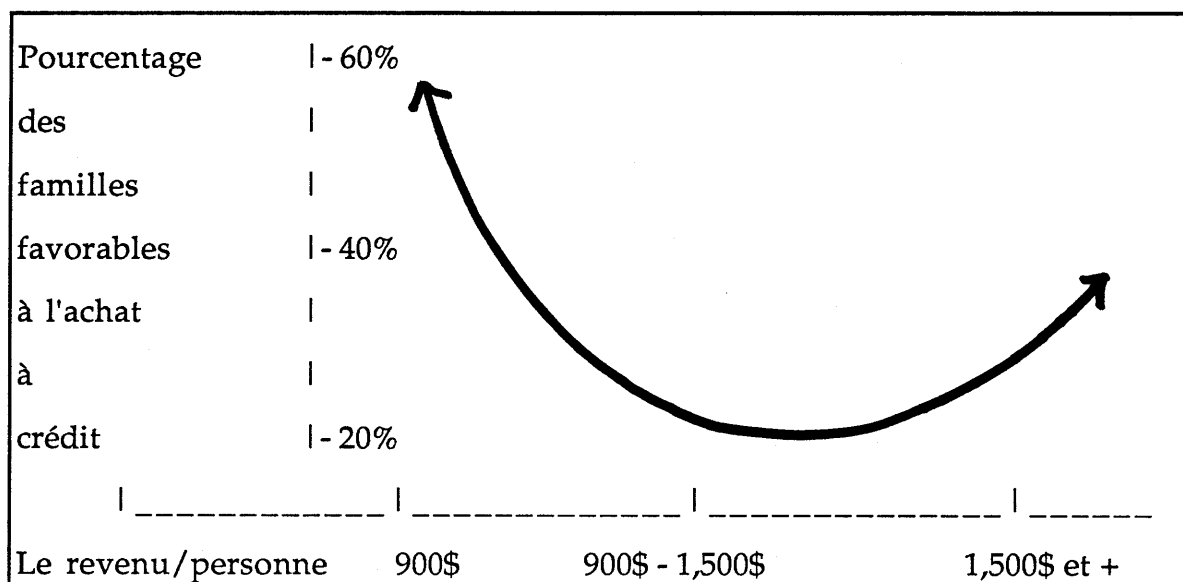


TABLEAU III

Pourcentage des familles ayant déjà acheté à crédit pour chaque strate³³

Strates	Pourcentage
1	68 <
2	74 =
3	79 >
4	67 <
5	78 =
6	83
Ensemble	74 %

³² *Ibid.*, p. 181.

³³ *Ibid.*, p. 184.

Brièvement, quitte à se référer à la page 12 pour se remémorer les particularités de chacune des strates utilisées lors de l'enquête, on peut dire qu'on utilise davantage le crédit en milieu rural pauvre [strate 6 à 83%] qu'en milieu urbain riche [strate 1 à 68%]. On peut donc conclure que l'intériorisation des nouvelles normes de consommation est généralisée, peu importe le lieu de résidence et le niveau de revenu. Incroyable! Toutes strates confondues, seul le crédit pourra, dorénavant, satisfaire les besoins des pauvres d'un côté ainsi que les aspirations des plus riches de l'autre.

1.6.4 • L'impact du crédit sur les familles

L'enquête nous permet aussi de pousser plus loin notre compréhension de l'effet de l'utilisation du crédit, effet financier d'une part, mais aussi effet psychologique d'autre part.

Le recours au crédit, d'une certaine façon, a un effet inversement proportionnel selon la catégorie des revenus. Pour les familles à plus faible revenu, à cause, justement, des remboursements trop élevés, plus on a recours au crédit, plus on réduit ses aspirations, plus on réduit sa capacité de se projeter dans l'avenir et plus on se rive irrémédiablement dans l'univers des besoins immédiats. Avec comme conséquence aussi que plus on se prive, plus on comprime les autres dépenses.³⁴

³⁴ *Ibid.*, p. 185. En février 1962, au moment de faire son enquête sur le crédit, André Laurin posait cette question: «Que pensez-vous du crédit?». La réponse était, dit-il, toujours la même: «On croyait que le crédit était fait pour les pauvres». (Entrevue du 11 mai).

Par ailleurs, pour les familles à revenu stable et en potentiel de croissance [syndiqués et professionnels], le recours au crédit fait tout simplement naître de nouvelles aspirations. Le crédit est même perçu comme une forme "d'épargne anticipée" et permet à la famille de se projeter dans l'avenir [caractéristique première de l'univers des aspirations].

Donc, en résumé, pour les familles à plus faible revenu, le recours au crédit vient déséquilibrer le comportement budgétaire de ces familles [on se prive pour payer ses dettes] et, pour les familles plus riches, le crédit permet d'aspirer à de nouvelles réalités qui étaient, jusqu'alors, jugées inaccessibles.

En ce qui concerne le montant d'endettement, l'étude précise que pas moins de 53% des familles ont remboursé des dettes durant les 12 mois précédant l'enquête pour une moyenne de 480\$ par année. Ce qui permet aux auteurs de conclure:

«De façon plus réaliste cependant, il faut affirmer plutôt que 50% des familles vivent avec une dette constante d'environ 500\$, soit 12% de leur revenu.»³⁵

Il est intéressant de souligner de quelles façons les dirigeants des caisses populaires perçoivent cette nouvelle réalité. Dans une petite brochure destinée aux dirigeants des caisses, voici comment on synthétise l'étude de Tremblay et Fortin au chapitre de l'utilisation du crédit:

«La population salariée du Québec fait un usage intensif du crédit. La moitié des familles sont constamment endettées pour une somme moyenne de 600\$ par famille avec des remboursements réguliers qui représentent 12% de leur budget annuel. Ces familles jugent que l'usage du crédit est nécessaire pour le salarié qui veut vivre convenablement et se procurer les biens tels que l'automobile, le mobilier, les

³⁵ *Ibid.*, p. 186.

appareils électriques, les vêtements, etc. Ces biens sont pour lui du domaine des besoins, donc des nécessités.»³⁶

Les caisses populaires viennent de comprendre. Un phénomène important est en train de se produire dans l'univers financier des familles et il ressort clairement que le Mouvement Desjardins est absent de ce virage majeur. On demande aux gérants des caisses de faire un «examen de conscience» pour corriger cette lacune. Le recours au crédit, qui se fait majoritairement en dehors des caisses, est, de toute évidence, la préoccupation majeure des dirigeants de l'époque.

1.7 • Le choix de l'institution financière

L'étude démontre sans l'ombre d'un doute que les compagnies de finance représentent l'institution la plus utilisée lorsqu'on a recours au crédit. En général, on emprunte à la caisse pour acheter sa maison mais tout le reste va à «la finance». Le tableau suivant donne une bonne idée du fonctionnement du crédit à la consommation au début des années 60:

³⁶ La Fédération de Québec des unions régionales, *La situation économique des familles salariées canadiennes-françaises*, brochure non-datée [1964 c.], p. 11.

TABLEAU IV

Pourcentage des prêts pour chacune des institutions³⁷

Motif Invoqué	Cie de finance [%]	Caisse pop. [%]	Banque [%]	Parti- culier [%]	Cie d'ass. [%]
Hypothèques: 1ère et 2e	8	49	23	34	21
Automobile	26	6	13	9	5
Mobilier	23	8	16	12	4
Consolidation de dettes	13	13	17	13	11
Budget général	3	4	5	5	8
Frais médicaux	5	3	5	5	18
Autres	22	17	21	22	33
3 postes: auto + mobilier + consolidation	62%	27%	46%	34%	20%

Les trois motifs invoqués qui représentent vraiment les nouvelles normes en consommation [automobile, mobilier et consolidation de dettes] - que nous avons regroupés à la fin du tableau -, démontrent parfaitement la forte présence des compagnies de finance dans le marché du crédit à la consommation. En même temps, le tableau exprime cette absence quasi totale des caisses populaires dans ce marché. Elles se classent, en effet, avant-dernières tout juste en avance des compagnies d'assurance, mais derrière les

³⁷ Tremblay et Fortin, *Les comportements économiques...*, p. 190.

banques et même derrière les particuliers. Cette donnée est d'autant plus surprenante lorsqu'on considère la croyance populaire à l'égard des compagnies de finance:

«66% des familles salariées sont opposées à la compagnie de finance. 76% d'entre elles invoquent le taux d'intérêt trop élevé pour justifier cette opposition.»³⁸

Est-il donc si curieux de constater ce recours systématique aux compagnies de finance malgré des attitudes aussi négatives de la part des familles dont bon nombre utilisent leurs services? Pas vraiment puisque c'est la pratique des caisses populaires qui pousse systématiquement les gens vers ces compagnies en exigeant des garanties ou un endosseur.

En terminant, il est aussi intéressant de souligner la place occupée par les compagnies d'assurance. Celles-ci, comme le démontre l'étude, doivent leur popularité aux coûts importants des assurances médicales. A cette époque, le système d'assurance-maladie, tel qu'on le connaît aujourd'hui, n'existe pas encore. On est donc obligé de prendre des assurances dont les primes sont dispendieuses et contribuent à l'endettement global des familles.

Conclusion

Notre analyse du comportement financier des familles ouvrières du Québec avait comme objectif, en plus de bien cerner la situation économique des familles de cette époque, de vérifier la pertinence de l'analyse faite par André Laurin sur les problèmes causés par l'endettement des familles au

³⁸ Tremblay et Fortin, *Les conditions de vie...*, p. 91.

début des années 60. Le survol que nous venons d'effectuer nous permet, pour le moment du moins, de fonder les trois affirmations suivantes:

- 1] La famille québécoise, au début des années 60, est en pleine mutation; mutation engendrée par une nouvelle culture de masse qui, par le biais de la publicité, rend homogènes les comportements économiques et financiers des familles à travers toute la province.
- 2] Le recours au crédit à la consommation est une pratique généralisée et encore plus chez les familles à revenu modeste; chez elles, on cherche à se procurer les nouveaux biens maintenant jugés nécessaires. A l'autre bout de l'échelle des revenus, le crédit permet d'accéder à de nouvelles aspirations. Déjà, la majorité des familles vivent au-dessus de leurs moyens financiers disponibles.
- 3] Les compagnies de finance possèdent le quasi monopole du crédit à la consommation et profitent outrageusement du retard des caisses populaires dans ce secteur financier.

Chapitre II

Le projet proposé par André Laurin

Voyons maintenant, dans cette deuxième partie, l'analyse que propose André Laurin du crédit à la consommation et de l'endettement chronique qui en résulte chez les familles ouvrières du début des années 60. Mais avant d'aborder cette analyse, il importe d'abord de situer le personnage à l'origine de cette analyse.

2.1 • André Laurin: portrait...

Claude Ouellet, dans le cadre de sa thèse de maîtrise portant sur la Caisse d'Économie des Travailleurs Réunis de Québec [CETRQ]³⁹, une des nombreuses réalisations de André Laurin, insiste sur l'importance de la présence d'un «animateur-entrepreneur» dans la réussite d'une expérience sociale. Ce concept, élaboré par des chercheurs dans le domaine du développement coopératif,⁴⁰ s'appliquerait parfaitement à André Laurin:

«Pour la réussite d'un projet, il faut un animateur-entrepreneur. André Laurin réunit ces deux dernières caractéristiques et en conséquence, il a exercé une influence notable dans le processus de développement des capacités des groupes avec lesquels il a travaillé. D'une part, il a été «entrepreneur» ayant assumé, pendant plusieurs années, la direction d'un «dispositif» dont l'action, comme on le verra

³⁹ Claude Ouellet, *Une expérience coopérative québécoise: la Caisse d'Économie des Travailleurs Réunis de Québec*, thèse de maîtrise, École des Hautes Études commerciales, décembre 1982, p. 36.

⁴⁰ Jean-Guy Desforges, Delmas Lévesque et Benoît Tremblay, *Dynamique de la coopérative: association et entreprise*, Centre de gestion des coopératives, École des HEC, 1979, p. 12.

ultérieurement, a grandement contribué à la naissance de la CETRQ. D'autre part, il a aussi été un «animateur», suscitant chez les membres de son entourage une disposition à l'action, en les aidant d'abord à prendre conscience de leur situation et en les incitant ensuite à tenter de la dépasser.»⁴¹

Ce fils de professionnel, né en 1926, sera marqué, dès son enfance, par la pratique de son père médecin et fortement impliqué dans sa communauté comme bénévole à la Société Saint-Vincent-de-Paul de Québec. La crise des années 30 fait des ravages et dès l'âge de quatre ans André Laurin accompagne son père dans ses visites auprès des chômeurs, des miséreux et des plus démunis que le gouvernement avait parqué au camp militaire de Valcartier. Il restera marqué par cette pratique. À dix-sept ans, tout comme son père, il deviendra lui aussi bénévole au sein de la Saint-Vincent-de-Paul.⁴²

En 1944, à l'âge de 19 ans, il participe à un stage de formation de deux mois en «coopération», au Lac-des-Iles, dans la région de Shawinigan. Ce stage, organisé par le gouvernement du Québec et la caisse populaire de Shawinigan, était ouvert à certains étudiants de trois collèges de la ville de Québec. Étudiant à l'Académie de Québec, André Laurin profita de ce stage pour s'initier à la formule coopérative: *«il sortira de ce stage convaincu que le peuple peut et doit se prendre en main et que la formule coopérative est la formule la plus appropriée pour ce faire.»*⁴³

⁴¹ Claude Ouellet, *op. cit.*, p. 37.

⁴² Jean-Pierre Dupuis, avec la collaboration de Delmas Lévesque et Jean-Louis Martel et Mme Marie-Claire Malo, *André Laurin - résumé des entrevues effectuées en octobre 1981, novembre 1981 et juillet 1982* [Copyright [c], 1988, HEC - Centre de gestion des coopératives] -, p.1.

⁴³ *Ibid.*, p. 2.

Mais André Laurin poursuit en même temps une autre passion. Pendant qu'il fait ses études, de jour, à l'Académie de Québec, il est aussi inscrit à des cours du soir au Conservatoire de musique de Québec. Il affirme que la musique est, à ce moment, la grande passion de sa vie. Par ailleurs, il est aussi fasciné par le travail de la ferme et décide donc de s'inscrire à un cours en aviculture à l'Institut agricole d'Oka, école qui est alors affiliée à l'Université de Montréal. On est en 1948.

Ses études terminées, ayant déniché un emploi à temps plein comme hautboïste à l'Orchestre symphonique de Québec, il peut se permettre d'actualiser son rêve de vivre sur une terre et de pratiquer, simultanément, ses deux métiers⁴⁴. Il se procure une ferme à Val Saint-Michel, aujourd'hui Val Bélair, et y fait l'élevage de faisans, de lapins de fourrures et de chèvres laitières. Caractéristique du dynamisme qui l'anime, il est élu commissaire d'école, il parraine la construction d'une nouvelle école dans la paroisse et y fonde une caisse scolaire tout en entretenant des relations très étroites avec un certain Jos Turmel, militant reconnu dans le mouvement coopératif⁴⁵.

Mais voilà qu'en 1954, il est malheureusement atteint de tuberculose industrielle à cause d'une trop grande exposition aux poussières de tourbes qu'il utilise sur sa ferme pour l'élevage des faisans. Terminé le rêve de vivre

⁴⁴ Information parue dans *Le Progrès du Saguenay*, le jeudi 14 mars 1963, lorsque André Laurin est élu « l'homme de la semaine » pour ses interventions fulgurantes dans la région.

⁴⁵ Jean-Pierre Dupuis et al., *op. cit.*, p.4. Jos Turmel, à l'époque, est le propagandiste en chef à la Fédération des caisses populaires de Lévis. C'est lui qui a la responsabilité de l'ouverture des nouvelles caisses.

sur la ferme. Terminée sa passion pour la musique. Il devra réorienter sa carrière de façon radicale.

Après une longue période de convalescence, il se trouve un emploi au magasin Paquette - le Eaton de Québec - qui est la propriété de son père. Embauché en 1954 comme simple commis au magasin de son père, il gravit un à un les échelons pour se retrouver, huit années plus tard, siégeant au conseil d'administration de l'entreprise. ⁴⁶

On peut déjà constater, chez André Laurin, ce dynamisme qui l'amène très rapidement, partout où il passe, à prendre des initiatives et à cumuler les responsabilités. Mais il est aussi un animateur social. Pendant qu'il travaille au «service du crédit» dans le commerce de son père, non seulement est-il placé directement en contact avec les pratiques douteuses qui ont cours à l'époque entre commerçants et consommateurs, mais il est aussi en mesure de constater les problèmes occasionnés par l'utilisation massive du crédit par les familles ouvrières.

Durant toute cette période, tout comme son père l'avait fait avant lui, André Laurin continue de militer activement à la Société Saint-Vincent-de-Paul de Québec. Comme c'est la coutume dans cette Société, on a l'habitude de confier, aux petits nouveaux bénévoles, un «cas lourd». Il hérite donc d'une famille de 12 enfants endettée de façon chronique. Il décide donc de sortir cette famille du pétrin. Il se familiarise avec la loi des dépôts volontaires et découvre qu'il est fort avantageux d'y inscrire toutes les dettes

⁴⁶ Normand Caron, *op. cit.*, p.13.

des compagnies de finance puisque le taux d'intérêt légal est réduit à 5% comparativement à des seuils pouvant dépasser les 25% même à cette époque. Mais il se rend vite compte que les habitudes de consommation sont aussi à changer. Il prépare, à cet effet, tout un système très développé pour équilibrer les budgets des familles. Les réussites ne se font pas attendre et les dirigeants de la SSVP cherchent à connaître davantage sa méthode.⁴⁷

C'est donc à partir de cette expérience concrète avec les familles pauvres qu'il commence à élaborer son projet d'étude sur le crédit à la consommation. Et voilà que son père se départit, en 1961, de ses intérêts dans les magasins Paquette et que, lui, André Laurin se retrouve en disponibilité. Il en profite pour consacrer plus d'énergie aux familles démunies de Québec. Comme nous venons de le souligner, sa toute récente réussite fait le tour du «village» et va lui ouvrir la voie à de nouveaux défis comme il le raconte lui-même:

«Ca a monté au sous-ministre Edgar Guay qui était sous-ministre de la Famille à ce moment-là. A un moment donné, je me suis fait accrocher par Edgar Guay. Il m'a dit: "Faut pas que ça arrête-là. Faut que ça monte bien plus haut que ça". On m'a demandé d'écrire le texte de ce que j'avais fait. A la suggestion d'Edgar Guay, j'ai rencontré le Mouvement Desjardins. Là, je vous parle des années 1960.»

J.-L. Martel:

«D'écrire le texte de quoi?»

André Laurin:

«Comment j'avais fait pour sortir cette famille-là de la pauvreté. Le sous-ministre Edgar Guay, s'est dit que ce papier-là valait des centaines de millions de dollars. Alors, j'ai rencontré le sénateur Vaillancourt, j'ai rencontré Paul-Emile Charron, qui était son dauphin à ce moment-là. On m'a fait rencontrer le grand conseil d'administration du Mouvement Desjardins à Lévis, pour leur faire un exposé avec l'idée que le Mouvement Desjardins s'accapare de cette idée-là et la propage par toutes les caisses populaires. Ceci afin d'aider les assistés-sociaux, ceux qui sont en difficulté et ceux qui sont économiquement faibles, ou même riches, mais qui sont également sous l'emprise d'un endettement énorme.»⁴⁸

⁴⁷ Jean-Pierre Dupuis et al., *op. cit.*, p. 6.

⁴⁸ Entretien réalisé en novembre 1981 par Jean-Louis Martel et Delmas Lévesque, transcrit par Marc-André Leboeuf. [Copyright ©, 1987, Centre de gestion des coopératives de l'École des HEC et André Laurin], verbatim produit le 7 janvier 1982, p. 4 - 5.

Mais pour des raisons qu'André Laurin lui-même ignore, le projet n'a pas été retenu par le Mouvement Desjardins et, cela, même si MM. Vaillancourt et Charron semblaient en faveur du projet. On pourrait supposer, comme le fait Raymond G. Laliberté⁴⁹ dans son étude sur les ACEF, qu'André Laurin n'était pas au courant de l'enquête commandée par le Mouvement Desjardins et que c'est probablement la raison qui aurait motivé ce refus. André Laurin confirme lui-même qu'il connaissait l'existence de l'enquête en cours, mais les résultats n'étaient pas encore connus au moment où il se présente chez Desjardins.⁵⁰

Devant ce refus, le sous-ministre Guay lui organise une rencontre avec Jean Marchand, grand ami du gouvernement libéral et président de la CSN:

«Je crois que c'est en automne 1961. Edgar Guay m'a alors dit qu'il connaissait quelqu'un du nom de Jean Marchand dans le mouvement syndical. Il m'a envoyé le voir, avec le document que j'avais écrit. C'est ce que j'ai fait. J'ai rencontré l'exécutif de la C.S.N.. C'était un samedi. Le lundi suivant, je commençais à la C.S.N..»⁵¹

Cette rencontre, un peu fortuite, allait avoir des conséquences insoupçonnées sur l'évolution d'une partie importante du mouvement ouvrier et des groupes populaires au Québec.

⁴⁹ «Il avait proposé au Mouvement Desjardins une "étude sur la situation financière du foyer canadien et sur sa solution: le budget familial" Comme cette proposition leur parvenait en 1961 et que le Mouvement avait déjà subventionné une importante étude sociologique sur "les comportements économiques de la famille salariée du Québec", il est assez normal de voir ce dernier refuser la proposition d'André Laurin.» (Raymond G. Laliberté, *op. cit.*, p. 43)

⁵⁰ Jean-Louis Martel et al, *op. cit.*, p.7.

⁵¹ *Ibid.*

Pour mieux comprendre la suite des événements, nous allons maintenant nous attarder à l'analyse des deux études effectuées par André Laurin. Ces deux textes devraient nous permettre de mieux cerner l'état de sa pensée et le fondement des actions à venir au cours de cette période de «gestation» du mouvement ACEF. Car, logiquement, il est possible d'affirmer que c'est justement à partir de cette étape, au moment où André Laurin rédige ces deux études, que l'embryon du mouvement ACEF fait son apparition au sein de la société québécoise. Il nous reste à prendre connaissance de ces documents.

2.2 • Projet présenté au Mouvement Desjardins en octobre 1961⁵²

Le projet présenté aux dirigeants des caisses populaires trace un portrait assez pessimiste de la situation financière vécue par les familles ouvrières de l'époque. Mais ce premier projet rédigé par André Laurin à l'intention des caisses se doit d'être situé dans son contexte. Tout comme nous l'avons mentionné précédemment, André Laurin tire son expérience auprès de familles ayant recours à la Société Saint-Vincent-de-Paul de Québec et sa méthode en est largement influencée. Cette approche, du genre très «directive» et paternaliste propose la mise en tutelle des familles aux prises

⁵² C'est Normand Caron qui date ce document du mois d'octobre 1961 dans son étude *Connaissance et avenir du Mouvement Acef*. Le document que nous utilisons est daté, par André Laurin lui-même, de février 1962 et s'intitule: *Étude sur la situation financière du foyer canadien et sur sa solution: le budget familial*, projet rédigé par André Laurin, 1962, 12 pages. L'entrevue accordée par André Laurin à Jean-Louis Martel des HEC vient confirmer l'hypothèse de Caron puisque Laurin se présente chez Desjardins avec un texte relatant son expérience vécue auprès d'une famille pauvre de la région de Québec. C'est là l'objet premier du texte que nous nous apprêtons à étudier.

avec un endettement problématique. Cette méthode serait difficile à accepter de nos jours. Voici comment il perçoit l'évolution de la société québécoise à l'automne de 1961:

«Il y a une cinquantaine d'années, un équilibre financier un peu rare existait au sein de la famille canadienne d'ascendance française. A cette époque, exception faite d'un très faible pourcentage, un degré d'instruction des plus rudimentaires était la généralité chez notre peuple. Une parfaite administration du budget et un fort mouvement d'économie familiale, ceci malgré le peu d'argent en circulation, étaient choses courantes parmi nos ancêtres. Quoique peu riche, l'on vivait heureux sans problème de dette et surtout sans les fameux termes hebdomadaires à envisager. Malheureusement, les temps ont évolué à l'envers du bon sens. Introduites par une organisation financière très puissante, les ventes à termes ont commencé à semer les troubles sociaux et moraux que l'on connaît. Elles ont inculpé [sic] avec la rapidité de l'éclair, à tous les niveaux de la population, le goût des folles dépenses, le désir de posséder ce qu'ils ne pouvaient auparavant et surtout, ce qui est plus grave, le fait d'engager au maximum pour une période pouvant aller jusqu'à 48 mois [même si la loi ne le permet pas] un salaire probable non gagné.»⁵³

Pour donner force à cette analyse de la conjoncture financière des familles ouvrières, André Laurin utilise un cas concret. Sa méthode d'intervention au niveau du budget est infaillible, mais elle exige une organisation puissante qui viendrait contrecarrer, comme il le dit lui-même dans son texte, cette mentalité grandissante qui véhicule l'idée que l'épargne est ridicule. S'il a été capable de redresser la situation financière d'une famille de douze enfants disposant d'un maigre salaire de 60 \$ par semaine aux prises avec 23 créanciers différents, pourquoi cette méthode ne pourrait-elle pas être diffusée largement auprès de toutes les familles par le biais des caisses dans chacune des paroisses?

Son projet vise simultanément la Fédération de Lévis, les caisses locales ainsi que tous les administrateurs de ces caisses. A ces trois paliers, il

53

André Laurin, *op. cit.*, p. 1.

propose un projet axé sur le redressement financier par une méthode budgétaire systématique qui pourrait aller jusqu'à éliminer le recours au crédit. Sa philosophie est simple: par l'épargne, qui permet l'achat comptant, on peut augmenter sensiblement le pouvoir d'achat des familles en économisant sur les intérêts à payer à «la finance». À plus long terme, cette méthode aurait un effet à la baisse sur les prix.⁵⁴

Dans ce premier projet présenté au Mouvement Desjardins, en plus de proposer une méthode radicale d'intervention qui va même jusqu'à la mise en tutelle permanente ou temporaire par la double signature sur tous les chèques effectués, il propose une première catégorisation des familles endettées:⁵⁵

- 1] Les déficients mentaux qui sont incapables à jamais de s'administrer et qui devront confier cette responsabilité à un des administrateurs de la Caisse;

- 2] Ceux qui vivent au-dessus de leurs moyens et qui sont pressentis comme des malades atteints d'une maladie - le crédit - quasi incurable. Ce groupe devra être pris en charge pour une période pouvant aller jusqu'à deux ans afin de contrer les «folles dépenses»;

⁵⁴ André Laurin précise que c'est le début de sa réflexion sur l'effet néfaste du crédit par rapport à l'achat comptant. Il constate: la perte du pouvoir d'achat, la diminution des ventes, les manufactures et usines qui ralentissent la production et l'accélération du chômage. (Entrevue du 11 mai)

⁵⁵ André Laurin, *op. cit.*, p. 10 et 11.

3] Ceux qui se sont endettés involontairement - par accident - et qui sont plus facilement récupérables.

Ce premier projet se termine par une série de remarques générales qui laissent filtrer assez clairement les préoccupations qui animent André Laurin à cette époque. Son entreprise se veut une «oeuvre sociale» qui viendrait redonner vigueur aux objectifs premiers du fondateur des caisses: *«assainir les finances familiales au moyen des petites économies répétées»*⁵⁶

Et puisqu'il s'agit d'une oeuvre sociale avec une grande portée morale, il sera facile d'avoir l'appui de tous les curés pour qu'ils fassent la promotion de son projet du haut de la chaire. André Laurin prévoit même, dans une dernière remarque, que son projet, s'il était appliqué à la lettre, pourrait provoquer une véritable crise économique en éliminant toutes les ventes à termes. Pour cette raison, il propose une période de transition pour éviter la catastrophe économique qui pourrait découler de la trop rapide mise en application de son projet.⁵⁷

Le projet est cependant rejeté par les dirigeants des caisses. On peut émettre l'hypothèse qu'ils sont probablement au courant des premiers

⁵⁶ *Ibid.*, p. 11.

⁵⁷ A titre informatif seulement, André Laurin n'est pas loin de l'analyse faite par les économistes et les dirigeants d'entreprises. En effet, dans une étude publiée par la Section de Montréal de l'Institut Canadien du Crédit intitulée *Crédit et recouvrement*, (étude publiée en 1968, p. 14 à 26), on confirme cette thèse en stipulant que le crédit à la consommation est devenu un des rouages les plus importants des principes économiques et qu'un ralentissement de son utilisation pourrait faire chuter radicalement l'économie et le développement économique du Canada.

résultats de l'étude de Tremblay et Fortin. Ils viennent d'apprendre que les caisses perdent du terrain face aux autres institutions financières. À cause principalement de leur politique trop restrictive au niveau du crédit à la consommation. Elles sont en train de se faire damer le pion par les compagnies de finance. Allaient-elles embarquer, pieds joints, dans un projet qui vise essentiellement à bloquer le développement du loyer de l'argent? André Laurin propose peut-être un projet conforme aux idées du fondateur, mais ces idées leur semblent «passées dates». Il fallait se conformer aux nécessités du "siècle". L'avenir n'est plus du côté des sacrifices et de la saine administration financière. Exit André Laurin. Merci pour votre beau projet.

2.3 • Étude sur le crédit présentée à la CSN en avril 1962⁵⁸

André Laurin se retrouve donc à la CSN en 1962. Deux mois seulement après le début de ses recherches, il dépose une étude sur le crédit qui reprend, dans ses grandes lignes, son analyse antérieure. Nous porterons, ici, notre attention sur les particularités nouvelles de cette étude.

Toujours fidèle à cette méthode empirique qui le caractérise si bien, André Laurin fonde maintenant son analyse sur la situation financière concrète de 43 familles endettées de la région de Québec. Toutes ont été victimes des abus du crédit et sont sous l'emprise des compagnies de finance. La moyenne d'endettement se situe entre 1 000 \$ et 2 000 \$ et donc assez loin des 500 \$ par année de l'étude des universitaires. Les situations décrites sont toutes plus dramatiques les unes que les autres.

⁵⁸ André Laurin, *Étude sur le crédit*, Service du budget familial, CSN, avril 1962, 26 pages.

Dans ces descriptions de cas, il relève surtout les pratiques abusives des commerçants et des compagnies de finance. C'est la jungle la plus totale. Le zoo est à l'honneur. Le peu de lois qui existent sont bafouées et les gens se font littéralement voler tout simplement par manque de connaissance de leurs droits.

C'est aussi dans ce texte que Laurin regroupe les trois grandes causes de l'endettement des familles en 1962. Elles rejoignent de très près l'étude de Tremblay et Fortin, mais la formulation est un peu plus directe:

«A.- La plus grave: les achats répétés de l'épouse sur le plan budgétaire. Ceci oblige le mari à contracter régulièrement des emprunts auprès de compagnies de finance.

B.- La deuxième en importance, mais non la moindre: l'exploitation sans limite de la part des médecins et pharmaciens et à tel point que je vous recommande d'exiger l'assurance-santé à tous les niveaux, dans le plus bref délai possible.

C.- Les annonces publicitaires, style "aucun dépôt, aussi peu que 50¢ par semaine".

S'il est vrai que la famille est la base de toute nation, des finances familiales saines seraient une garantie de prospérité nationale.»⁵⁹

L'analyse de Laurin rejoint celle de Tremblay et Fortin, mais elle la dépasse d'une certaine façon en identifiant plus directement une des causes principales d'endettement: les frais occasionnés par la consultation des médecins et l'achat de médicaments. Par ailleurs, de la même façon, il ressort clairement que les nouvelles normes de consommation sont en train d'affecter lourdement les familles ouvrières. Laurin constate aussi que les communications de masse joue un rôle important à ce niveau.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 16.

Le deuxième texte révèle aussi pour la première fois le désir d'André Laurin de créer un groupe autonome d'éducation qui serait supporté conjointement par les caisses populaires et la CSN. C'est l'ébauche de ce que deviendront les ACEF à partir de 1965:

«Un comité spécial a été formé par M. Charron afin de préparer la voie vers un mouvement conjoint CSN et Caisses populaires, en vue d'entreprendre l'éducation des masses. Ce ne serait pas du tout un mouvement genre assistance sociale ou service familial, mais uniquement un service éducationnel pour une saine planification des finances familiales, sous forme de bureaux de consultation et d'administration de tout ce qui a trait au budget d'une famille. Sous cet angle, la CSN et les Caisses populaires ont une obligation morale d'envisager de face ce problème crucial.»⁶⁰

Le texte, qui se termine sur un plan d'action en trois points pour solutionner les problèmes d'endettement des familles, réserve une surprise au Mouvement Desjardins:

- 1] l'éducation et l'information des masses;
- 2] modifications à certaines lois existantes;
- 3] action directe de la CSN auprès des caisses.⁶¹

Laurin croit tellement au rôle et à l'importance des caisses populaires dans le projet qu'il veut mettre de l'avant, qu'il n'accepte pas le refus initial des caisses. Si elles ne veulent pas endosser le projet, pourquoi alors ne pas en prendre le contrôle:

«Que penseriez-vous si la CSN encourageait ses membres à assister aux assemblées annuelles des Caisses, afin d'élire dans toutes les Caisses, où cela est possible, des bureaux de direction ouvriers, c'est-à-dire d'individus qui connaissent ce que c'est que les difficultés financières familiales. Il me semble que les Caisses

⁶⁰ *Ibid.*,

⁶¹ *Ibid.*, p. 25 et 26.

redeviendraient ce qu'elles doivent être et que le problème financier ouvrier deviendrait plus soluble.

Confrères, réalisez-vous que, si vous le voulez, du jour au lendemain, la CSN peut contrôler la presque totalité des Caisses, et cela pour le plus grand bien de toute la population.»⁶²

Au congrès de la CSN, tenu en septembre 1962, André Laurin présente le premier bilan⁶³ de ses activités à la tête du nouveau Service du budget familial. On y retrouve sensiblement les mêmes éléments que dans le texte du mois d'avril précédent, sauf le plan conjoint caisses/CSN et la proposition d'action directe sur les caisses. En effet, comme il l'affirme lui-même, le sénateur Vaillancourt aurait fait des pressions énormes pour que le plan conjoint CSN/caisses populaires disparaisse du plan d'action. Même chose, évidemment, pour le projet visant à prendre le contrôle des caisses.

A partir de cette date, André Laurin détient un mandat clair, mais qu'il doit réaliser exclusivement dans le cadre syndical. Cette décision fut difficile à digérer. Le Mouvement Desjardins représentait, en effet, un des piliers des ACEF alors en gestation. Puisque ce premier rendez-vous manqué jouera un rôle déterminant pour la suite des événements, il faut lui accorder une attention particulière.

2.4 • Le refus des caisses populaires

Dans l'importante entrevue qu'il accordait aux chercheurs du Centre de gestion des coopératives des HEC, Laurin insiste longuement sur cette

⁶² *Ibid.*, p. 24.

⁶³ Quarantième session du Congrès de la CSN, *Procès-verbal*, Montréal, 1962, p. 235 à 244.

rupture avec les caisses au tout début de son projet. Nous croyons important de lui donner la parole sur cette question afin de mieux comprendre non seulement le rôle attribué au Mouvement Desjardins, mais aussi sa vision de l'État, du socialisme, etc. Il explique de la façon suivante, en 1962, les raisons du refus des caisses d'emboîter le pas avec lui:

«Je pense que c'est l'embourgeoisement complet du Mouvement Desjardins et son manque de responsabilité envers la classe ouvrière.[...] Le Mouvement Desjardins a tout de même apporté une aide énorme au mouvement syndical dans des luttes [grève de l'Alcan exemple]. Mais au niveau de l'individu, au niveau de l'endettement, sur ces secteurs-là, ils n'ont rien compris du problème. Rien, rien, rien. Ça m'a fait un mal terrible de voir qu'on refusait, et vous allez voir jusqu'à quel point ça été grave. Et je pense que le Mouvement Desjardins a une responsabilité énorme là-dessus.

On m'a toujours accusé d'avoir critiqué le Mouvement Desjardins. Et moi, j'ai toujours réfuté cette critique-là. Je leur renvoie la balle en pleine face. Je leur dis: "Quand on a [ce que je crois encore] le plus beau diamant au monde, qui est pour moi le Mouvement Desjardins, qu'est-ce qu'on fait, c'est qu'on l'entoure, on le protège pour que personne ne le salisse, et que personne ne le brise."

Parce que moi, je suis très socialiste, très anti-capitaliste. Et mon socialisme, il n'est pas étatique. C'est le socialisme de groupe, celui des Belges et celui des Yougoslaves. J'ai d'ailleurs été étudiant en Yougoslavie. Le plus beau socialisme, c'est le Mouvement Desjardins. C'est-à-dire que c'est l'Etat qui fait une loi. Et quand l'Etat a passé la loi, il dit au peuple: "Administrez la loi, nous on se retire. Mais on garde les yeux ouverts pour voir si la loi est bien administrée". [...]

C'est ça qu'est le socialisme pour moi. Une loi qui est issue de l'Etat, mais qui est administrée par le peuple. Les hôpitaux devraient être comme ça. Les polyvalentes devraient être comme ça. Ça devrait être comme ça dans la société. L'Etat se retire de tout, fait des lois, et le peuple administre. Le Mouvement Desjardins, pour moi, c'est le plus beau diamant qu'on a, et qui aurait dû être à la disposition du peuple et pour le bien-être du peuple. [...] Leur argumentation, je pense, c'est qu'ils n'ont jamais voulu admettre que l'ouvrier était aussi endetté que ça. Ils n'ont jamais voulu admettre. Quand je parle d'ouvriers, je parle de salariés, parce qu'il y a des riches aussi, des gens très très riches... L'endettement touchait toutes les classes de la société.»⁶⁴

Le projet initial mis de l'avant par André Laurin était fondé sur une collaboration très étroite entre le mouvement syndical et le Mouvement Desjardins. D'un côté, le mouvement syndical regroupait les familles ouvrières aux prises avec des problèmes financiers importants et, de l'autre,

⁶⁴ Jean-Louis Martel, *op. cit.*, p. 14 à 16.

le Mouvement Desjardins possédait les ressources humaines et financières pour résoudre ces problèmes. Une organisation comme l'ACEF aurait pu jouer le rôle de jonction entre ces deux pôles importants de la société québécoise. Mais le Mouvement Desjardins a opté pour la création de son propre service d'éducation qui allait, inévitablement, dédoubler le travail de cette association autonome. Le 9 octobre 1964, une lettre de l'assistant-gérant de la Fédération de Lévis, M. René Croteau, à l'intention des dirigeants de la CSN confirme la création de ce service parallèle:

«Le problème que vous nous soumettiez le 21 septembre dernier a été porté à l'attention de notre Conseil d'Administration qui s'est réuni hier.

Étant donné que nos propres services d'Éducation s'orientent dans la même voie de la formation de conseillers en budget, il ne serait pas logique de diviser nos efforts, sans parler du risque éventuel de conflit de directives qui viendraient d'un organisme séparé, soit, le Conseil Central des Syndicats Catholiques.»⁶⁵

Ce dédoublement deviendra évident lorsque ce nouveau Service d'éducation des caisses populaires publiera, en 1969, un guide sur la planification financière à l'intention des familles québécoises, guide qui reprend essentiellement les mêmes informations déjà publiées par le Service du budget familial de la CSN.⁶⁶ Non seulement la collaboration n'est plus possible, mais on intervient, séparément, exactement dans le même secteur d'activités.

⁶⁵ René Croteau, La Caisse Centrale Desjardins de Lévis, *Lettre de René Croteau à l'intention de Monsieur Maurice Pouliot*, gérant de la Caisse populaire des Syndicats Catholiques de Québec, Archives UQAM, fiche 1964. Pour André Laurin, cette lettre est probablement la pièce la plus importante au dossier parce qu'elle confirme, par une directive officielle du Mouvement Desjardins, cette volonté de faire bande à part.

⁶⁶ Gilles Tittley, *L'art de dépenser*, Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins, Québec, 1969. Cette brochure sera publiée à 120,000 exemplaires et son auteur est le directeur du Service d'éducation et d'information de la Fédération.

L'ACEF commence donc à prendre forme en ces deux années de gestation - 1961 - 1962. À partir d'une pratique concrète auprès des familles pauvres de la région de Québec, à partir d'un refus du Mouvement «coopératif» Desjardins et à partir d'une confiance totale de la CSN commencent à se dessiner ses grandes orientations. Ainsi, la dynamique à l'origine des ACEF tiendrait à la fois du mouvement coopératif et du syndicalisme québécois.⁶⁷ Du mouvement coopératif, on retient l'idée de l'entraide nécessaire entre les différents groupes pour vaincre les problèmes graves d'endettement constatés dans les familles tandis que la proximité avec le mouvement syndical québécois permet la découverte des nouveaux besoins et des nouvelles aspirations exprimés par les familles ouvrières de l'époque. En 1962, la société québécoise comporte des lacunes importantes. Ceci est particulièrement vrai sur le plan social. Une jonction entre le mouvement coopératif et le syndicalisme québécois pourrait faciliter l'avènement d'une société plus juste. Le créneau spécifique des ACEF commence à se préciser.

⁶⁷ Claude Gendreau, *op. cit.*, p. 12.

Chapitre III

Un projet en action, 1962 - 1965

Cette troisième partie de notre recherche vise principalement à faire un tour d'horizon, le plus complet possible, des nombreuses activités menées par André Laurin dans le cadre du Service du budget familial de la CSN, activités qui conduiront directement à la fondation des ACEF en septembre 1965. Cette description minutieuse nous apparaît essentielle dans la mesure où elle viendra fonder, pour la suite des événements, non seulement la pertinence de cette première intervention dans le domaine de la consommation au Québec, mais aussi et surtout viendra caractériser le mode d'intervention qui marquera si bien les ACEF par la suite.

Comme nous avons tenté de le démontrer tout au long du chapitre précédent de ce travail, le projet d'André Laurin est entièrement fondé sur ses premières recherches sur l'endettement des familles québécoises:

«En 1962, j'entreprenais au sein de la CSN, par le truchement du Conseil Central de Québec, une enquête assez approfondie sur l'état d'endettement des travailleurs québécois. Les découvertes ne se firent pas attendre. Nous avons été les premiers à découvrir les fameux prêts sur deuxième hypothèque qui entraînaient une charge d'intérêt de l'ordre de 45% moyen. De plus, nos études nous ont démontré, hors de tout doute, que l'endettement du salarié variait entre un an et deux ans de salaire global; que ses termes mensuels égalaient ou dépassaient fréquemment la totalité des gains du foyer. Ces recherches préliminaires se sont terminées en avril 1962.»⁶⁸

⁶⁸ André Laurin, *Les Associations Coopératives d'Économie Familiale*, Québec, février 1962, imprimé en janvier 1970, document polycopié, 12 pages, Archives UQAM, fiche 1962, p. 2.

Ce texte du mois d'avril 1962 viendra donc motiver la pertinence d'une intervention massive dans le secteur endettement des familles québécoises. Le bien-fondé de l'enquête aura une répercussion immédiate à cause, justement, de l'organisation régionale très structurée de la CSN. Les dix événements que nous aborderons dans ce chapitre voudraient permettre d'apprécier, en partie, cette pertinence.

3.1 • Le cas Darabanner à Québec

L'étude effectuée par André Laurin et publiée en avril 1962 est essentiellement basée, comme nous l'avons déjà souligné précédemment, sur des cas concrets et bien réels. À Québec, André Laurin rencontrait systématiquement les travailleurs syndiqués dans le cadre des cours de formation. Il leur expliquait brièvement les pièges du crédit à la consommation et leur offrait des rencontres individuelles afin de solutionner les situations les plus dramatiques. C'est donc dans le cadre de ces rencontres qu'il avait rapidement été mis en contact avec les fameux contrats dits "Darabanner". En fait, ce dénommé Darabanner offrait aux travailleurs des prêts d'argent - que leur refusaient les caisses populaires -, en 2e hypothèque sur leur maison, à des taux d'intérêts exorbitants. Lorsque la famille ne pouvait plus rembourser, il forçait [sic] le propriétaire à y mettre le feu et encaissait l'assurance-incendie qu'il avait bien pris soin, au préalable, de faire transférer à son nom:

«Darabanner avait trois compagnies: Aide universelle, Colombian Investment et North Investment. Il prêtait des sommes toujours supérieures à 1 500 \$,

évidemment, parce qu'en haut de 1 500 \$ c'était le marchand de Venise, l'entente des parties. Les taux d'intérêt qu'il chargeait étaient alors de 700, 800, 900 %.»⁶⁹

Le cas Darabanner est peut-être un cas extrême sauf que les premières consultations effectuées par André Laurin le mènent directement au coeur de ce genre de «shylocking». Les cas sont nombreux et feront vite les manchettes.⁷⁰ Ils conduiront d'ailleurs au fameux procès de 1965 où le ministre de la Justice du Québec de l'époque, Claude Wagner, apparaissait à l'écran, à tous les soirs, pour donner un compte-rendu du procès du siècle. Selon André Laurin, des milliers et des milliers de travailleurs étaient pris dans ce «scheme» Darabanner.⁷¹ Il y a eu des meurtres et une multitude d'incendies criminels. Même André Laurin était, dit-on, sur la liste de Darabanner pour être assassiné. Selon lui, le procès de 1965 aura lieu principalement à cause des interventions télévisées du samedi soir qu'il animait à l'époque au Saguenay immédiatement après le hockey. Sauf que Darabanner était un ami du parti libéral fédéral. Il s'en sortira avec une peine ridicule d'un an et demi de prison:

«Quand les six créditistes sont passés avec le parti libéral, quand le parti libéral d'Ottawa était minoritaire, c'est Moïse Darabanner qui a été acheter les six créditistes et qui les a fait passer au parti libéral pour donner la majorité à Pearson à ce moment-là. [...] C'est vers 1963-1964 que Darabanner a acheté les créditistes. Dans les journaux, c'était bien dit que c'était Moïse Darabanner qui avait négocié le

⁶⁹ Entretien avec André Laurin, dans la série «Coopérateurs pionniers», cahiers de recherche # 92-3, HEC, mai 1992, p. 24. En fait, Darabanner possédait aussi une quatrième compagnie, Marico Inc.

⁷⁰ Sur le procès de Moïse Darabanner, voir plus particulièrement: *Le Soleil*, 18 septembre 1965; 9 et 10 novembre 1965. Sur le jugement du juge Cyrille Potvin, voir: *Le Devoir*, 16 février 1966, où il est précisé que Moïse Darabanner a été condamné pour une fraude de 110,000 \$.

⁷¹ Entretien..., p. 26.

transfert des six créditistes aux libéraux pour donner la majorité au gouvernement libéral.»⁷²

Comme on se doit de le reconnaître, les premières interventions d'André Laurin sont "incendiaires". Très rapidement, grâce à des rencontres individuelles avec les travailleurs endettés, il tombe immédiatement sur des contrats frauduleux et abusifs. Les quatre compagnies de Darabanner sont peut-être exceptionnelles dans le sens qu'elles relèvent directement de la "grosse pègre", mais elles fonctionnent sensiblement de la même façon que toutes les autres compagnies de finance et «d'acceptance» de l'époque. Son champ de bataille est trouvé. Il sera riche en rebondissements. L'expérience de Québec est maintenant exportable.

3.2 • La grève à la Shawinigan Chemical

En 1962, la CSN conserve encore des traits d'une centrale syndicale catholique. L'aumônier est présent - de droit - à toutes les instances. Le chanoine Pichette, qui est aumônier de la CSN à l'été 1962, siège à l'exécutif national. Il y était aussi au moment de l'embauche d'André Laurin au Service du budget familial. Laurin raconte:

«Il était absolument vendu au travail que je faisais. Puis, lui, il avait ses aumôniers partout dans les conseils centraux, il faisait mensuellement ses réunions d'aumôniers, puis il leur parlait de ce que je faisais. Or, au même moment, il y avait la grève de la Shawinigan Chemical à Shawinigan qui durait depuis de nombreux mois et les problèmes financiers étaient absolument affreux auprès des travailleurs... À cause des réunions que le chanoine Pichette tenait avec ses aumôniers, là j'ai été invité.»⁷³

⁷² Entretien..., p. 26. Cette information est aussi confirmée par le Dr. Guy Marcoux qui a produit, à compte d'auteur, un véritable pamphlet sur toute cette question intitulé: «Dans le même sac...».

⁷³ Entrevue du 11 mai 1992 avec André Laurin, p. 6 et 7.

Donc, en août 1962, le président du syndicat de la Shawinigan Chemical fait directement appel aux services d'André Laurin. On lui demande non seulement une analyse de la situation financière des familles ouvrières en grève, mais aussi d'intervenir directement auprès des institutions financières et commerciales pour soutenir les grévistes en conflit depuis plus de trois mois:

«J'ai fait les mêmes découvertes à Shawinigan qu'à Québec; endettement incroyablement élevé de la classe des travailleurs. Tout naturellement, je leur ai donné trois jours de cours intensifs uniquement basés sur des dossiers accumulés à Québec durant la période pré-enquête. À la fin des cours, les salariés présents m'ont fait la remarque suivante: "comment voulez-vous que nous retenions tout ce que vous venez de nous donner alors que nous n'avons aucun texte, absolument rien qui nous est laissé?" J'essayai donc de leur écrire un court résumé des notes que normalement les salariés auraient dû prendre.»⁷⁴

Partout, à Shawinigan comme à Québec, André Laurin se voit remettre des contrats abusifs de la part des compagnies de finance. La loi de la jungle règne. Le Québec est un véritable zoo pour les institutions du genre. Les taux d'intérêt pouvaient grimper sans arrêt. Partant d'un 9% au moment du premier emprunt, l'intérêt composé sur les contrats de refinancement pouvait facilement atteindre les 100%. Encore aujourd'hui, André Laurin est catégorique sur ce montant de 2 milliards \$⁷⁵ que représentaient les intérêts imposés en trop aux travailleurs.

La pratique d'André Laurin mérite ici qu'on s'y arrête. Ses interventions se font toujours en direct. Il y a 500 personnes à sa première assemblée générale à Shawinigan. Devant tout le monde, il explique

⁷⁴ *Ibid.*, p. 3.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 8.

comment procéder avec les contrats des compagnies de finance; il suggère d'aller inscrire les dettes au dépôt volontaire (Loi Lacombe) où le taux d'intérêt sera automatiquement réduit à 5%; il dit de ne pas craindre les saisies de maison puisque le syndicat négocie directement avec les caisses populaires qui détiennent la totalité des prêts hypothécaires. Comme on pouvait s'y attendre, les compagnies de finance réagissent vivement et contestent sans hésiter les recommandations de Laurin. L'anecdote suivante, malgré sa longueur, vaut la peine d'être consignée puisqu'elle témoigne éloquemment de la méthode de travail préconisée par André Laurin:

«Là, il me dit: "Laurin, ton affaire, ça marche pas. Regarde le beau papier que je viens de recevoir. Regarde les intérêts que la Beneficial Finance m'a chargés." Je lui ai dit: "C'est normal qu'ils te réclament ça mon gars, parce qu'eux autres ils pensent que t'es un ignorant. Te prenant pour un ignorant, un gars non instruit qui connaît pas la Loi des petits prêts, ils t'ont capitalisé tous les intérêts et ils te les chargent à l'avance et ils cherchent à te les faire payer. O. K. les gars, vous restez tous ici." On avait un téléphone haut-parleur. Je leur ai dit de ne pas dire un mot et de ne pas tousser. Je téléphone au gérant de la Beneficial Finance. Les gars étaient tous là, j'avais tous mes témoins pour qu'ils écoutent la conversation. Je me nomme, je m'identifie. Je lui dis: "Monsieur, vous avez fait une réclamation au dépôt volontaire pour monsieur Untel, pour la somme de tant. Êtes-vous bien au courant de la Loi des petits prêts?" "Oui", qu'il me répond. "Est-ce que vous savez que vous n'avez pas le droit de capitaliser à l'avance les intérêts et qu'au dépôt volontaire les intérêts passent de 24% à 5%?" - "Oui monsieur, je sais tout ça". Je lui dis que j'avais une réclamation devant moi... [...] "Ah! la maudite secrétaire, qu'il m'a dit. C'est elle qui est allée faire la réclamation au dépôt volontaire. Je lui avais dit de ne pas charger les intérêts à l'avance." C'est lui qui avait signé la réclamation. Tout de suite, il a fait changer la réclamation. Il a fait annuler les intérêts qui avaient été chargés. Là les gars ont cru en ce que je venais de leur enseigner. Ça été l'explosion.»⁷⁶

La méthode André Laurin est lancée. Il est crédible parce que ce qu'il dit est non seulement vrai, mais fondé exclusivement sur des faits contractuels vérifiables et légalement défendables, il est crédible parce que les solutions qu'il propose fonctionnent, il est crédible aussi et surtout parce que son approche est toujours collective. Pas de cachettes. Pas de négociations

⁷⁶ Entretien..., p. 14-15.

douteuses. Tout se fait au vus et au sus de tous. Sa pratique d'affrontement lui procure immédiatement la confiance inébranlable des travailleurs qu'il défend. Une telle réussite ne tardera pas à nourrir les conversations dans les instances officielles de la CSN.

Après le départ d'André Laurin de la région de Shawinigan, une équipe locale se mettra rapidement en place pour assurer la continuité. À l'initiative de l'abbé Bellemare, aumônier du Conseil central local et grand ami du chanoine Pichette, on décide sur le champ d'organiser une campagne de levée de fonds auprès des caisses populaires de la région pour défrayer les coûts d'une permanence pour poursuivre le travail amorcé. Gérard Auger deviendra ainsi le premier permanent payé du Service du budget familial de Shawinigan. Cette toute première équipe, formée d'une douzaine de personnes dont Madeleine Plamondon, aujourd'hui directrice du Service d'aide aux consommateurs de Shawinigan, peut revendiquer le statut de première forme embryonnaire des futures ACEF qui seront créées trois années plus tard.⁷⁷

3.3 • L'expérience se déplace au Saguenay/Lac St-Jean

En octobre 1962, au congrès de la CSN, les équipes de Shawinigan parlent abondamment de la première intervention publique d'André Laurin

⁷⁷ Voir l'entrevue du 11 mai 1992, p. 12. Il importe ici de mentionner le travail important joué par l'équipe de Shawinigan durant toute cette période. C'est elle qui va donner le ton dans la constitution d'équipe locale autonome et indépendante. C'est elle aussi qui créera la première véritable ACEF, avant même la fondation au Lac Delage, le dimanche 2 mai 1965 sous la raison sociale de «Service Coopératif Financier du Grand Shawinigan».

auprès des travailleurs en grève de la Shawinigan Chemical. Au même moment, un conflit important se déroule à Arvida au Saguenay. Adrien Plourde, premier vice-président très influent de la CSN et président du non moins important syndicat de l'ALCAN, invite André Laurin à intervenir auprès des grévistes. À cette époque, le Conseil Régional du Saguenay [CSN] disposait d'un programme hebdomadaire à la télévision de Jonquière. On propose donc à André Laurin d'utiliser cette plate-forme unique pour rejoindre tous les syndiqués en grève:

«Ce fut le “boum”, l'émission-choc de départ durant laquelle j'ai montré à l'écran de télévision des contrats originaux prouvant, hors de tout doute, l'illégalité et l'exploitation monstrueuse de la finance auprès du monde salarié. Et ce fut le déclenchement d'hostilités que personne n'aurait pu prévoir. Ceci se passait un samedi soir, fin novembre (1962). Le lundi suivant, plus de trois cents personnes attendaient à nos bureaux d'Arvida afin de recevoir les conseils budgétaires et surtout l'analyse de leur contrat tel que nous l'avions laissé entendre à l'émission télévisée.»⁷⁸

Cette émission du samedi soir se poursuivra sur une période de plus d'une année et demie. Elle sera entièrement assumée par André Laurin lui-même. À toutes les semaines. Et, simultanément, à cause de la très forte demande, on ouvrira pas moins de 12 centres de dépannages dans la grande région du Saguenay/Lac St-Jean. Tous les secteurs de la région sont couverts et le travail de dépannage est effectué par des moniteurs formés sur le tas. Les effets sur les marchands, commerçants et institutions financières sont percutants.

La demande ira grandissante. Tous les travailleurs syndiqués de la région réclament les cours en économie familiale donnés par André Laurin.

⁷⁸ André Laurin, *Les Associations Coopératives d'Économie Familiale*, op. cit., p. 3.

Mais, à cette date, au tout début des interventions publiques, les cours ne sont même pas encore rédigés. Qu'à cela ne tienne. On lui demande de donner les cours, les secrétaires du syndicat prennent les notes et rédigent sur le tas:

«Les responsables du syndicat disent: on fait sortir 50, 60, 70 gars de l'usine immédiatement, puis ils avaient une grande salle de réunions au sous-sol de l'édifice syndical puis ils disent: tu commences à donner tes cours. Mais je leur dit que mes cours ne sont pas écrits. Ils me disent: tu vas les donner verbalement, on a des secrétaires ici, elles vont les prendre en sténo, les taper et les distribuer immédiatement. C'est vraiment comme ça que les cours se sont écrits.»⁷⁹

Ainsi, comme André Laurin aime à le souligner lui-même, les cours étaient prêts la semaine suivante pour distribution. Une véritable création collective.

3.4 • Création de la première forme d'aide juridique

Évidemment, en s'attaquant aux compagnies de finance et aux commerçants qui abusent systématiquement des familles ouvrières en extorquant des montants d'intérêts illégaux, André Laurin se trouve vite confronté aux avocats qui administrent «légalement» ces recouvrements de créances douteuses. Il déclare en pleine émission télévisée que la pègre locale [les compagnies de finance] est supportée par le Barreau.⁸⁰ Le Barreau du Saguenay veut le faire taire. Une action de 3 millions \$ sera préparée mais jamais déposée. Au contraire, le Bâtonnier, reconnaissant le bien-fondé des affirmations d'André Laurin, établira, pour faire amende honorable, le premier service d'aide juridique au Québec:

⁷⁹ Entrevue du 11 mai, p. 18.

⁸⁰ Entretien..., p. 27.

«On a un coup de téléphone, le Bâtonnier nous appelle. Le juge Boudreault. Un homme d'une droiture qui m'a bouleversé dans tous les événements qu'on a vécus. [...] Il nous dit: "Désormais, dès que vous aurez deux de vos moniteurs qui signeront une formule de votre choix, que vous préparerez, l'ouvrier mal pris pourra aller consulter l'avocat de son choix et ce sera totalement gratuit." [...] Ça été le début de l'Aide juridique au Québec et la véritable création de l'Aide juridique, la fondation de l'Aide juridique, hors de tout doute.»⁸¹

Ainsi, tous les travailleurs aux prises avec une réclamation d'une compagnie de finance pouvaient, gratuitement, avoir accès au service d'un avocat de pratique privée pour se défendre.

3.5 • 2 milliards \$ en intérêts frauduleux

Les dénonciations sur contrats effectuées par André Laurin n'ébranlèrent pas seulement le Barreau du Saguenay. Toutes les compagnies de finance se trouvaient ainsi prises au piège de la fraude. De nombreux commerçants de meubles étaient aussi visés. Toutefois, les montants représentés par les dénonciations ne prendront véritablement toute leur portée qu'au moment de la Commission Parizeau⁸² trois années plus tard, en 1965. On peut lire dans ce document soumis par le Service de l'éducation de la CSN:

«C'est effrayant d'avoir obligé le peuple à payer des sommes colossales aussi énormes qui, à ce moment-là, étaient nettement supérieures au budget total de la Province de Québec. Si vous prenez le budget de la Province en 1960, c'était même pas deux milliards \$ par année. C'était supérieur au budget de la Province.

⁸¹ *Ibid.*, p. 28-29.

⁸² Entretien..., p. 22. Le document déposé à cette commission est, selon son auteur, une véritable thèse universitaire comportant plus de 800 pages. On peut aujourd'hui affirmer que ce document a été à l'origine des corrections apportées par le gouvernement du Québec dans le cadre du futur «Code de protection du consommateur» régissant les contrats de prêts d'argent et qui fut voté en 1971.

On obligeait les gars à payer ça annuellement en intérêt illégal et totalement non dû. On a tous gagné nos procès. Les juges nous ont donné raison sur toute la ligne.»⁸³

Il faudra attendre exactement un an avant la victoire décisive sur les compagnies de finance. En effet, dans un rapport d'activités du 27 septembre 1963, André Laurin souligne:

«La semaine dernière, elles ont reconnu, et ceci par la voix des journaux, qu'elles chargent des taux nettement supérieurs à ce que les lois provinciales et fédérales autorisent, et que si elles s'en tenaient strictement aux taux légaux, elles seraient incapables d'opérer financièrement.»⁸⁴

Pour André Laurin, le dévoilement de ce scandale est peut-être une de ses plus belles réalisations. À cette époque, les compagnies de finance faisaient la pluie et le beau temps parce que personne ne les dénonçait, parce que les lois de protection n'existaient tout simplement pas et, surtout, parce que les gens ne savaient pas qu'ils se faisaient littéralement voler. L'action menée par André Laurin commence déjà à porter fruits.

3.6 • Les premiers cours en économie familiale

Durant toute cette période frénétique d'interventions publiques, de dénonciations et de procès, il est évidemment beaucoup question du travail d'éducation effectué par le Service du budget familial de la CSN. Le travail de rédaction des cours donnés par André Laurin viendra, de toute évidence, assurer une continuité et une profondeur à toute cette frénésie.

⁸³ *Ibid.*, p. 18.

⁸⁴ André Laurin, *Rapport d'activités du Service d'orientation économique des petits salariés*, 27 novembre 1963, document polycopié, page 2, Archives UQAM, fiche 1963.

Le premier guide sur le budget familial, publié en février 1964 par la CSN,⁸⁵ poursuit essentiellement une double fonction comme le souligne Jean Marchand en préface de cette première édition: arracher les travailleurs des mains des usuriers et aider ceux qui le désirent à faire leur budget selon leurs revenus et leurs besoins réels.⁸⁶ Contrairement à ce qu'on pourrait croire, avant d'être un cours spécifique sur le budget familial, ce document est avant tout un cours de formation de base en économie familiale. Le premier du genre au Québec.

En effet, il aborde, en dix chapitres, toutes les questions relatives au crédit à la consommation [emprunts monétaires, vente à tempérament, colporteurs, contrats, dépôt volontaire, dettes], au budget familial, à la sécurité sociale et aux caisses populaires. En fait, on y retrouve, en synthèse pédagogique, toute la pensée politique d'André Laurin: pour rétablir une économie saine au niveau de l'ensemble de la société québécoise, il faut d'abord en finir avec l'exploitation éhontée des compagnies de finance et faire en sorte que les travailleurs puissent avoir accès aux prêts d'argent dans les caisses populaires; ensuite, il faut aussi, en même temps, revendiquer une véritable politique de sécurité sociale dans le but d'alléger le fardeau financier imposé aux familles par les coûts astronomiques de la maladie, de l'éducation et des assurances privées.

⁸⁵ André Laurin - préface de Jean Marchand -, *Série de cours sur l'orientation du budget familial*, Service de l'éducation de la CSN, février 1964, 115 p.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 5.

Les cours prendront vite une envergure nationale à l'automne de 1963 lorsque Louise Simard, animatrice à l'émission «Fémina», invitera André Laurin à donner une série de 15 émissions d'un quart d'heure à la radio de Radio-Canada sur le réseau national.⁸⁷ On parle d'une cote d'écoute de 1 million et demi de personnes. Les répercussions seront immédiates. André Laurin recevra, par la suite, une invitation du Général Vanier en personne pour donner une conférence sur les "cours" à l'occasion de l'assemblée annuelle du Congrès canadien de la Famille de juin 1964.⁸⁸ De plus, les "cours" connaîtront même une renommée internationale à l'occasion du Congrès mondial des Familles catholiques tenu à Rio de Janeiro en juillet 1963 lorsque le sous-ministre québécois de la Famille, M. Edgar Guay, sera invité à en faire une présentation officielle en assemblée plénière.⁸⁹

Phénomène encore plus surprenant, même les compagnies de finance feront appel à André Laurin pour une présentation du travail qu'il effectue auprès des familles endettées.⁹⁰

Enfin, le volume sur les "cours", qui sera publié à plus de 100, 000 exemplaires, deviendra rapidement une source importante de financement

⁸⁷ André Laurin, *Rapport d'activités du 27 novembre 1963*, page 1. Les enregistrements de ces émissions sont disponibles aux Archives UQAM, gracieusement fournis par André Laurin lui-même.

⁸⁸ André Laurin, *Rapport de la CSN au Congrès canadien de la Famille, 7 - 10 juin, 1964*, Ottawa, 6 pages, document photocopié, Archives UQAM, fiche 1964.

⁸⁹ André Laurin, *Rapport d'activités du 27 novembre 1963*, p. 2.

⁹⁰ André Laurin, *Discours prononcé au Congrès pancanadien des grandes compagnies de crédit*, Estérel, Québec, automne 1963, document photocopié, 14 pages, Archives UQAM, fiche 1963.

pour les nouveaux centres de dépannage qui naissent un peu partout au Québec afin de répondre à la demande suscitée par ces très nombreuses interventions publiques.⁹¹

3.7 • Un réseau national de moniteurs en consommation

Comme nous l'avons souligné précédemment au moment d'aborder l'intervention d'André Laurin au Saguenay/Lac St-Jean, le véritable travail d'information et d'éducation était assuré par les centres de dépannage, centres entièrement animés et dirigés par les travailleurs-bénévoles ayant reçus la formation de base donnée par André Laurin. Dans un document-bilan⁹² des activités des douze centres mis sur pieds au Saguenay/Lac St-Jean, force est de reconnaître que ce modèle de développement vient répondre à une demande en croissance exponentielle. C'est ce modèle donc que le service de la CSN tentera d'étendre à toute la province via les conseils centraux de la CSN.

C'est en juin 1963 que la décision sera prise d'étendre la création des centres de dépannage à l'échelle provinciale.⁹³ Le 27 novembre 1963, dans le

⁹¹ Plus tard, André Laurin publiera le premier "Guide du consommateur" à voir le jour au Québec. Ce document, non-daté, édité par le Service de la consommation et de la coopération de la CSN sera un véritable best-seller. Distribué à plus de 600,000 copies, il établit les bases d'une future politique de défense de droits des consommateurs. Ce document, selon l'auteur, aurait été imprimé en 1968 dans le but express de relancer le travail des ACEF. On retrouve le manuscrit de ce projet, pour fins de discussions, dans le *Journal des Moniteurs de la CSN*, 28 août 1964, vol. 2 # 5, p. 6 à 14.

⁹² Ce document du 4 mars 1963 nous apprend que déjà 4,522 personnes ont déjà eu recours au six centres implantés à Mistassini, Port-Alfred, Arvida, Alma, Jonquière et Kénogami. La compilation des six autres bureaux de Roberval, St-Félicien, Dolbeau, Chapais, Abitibi-Est et Desbiens n'était pas encore disponible. Archives UQAM, fiche 1963.

⁹³ André Laurin, *Situation présente du Service du Budget Familial de la CSN et quelques suggestions pour le futur*, avril 1964, document

cadre d'un premier rapport d'activités sur le fonctionnement de ces centres, André Laurin mentionne déjà l'existence d'une bonne vingtaine de centres en opération ou sur le point d'amorcer leurs activités:

«Dans leur deuxième année d'opération: Saguenay/Lac St-Jean, Hull-Ottawa, Shawinigan. La plus belle réussite des trois est sans aucun doute Hull-Ottawa, quoique dans les deux autres endroits, le travail s'est normalisé. Ce n'est pas le "boum" de l'an dernier, mais j'ai l'impression que le travail est plus sérieux et se fera en profondeur. Vous trouverez ci-inclus le dernier rapport d'activités de Hull. Les autres centres qui sont en pleine préparation pour former des chefs de groupes ou qui ont débuté depuis quinze jours sont les suivants: Rimouski, Montmagny, Thetford, Princeville, Victoriaville, Windsor, Sherbrooke, Coaticook, Granby, St-Hyacinthe, Beauharnois-Valleyfield et tout le Conseil Central de Québec. En préparation avec espoir de débiter vers janvier ou février: Hauterive, Joliette, Montréal.»⁹⁴

Pour l'animation de ce vaste réseau, on propose une formation de base à 25 responsables qui assumeront la diffusion des dix cours dans les différents centres. La formation est intensive et se donne à l'Académie de Québec. Cette formule des «multiplicateurs» donnera des résultats étonnants. Entre janvier et avril 1964, 400 nouveaux conférenciers formés directement ou indirectement par André Laurin donneront plus de 1000 sessions sur la base des 10 cours en économie familiale. Le message est bien reçu. L'euphorie est à son comble. Comment faire pour maintenir ce dynamisme? Comment faire circuler toute l'information issue de cette nouvelle formule de «pratique-terrain»?

polycopié, .4 p. C'est ce document que nous suivrons pour présenter le développement du nouveau réseau national.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 1.

3.8 • Le Journal des Moniteurs de la CSN

Dans le but de canaliser toutes ces énergies florissantes dans les nombreux centres de dépannage - 32 centres en opération à la fin de l'année 1964 -, André Laurin décide de publier, à partir de son bureau de Québec, un «Journal hebdomadaire des Moniteurs de la CSN». Ce journal représente une somme colossale de travail. Il sera fidèlement maintenu du début septembre 1963 jusqu'au mois d'août 1964. On y retrouve une mine d'informations sur le fonctionnement des centres, sur les problèmes rencontrés et sur les méthodes d'intervention des moniteurs. C'est à partir de ce journal hebdomadaire qu'il est aujourd'hui possible d'avancer l'idée qu'on est en train d'assister à la naissance d'une vision toute nouvelle, inspirée de la méthode dite «laboratoire» d'André Laurin, de l'intervention en consommation.

Si la facture de ce journal fait un peu sourire aujourd'hui, il représente tout de même une bonne source d'information. On dit tout. On publie tout. On se félicite. On nomme les personnes. On cite des vrais cas. On dénonce les compagnies. On propose des solutions concrètes. On publie toutes les lettres reçues. Un véritable petit journal de bord. Les priorités d'action s'y dégagent de façon limpide: les travailleurs sont endettés; ils sont esclaves des compagnies de finance; il faut donc les sortir de ce marasme. Deux solutions s'imposent: une première qui va dans le sens de l'éducation et de l'information [les cours] et, une deuxième, qui invite résolument à prendre le contrôle des caisses populaires pour permettre aux travailleurs d'y avoir accès. L'exemple suivant illustre à merveille ce plan d'action:

«Dans les Caisses du Saguenay où le mouvement fonctionne, on a fait élire de nos moniteurs à: 1.- la direction, 2.- le comité de crédit, 3.- la surveillance. Ils ont établi comme politique: 1.- Prêt personnel à 2,000 \$ sans endosseur pour la majorité des cas; 2.- Prêt pour financer la voiture; 3.- 1, 000 \$ pour l'éducation par million d'actif de la Caisse.»⁹⁵

Ainsi, le «Journal des Moniteurs» viendra assurer un lien étroit entre tous les centres en opération au Québec. Les initiatives locales sont nombreuses. Toutes sont reflétées fidèlement à toutes les semaines et donnent ainsi des idées d'action aux autres moniteurs dans les régions. Un véritable réseau est créé. C'est d'ailleurs dans le numéro du 21 novembre 1963 qu'on retrouve le bilan d'un voyage en Suède organisé par et pour les travailleurs de la CSN afin de découvrir un pays avec une véritable politique de sécurité sociale.

3.9 • Pour une véritable politique de sécurité sociale

L'objectif de ce nouveau «réseau national» lancé par André Laurin ne visait pas seulement, comme nous l'avons déjà souligné, le dépannage direct des familles en difficultés financières. Déjà, dès le début de ses interventions, André Laurin avait clairement compris les causes principales de l'endettement des familles. En plus d'être esclaves des compagnies de finance, les familles ouvrières dépensaient des sommes importantes pour les soins de santé, pour l'éducation - encore majoritairement entre les mains du secteur privé des communautés religieuses -, ainsi que pour les frais d'assurance de toutes sortes. Il n'est donc pas innocent de voir apparaître, parmi les dix cours en économie familiale, un huitième cours portant spécifiquement sur la sécurité sociale:

⁹⁵

Journal des Moniteurs, 20 septembre 1963, p. 2.

«Vous pourrez avoir compté sans la maladie, sans les accidents, sans la perte de votre emploi, sans la croissance normale de votre famille et de ses besoins nouveaux, sans la vieillesse, etc., pour établir votre budget. Si un de ces événements se produit, surtout à l'improviste, vous vous endettez et le plus souvent, vous ne voyez pas le jour où vous pourrez vous en sortir. D'ailleurs, nos enquêtes nous ont révélé que la situation financière des familles avait été le plus souvent compromise à partir du jour où un de ces événements est arrivé.»⁹⁶

Cette idée sera d'ailleurs longuement développée par André Laurin lors d'une conférence donnée en juin 1964, sur invitation du Général Vanier, au Congrès canadien de la Famille à Ottawa où il aborde directement les véritables causes de l'endettement des familles. Elles sont, par ordre d'importance, les suivantes: 1- la maladie; 2- les plans budgétaires permanents [comptes ouverts dans les magasins]; 3- le crédit dans les compagnies de finance et d'acceptance.⁹⁷

La dimension sociale est au coeur même de toutes les préoccupations économiques d'André Laurin. Au Québec, en juin 1963, la Commission Bélanger vient tout juste de déposer son premier rapport sur l'assistance publique.⁹⁸ André Laurin est directement en lien étroit avec le sous-ministre à la Famille qui participe activement aux travaux de cette commission. La

⁹⁶ André Laurin, *Série de cours sur l'orientation du budget familial*, p. 77.

⁹⁷ André Laurin, *Rapport de la Confédération des Syndicats Nationaux, CSN, au Congrès de la famille, 7-10 juin, 1964, Ottawa, 6 p.* Cette précision me semble importante à faire parce qu'elle vient contrer l'idée trop facilement reçue relatée dans l'étude de Norman Caron où ce sont les dépenses des femmes qui seraient, selon André Laurin, la première cause de l'endettement des familles. C'est là, croyons-nous, une simplification abusive de toute la problématique développée par André Laurin et, ce, dès le début des années 60 comme le démontre si bien le texte de cette conférence.

⁹⁸ M. Bélanger, J. E. Boucher, C. Morin, *Rapport du comité d'étude sur l'assistance publique*, Rapport Boucher, Gouvernement du Québec, Québec, juin 1963, 220 p.

sécurité sociale est à l'ordre du jour. Constamment dans ses nombreuses conférences, il insiste sur l'importance capitale d'une politique globale en matière de sécurité sociale. Il en parle abondamment dans ses émissions télévisées du samedi soir au Saguenay. Rapidement, on lui colle l'étiquette de «méchant communiste». L'idée lui vient immédiatement de proposer aux travailleurs un voyage d'étude en Suède pour voir - *de visu* - comment peut fonctionner un État qui prend d'abord en considération le bien-être de ses citoyens sans pour autant être «communiste». L'objectif de ce stage est clair:

«Cette idée d'aller en Suède a pris naissance il y a plus d'un an, alors que les travailleurs de la CSN ont pris conscience du fait qu'ici, au Canada, il y avait quatre problèmes majeurs qui se posaient pour le petit salarié: 1. le chômage; 2. la perte du soutien de famille; 3. l'éducation; 4. la santé. La curiosité s'est alors emparée de nous à un tel point que 80 travailleurs de la CSN se sont groupés autour du vice-président, Adrien Plourde, et nous sommes allés vérifier sur les lieux la véracité et l'efficacité de leur sécurité sociale.»⁹⁹

Une vision se dégage du rapport de ce stage en Suède: pour développer une société financièrement responsable, il ne faut pas seulement tenter de responsabiliser les individus, mais il faut également travailler sur des fronts multiples comme la formation de la main-d'oeuvre, la sécurité sociale et la création d'organisations intermédiaires capables de prendre le relais de l'État pour actualiser et administrer les politiques votées par l'État. On peut, ici, formuler l'hypothèse que le projet de création d'un organisme indépendant voué à l'éducation et à la consommation aurait tout probablement germé

⁹⁹ André Laurin, *Rapport du voyage d'études en Suède - 18 octobre au 3 novembre 1963 -*, 6 novembre 1963, CSN, 8 p., p. 1. Voir aussi: *Journal des Moniteurs*, vol. 1 # 7, 23 novembre 1963.

suite à ce voyage d'étude en Suède au contact d'un groupe nommé A. B. F. en Suède.¹⁰⁰

3.10 • Premier projet d'un organisme indépendant

En avril 1964, une bonne trentaine de centres sont en opération dans toutes les régions du Québec. La demande d'information va sans cesse en augmentant. On ne fournit vraiment plus à la tâche:

«En ce moment, déclare André Laurin, nous sommes complètement débordés et incapables de donner entière satisfaction. Les Cies de finance se raffinent sensiblement en matière de chantage et les marchands profitent de notre surplus de travail pour saisir illégalement avec espoir que la CSN n'aura pas le temps de s'occuper de ces cas.»¹⁰¹

Un plan de redressement est proposé à l'Exécutif de la CSN. Plan comportant trois scénarios possibles dont le premier - Plan "A" - sera aussitôt écarté parce qu'impliquant le *statu quo* et restreignant les services aux seuls syndiqués CSN.¹⁰² Dans le deuxième scénario - Plan "B" -, André Laurin

¹⁰⁰ Voir *Journal des Moniteurs*, 24 novembre 1963: «Lors de notre séjour en Suède, nous avons eu un intéressant exposé sur l'A. B. F., c'est-à-dire une école de formation culturelle pour les travailleurs. Or, à notre grande surprise, nous avons constaté que le système opérationnel de l'A.B.F. était sensiblement le même que nos équipes de budget. Ces écoles, ayant commencé avec rien en 1912, comprennent aujourd'hui 950 écoles, réparties à travers tout le pays, dont le budget annuel est de 8 millions \$ canadiens.» Donc, une école culturelle qui s'occupe d'économie, de sécurité sociale, d'éducation, de questions internationales, de langues étrangères et des arts... quel beau modèle pour quelqu'un qui est en train de songer à créer un organisme autonome!

¹⁰¹ André Laurin, *Situation présente du Service du Budget Familial de la CSN et quelques suggestions pour le futur*, Québec, avril 1964, p. 2.

¹⁰² Selon André Laurin, la CSN n'était plus capable de porter le projet qu'il était en train d'échafauder: «À cette époque, dit-il, la CSN était raide pauvre et se devait de restreindre ses activités à ses seuls membres.» On peut donc supposer que cette contrainte a joué un rôle prépondérant dans la décision d'adopter les plans "B" et "C".

présente sa vision d'une véritable organisation permanente capable de relever le défi imposé par la réussite trop rapide des centres de dépannage.

Son projet prévoit l'embauche immédiate d'un sociologue comme coordonnateur national de ce nouvel organisme ayant comme tâche principale d'établir des contacts permanents avec les autres grandes associations de consommateurs dans le monde. Il prévoit aussi l'embauche de six permanents pour ouvrir des bureaux à Hull, Montréal, Sherbrooke, Québec, Saguenay/Lac St-Jean et Shawinigan/Trois-Rivières. Ces nouveaux bureaux seraient financés à même une nouvelle subvention de 60, 000 \$ promise par René Lévesque, alors ministre responsable de la Famille. Il propose aussi que le «Journal des Moniteurs» se transforme en périodique inspiré du magazine américain «Consumers' Reports». Ces nouveaux bureaux, puisque financés de façon autonome, pourront alors desservir toute la population et devront se rallier tous les corps intermédiaires régionaux qui en assumeraient ainsi l'administration et l'orientation. Laurin estimait que la CSN en retirerait un immense prestige tout en n'investissant qu'une somme minime.¹⁰³

Le projet est donc lancé. Dans le plan "C", on prévoit la séparation complète de ce nouvel organisme d'avec le service de la CSN qui pourra, lorsque capable de voler de ses propres ailes, être financé par les deux centrales ouvrières [FTQ et CSN], les caisses populaires et les caisses d'Économie, les coopératives de consommation et par un octroi statutaire du gouvernement provincial.

¹⁰³ André Laurin, *Situation présente*, p. 4.

Projet ambitieux qui nécessitera plus d'un an de préparation intense et qui aboutira à la convocation de la première assemblée de fondation des ACEF en septembre 1965 au Lac Delage.

Chapitre IV

L'assemblée de fondation des ACEF, 1965

Comme nous l'avons déjà souligné au chapitre précédent, André Laurin est, d'une certaine façon, victime de sa propre réussite. Il se voit coincé dans une logique implacable soit de poursuivre le développement frénétique de ce «mouvement» qu'il vient d'enclencher ou de restreindre progressivement son action aux seuls membres syndiqués de la CSN. Son plan de redressement est sans équivoque. Il va de l'avant avec la création d'un groupe complètement indépendant de la CSN tout en aménageant une formule nouvelle qui mérite qu'on s'y attarde. C'est l'objectif de ce chapitre: bien cerner les forces, les faiblesses et les différentes tendances en présence au moment de cet «acte fondateur» des ACEF en septembre 1965.

4.1 • Une invitation à tous les corps intermédiaires

La décennie des années 60 est largement reconnue comme la période qui verra naître, au Québec, un vaste réseau de groupes populaires et communautaires qui connaîtront, durant la décennie suivante, une croissance phénoménale. Ce réseau est vaste et complexe.¹⁰⁴ Notre objectif,

¹⁰⁴ Il nous faut ici situer le travail initié par André Laurin au coeur même d'une nouvelle dynamique qui verra l'émergence, au milieu des années 60, d'un vaste «mouvement» populaire et communautaire qui rejoint parfaitement les thèses développées par Bélanger et Lévesque: «Les expressions mouvement populaire, mouvement communautaire, mouvements urbains, mouvements sociaux, pratiques émancipatoires, mouvement alternatif qui renvoient à des problématiques différentes, permettent ainsi de dépasser la fragmentation de ces groupes. Dans cette optique, les auteurs sont relativement d'accord pour faire remonter l'origine de

ici, n'est pas de refaire l'histoire de tous ces groupes. Plusieurs travaux existent déjà.¹⁰⁵ L'objectif serait plutôt de saisir l'originalité des ACEF.

Une première originalité se trouve justement dans la composition même des groupes qui recevront «l'appel» pour l'assemblée de fondation. On fait appel à trois grands secteurs: le mouvement syndical, le secteur coopératif et les groupes sociaux, chrétiens pour la plupart. Ils sont considérés comme des "corps intermédiaires" et c'est à ce titre que André Laurin les convoque au congrès de fondation. On les invite non seulement à se concerter pour créer ce nouveau groupe, mais aussi, en même temps, à perdre une partie de leur "entité" propre pour se fondre dans ce nouvel organisme.¹⁰⁶

Ainsi, selon cette logique, il faut reconnaître que ce nouvel organisme n'est pas nécessairement issu d'une volonté populaire manifeste. Bien au contraire. C'est plutôt l'idée d'une seule personne qui cherche désespérément à donner suite à un service offert par la CSN et qui ne peut

ce mouvement au début des années soixante et pour considérer son évolution en termes de continuité et de ruptures.» (Bélanger, Paul R. et Benoît Lévesque, Le mouvement populaire et communautaire: de la revendication au partenariat (1963-1992), dans: *Le Québec en jeu*, Presses Universitaires de Montréal, 1992, p. 713-714).

¹⁰⁵ Voir surtout: Pierre Hamel, *Action collective et démocratie locale: les mouvements urbains montréalais*, Montréal, Presses Universitaires de Montréal, 1991; voir aussi Bélanger, P. R. et Benoît Lévesque, Le mouvement social au Québec: continuité et rupture (1960-1985) dans P. R. Bélanger, B. Lévesque, R. Mathieu et F. Midy, *Animation et culture en Mouvement: Fin ou début d'une époque?*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1987, p. 253-266.

¹⁰⁶ André Laurin, *Les Associations Coopératives d'Économie Familiale*, Québec, février 1968, imprimé en janvier 1970, p. 5.

plus répondre à la demande croissante. Laurin cherche donc à impliquer tous les «corps intermédiaires» avec qui il est en étroite collaboration et qui se sont déjà impliqués dans les différents centres qu'il a aidé à mettre sur pied.¹⁰⁷ Il imagine la création d'un organisme qui se propose de faire éclater toutes les formes traditionnelles de regroupements existant à l'époque.¹⁰⁸

Évidemment, cette forme de regroupement ne peut pas vraiment faire autrement que de heurter les sensibilités corporatistes de tous ces différents corps intermédiaires à qui on demande, justement, de concéder une partie de leur entité propre. Nous entrons résolument au coeur du propos de ce chapitre qui veut surtout analyser les forces à la fois complémentaires et conflictuelles qui sont en présence au moment de la création de ce nouvel organisme indépendant. Forces qui, inévitablement, portent des intérêts parfois convergents mais aussi parfois divergents. C'est là, croyons-nous, l'élément le plus révélateur de tout acte fondateur.

¹⁰⁷ C'est d'ailleurs la perception très nette qu'en donne Bélanger et Lévesque dans leur étude précitée: «Indiquons que les ACEF ont une origine à la fois syndicale et populaire. En effet, la CSN en liaison avec les caisses populaires et les caisses d'économie créa en 1962 un service du budget familial pour lutter contre les abus du crédit à la consommation. En s'autonomisant, ce service donnera l'ACEF en 1965.» (Bélanger et Lévesque, *op. cit.*, p. 741 note 17).

¹⁰⁸ Dans son rapport écrit au 42e Congrès de la CSN tenu en juin 1966, Laurin formulait son projet de la façon suivante: «Nous avons donc cherché à intéresser à notre cause le plus grand nombre possible de sociétés et nous avons formé tous ensemble ce que l'on pourrait appeler en terme scientifique "une coopérative de matière grise", soit la mise en commun, coopérativement, de tout ce qu'il y a de bon dans chacun des organismes voulant travailler pour le mieux-être de la famille dans le Québec.» (*Procès-verbal du congrès*, p. 183).

4.2 • Coupure définitive avec la Fédération de Lévis des caisses populaires

Rappelons que la première étude sur le crédit effectuée par André Laurin en 1961 avait d'abord été présentée au mouvement Desjardins à Lévis. Le projet rattaché à cette étude n'avait pas reçu l'aval des dirigeants à cette époque et Laurin sera, par la suite, embauché à la CSN. Sauf que le travail effectué par les moniteurs de la CSN dans le cadre du Service du budget familial revient constamment à un seul et même objectif: sortir les familles ouvrières de l'emprise des compagnies de finance et, pour y parvenir, faire un travail de pression auprès des caisses populaires pour les forcer à ouvrir le prêt personnel aux travailleurs. Suite à la lettre de M. René Croteau du 9 octobre 1964 confirmant la décision du Mouvement Desjardins de mettre sur pied son propre service de formation de conseillers en budget familial,¹⁰⁹ une dernière tentative de négociation avec la «grosse» Fédération de Lévis¹¹⁰ sera tentée le 24 novembre 1964. Cette rencontre prend une importance

¹⁰⁹ Voir l'intégral de cette lettre, p. 44.

¹¹⁰ Une petite précision s'impose ici sur la composition du mouvement Desjardins à l'époque. La Fédération de Lévis, dite la «grosse fédération», est essentiellement un regroupement d'unions régionales. C'est ce qui fait dire à André Laurin que la Fédération est devenue une super bureaucratie de fonctionnaires: «Démocratie par délégation de pouvoir. La Fédération de Lévis n'est pas la fédération des caisses populaires, mais bien la fédération des unions régionales. Donc, comme il y a dix unions régionales, chaque union délègue 3 membres de son administration et ces 30 membres élisent entre eux les neuf directeurs de la fédération. Cercle fermé par excellence éliminant, à sa base même, à 99.9% près, toute influence sur les politiques de la fédération.» (*Document à l'usage des permanents et employés de bureau de la CSN, op. cit.*, p.2 et 3). L'union régionale de Montréal est membre de la Fédération de Lévis, mais il y a eu scission au sein de celle-ci. 12 caisses sont devenues autonomes au début des années 60. D'où l'appellation de «petite fédération» pour ce regroupement de caisses autonomes. Les caisses qui seront présentes à l'assemblée de fondation des ACEF en 1965 seront toutes membres de cette petite fédération.

capitale et le compte-rendu sera même publié intégralement dans les actes du congrès de la CSN:

«Quant à la première idée (la mise sur pied de coopérative d'épargne et de crédit), l'équipe suivante de la CSN Fernand Jolicoeur, Roland Marcoux, Abbé Henri Masson, Omer Dumont, Gilles Toupin, Gérard Auger, Charles Charest, Gilles Chamberland et André Laurin, a rencontré, le 24 novembre 1964, à l'Institut Coopératif Desjardins, MM. P.-E. Charron, Irénée Bonnier, Ls-G. Gervais et R. de Bellefeuille, représentants de la Fédération de Lévis, afin d'essayer d'en venir à une entente finale pour que les Caisses populaires favorisent une plus grande ouverture de leurs services d'épargne et de crédit en faveur des travailleurs du Québec. Cette rencontre ne donna pas le résultat espéré, et nous avons donc dû nous tourner, en décembre 1964, vers la Fédération des Caisses d'Économie et de Crédit du Québec.»¹¹¹

Cette rupture représente un tournant historique dans le projet CSN d'André Laurin. Elle alimentera, longtemps après, des relations conflictuelles entre le mouvement Desjardins et les futures ACEF. Quelques années plus tard, deux événements viendront consacrer cette coupure définitive. Une lettre sera d'abord envoyée, en mai 1967, aux dirigeants de toutes les caisses populaires leur interdisant formellement d'adhérer aux ACEF¹¹² et, en juin 1967, l'Union régionale de Québec des caisses populaires Desjardins décidera, à l'occasion de son congrès annuel, de créer son propre service de conseillers en économie familiale:

«“Notre principal souci serait d'avoir un service ambivalent de conseillers en économie familiale, de façon à ce que ce comité réponde aux besoins financiers à la fois de la famille urbaine et de la famille rurale,” a déclaré, à la suite du congrès, M. René Croteau, assistant-gérant de l'Union régionale de Québec des caisses populaires Desjardins.

La tâche de ce comité serait, a-t-on précisé, de conseiller les familles desservies par les caisses sur leurs problèmes et leurs besoins financiers, d'accentuer encore plus le but social des caisses populaires Desjardins.»¹¹³

¹¹¹ CSN, *Procès-verbal* de la 42e session du Congrès de la CSN, Montréal, 1966, p. 182-183.

¹¹² Normand Caron, *op. cit.*, p. 54.

¹¹³ *La Presse*, 13 juin 1967.

Ce refus de la Fédération de Lévis conduit directement à une option claire en faveur des caisses d'économie. À partir de cette date, André Laurin se donnera corps et âme à la création de nouvelles caisses d'économie qui regroupent l'épargne des travailleurs d'une même entreprise.¹¹⁴ Les caisses d'économie, selon la philosophie d'André Laurin, sont davantage des caisses au service des travailleurs parce qu'elles acceptent plus facilement de leur ouvrir le marché du prêt personnel puisqu'elles gèrent elles-mêmes leurs épargnes.¹¹⁵ On parle même de la création d'une cinquantaine de ces nouvelles caisses en opération dans les syndicats CSN entre janvier 1965 et juin 1966.¹¹⁶ Cette nouvelle option en faveur des caisses d'économie va heurter de plein fouet les régions où les moniteurs de la CSN et les équipes du budget familial avaient développé de bons liens avec les caisses populaires «de paroisses»¹¹⁷. Afin de mieux cerner cette nouvelle difficulté, reportons-

¹¹⁴ André Laurin, *Document à l'usage des permanents et employés de bureau de la CSN et des corps affiliés*, Service du Budget Familial, CSN, novembre 1965. Ce document est fort intéressant. L'auteur y explique par le détail la différence entre les caisses populaires et les caisses d'économie et pourquoi il faut résolument opter pour les secondes. Voir aussi: André Laurin, *Rapport pour l'Exécutif de la CSN*, 13 février 1967. Ce texte répond parfaitement à la question: pourquoi fonder des caisses d'économie? La réponse est double: parce que les dirigeants des caisses populaires ne veulent pas répondre au besoin de prêts personnels des travailleurs et que les caisses d'économie sont d'accord avec le projet de sortir les travailleurs des mains des usuriers et de la finance.

¹¹⁵ À cette époque, la Fédération des caisses d'économie n'a aucun lien juridique avec le Mouvement Desjardins. C'est seulement depuis 1980 que cette fédération est intégrée au Mouvement Desjardins, coiffée désormais sous l'appellation de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins. Voir: Claude Ouellet, *op. cit.*, note 130, p. 109.

¹¹⁶ CSN, *Procès-verbal*, 42e Congrès, *op. cit.*, p. 182.

¹¹⁷ L'expression est péjorativement utilisée par André Laurin dans sa distinction entre une caisse d'économie pour les travailleurs et les caisses plus traditionnelles qui opèrent surtout sur une base géographique au Québec.

nous à Shawinigan où on s'apprête à donner une première véritable structure légale à cette nouvelle organisation.

4.3 • Lancement du Service Coopératif Financier de Shawinigan

Le groupe de Shawinigan existe depuis la toute première visite d'André Laurin au printemps 1962. Sous l'égide du président du syndicat de la «Chemical», Gérard Auger, le groupe s'était fixé comme objectif principal de rejoindre, par le biais des cours, toutes les familles de la région. Gérard Auger, comme on le découvre, est plus "éducateur" que "dénonciateur" à la manière d'André Laurin. Membre de la L.O.C., il connaît déjà le programme de cours sur le budget familial offert par cette organisation.¹¹⁸ Il s'apprête donc à formuler une sorte de synthèse entre l'approche privilégiée par André Laurin et la pédagogie d'éducation populaire favorisée par la L.O.C. Pour concrétiser cette volonté de «partenariat» entre toutes les forces vives de la région, il se doit de refaire l'image de son groupe, image passablement ternie lors des interventions radicales effectuées par André Laurin auprès des

¹¹⁸ À ce sujet, voir J.-P. Collin, *La Ligue Ouvrière Catholique canadienne, 1938-1965: Un mouvement social urbain*, Thèse de doctorat, UQAM, décembre 1990, 421 p. Il est intéressant de noter dans cette étude que le «budget familial» fait partie des trois domaines d'activités coordonnées par la L.O.C. sur le plan national. La Ligue rédigea un «cahier du budget» qu'elle mettra en circulation pour la première fois en 1949 et qui sera réédité jusqu'en 1964. Le tirage annuel entre 1949 et 1964 atteint les 10,000 exemplaires (p. 210 à 216). Puisque Gérard Auger est membre de la L.O.C., on peut facilement supposer qu'il était très au fait de cette pratique pédagogique et qu'il s'en servira abondamment pour ses cours à Shawinigan. On peut aussi formuler l'hypothèse que l'intérêt de Gérard Auger pour l'approche pédagogique d'éducation populaire est directement issue de son implication à la L.O.C. tout comme, chez André Laurin, le caractère plus revendicatif lui vient de sa pratique syndicale.

commerçants et institutions de la région. Avec son comité, en septembre 1963, il organise une rencontre avec "l'establishment" de la ville de Shawinigan dans le but de contrer ces réactions négatives laissées suite au passage d'André Laurin dans la région.¹¹⁹

Les résultats ne se font pas attendre puisque dès le 3 novembre, la caisse populaire mauricienne de Shawinigan vote une subvention importante de 2000 \$ expressément vouée au travail d'éducation populaire auprès de toutes les familles de la région et non pas seulement pour les familles des travailleurs syndiqués.

Cette décision de la Caisse populaire mauricienne fera naître l'idée de la mise en place d'une structure permanente d'une part, mais aussi l'idée de faire financer le service d'éducation aux familles par le mouvement Desjardins. Cette double initiative portera ses ambiguïtés jusqu'au moment de la fondation des ACEF. Et même longtemps après comme nous le verrons plus loin dans cette étude.

Mais avant de poursuivre notre cheminement, notons immédiatement un premier paradoxe important qui est en train de voir le jour dans le processus de fondation des ACEF. Au niveau provincial, André Laurin et, par extension toute la CSN, se démarquent avec fracas des caisses populaires en optant radicalement pour les caisses d'économie. À Shawinigan, la caisse populaire de l'endroit devient le bailleur de fonds

¹¹⁹ Norman Caron, *op. cit.*, p. 32.

principal du groupe en gestation. Ce premier paradoxe est suivi d'un deuxième tout aussi flagrant.

En effet, les objectifs du groupe de Shawinigan viennent, d'une certaine façon, en contradiction avec le grand mouvement lancé par André Laurin. Le groupe de Shawinigan est créé en précisant les deux objectifs suivants:

«Ce service se propose de venir en aide aux familles ouvrières en créant: (1) un service d'éducation sur: a) l'économie familiale: budget, assurances, testament, etc.... b) l'action coopérative: principalement coopérative de crédit mais aussi toute forme d'action coopérative qui pourrait les aider. (2) un service de dépannage, c'est-à-dire analyse de la situation financière des familles aux prises avec des compagnies de finance et des dettes disproportionnées à leur budget.»¹²⁰

Un groupe d'éducation et de dépannage qui va même mandater Gérard Auger comme "propagandiste" auprès des caisses populaires de la région.

Ainsi, la vision mise de l'avant par le groupe de Shawinigan est complètement à l'opposé de celle formulée et pratiquée par André Laurin. Celui-ci cherche à implanter, à sa manière faut-il le souligner, un véritable groupe de pression qui devra défendre les droits de tous les consommateurs. Pour réaliser cet objectif, il n'hésite aucunement à entrer en conflit avec les institutions établies. Il va même privilégier la dénonciation publique comme nous l'avons vu au chapitre précédent. À Shawinigan, c'est tout le contraire qui semble se produire. On accepte le financement des caisses populaires, on mise une bonne partie du développement sur elles, on convoque une réunion officielle pour «amadouer» l'establishment local et, finalement, on fonde un organisme basé quasi exclusivement sur le dépannage et l'éducation

¹²⁰ *Ibid.*, p. 34.

populaire. On peut donc supposer que les débats de l'assemblée de fondation convoquée au Lac Delage à Stoneham devraient normalement laisser transparaître des divergences importantes entre ces deux protagonistes.¹²¹

4.4 • L'assemblée de fondation du Lac Delage

Soixante-quinze personnes répondent à l'appel en ce samedi pluvieux du 18 septembre 1965¹²² et se rendent au Manoir du Lac Delage à Stoneham, au nord de Québec, pour assister au congrès de fondation des ACEF. Le procès-verbal de cette réunion est le seul véritable document historique issu de cette assemblée, mais il est révélateur à plus d'un point de vue. C'est sur ce document que nous porterons notre attention afin de dégager les éléments qui marqueront l'histoire future des ACEF. Nous étudierons d'abord la provenance des participants à ce congrès de fondation pour ensuite concentrer notre analyse sur les deux tendances majeures qui s'expriment formellement à cette assemblée.

¹²¹ Pas surprenant alors de retrouver des notes personnelles de Gérard Auger à l'occasion de la présentation d'un mémoire de l'ACEF de Shawinigan en janvier 1968 où il précise clairement ses difficultés à travailler avec l'abbé Bellemare et le «mythe» André Laurin. En effet, ces notes expriment, noir sur blanc, que l'équipe de Gérard Auger ne semble pas priser l'approche préconisée par André Laurin et qu'on cherche, à toutes fins pratiques, à s'en éloigner (Archives UQAM, 74 P # 1724 # 14, document photocopié, 11 pages).

¹²² Le hasard faisant bien les choses, c'est ce samedi 18 septembre 1965 que *Le Soleil* de Québec annonce le début du procès Darabanner: «Moïse Darabanner a comparu devant le juge Alphonse Garon et a choisi de subir son procès devant un juge sans jury.» C'est aussi au cours de cette même semaine [le 11 septembre 1965] que le grand compagnon de travail d'André Laurin et président de la CSN, Jean Marchand, annonçait son entrée en politique fédérale en même temps que les deux autres «colombes», Pierre Trudeau et Gérard Pelletier.

4.4.1 • Analyse des membres présents à l'assemblée

Parmi les 75 personnes présentes à cette assemblée de fondation des ACEF, il importe de mentionner d'abord que 18 régions du Québec sont représentées. Parmi celles-ci, les délégués des régions de Montréal, de Shawinigan, du Saguenay/Lac St-Jean, de Québec et de Thetford-Mines représentent, à eux seuls, 75% de l'assistance.¹²³ De ces délégations, il apparaît assez évident que les plus fortes représentations proviennent des «centres» où le travail préalable d'André Laurin s'est concrétisé par la création de Service coopératif financier autonome qui sont intimement rattachés aux différents conseils centraux de la CSN.¹²⁴ Mentionnons aussi que si la délégation de Montréal est la plus importante en terme de nombre (14), elle est aussi, en même temps, la plus disparate. Les quatorze délégués de Montréal proviennent de 9 organismes différents n'ayant à peu près aucun lien entre eux.¹²⁵ En effet, le travail d'André Laurin n'a jamais réussi, jusqu'à cette date, à percer la grande région métropolitaine et, pour cette

¹²³ Voici les chiffres précis de la représentation régionale: Montréal (14), Québec (9), Sag./Lac St-Jean (9), Shawinigan (8), Thetford-Mines (8), Drummondville (5), Victoriaville (4), Rimouski (3), Asbestos (3), St-Hyacinthe (3), Trois-Rivières/Cap-de-la-Madeleine (2), Hauterive/Baie-Comeau (2), Sorel (1), L'Islet (1), Windsor (1), Lac Etchemin (1).

¹²⁴ Une note discordante à cette affirmation se trouve dans l'absence totale de la région de Hull où André Laurin ne cessait de répéter qu'il s'agissait-là du centre le plus dynamique de toute la province. Sauf que Denis Decelles est présent à cette assemblée. Il vient tout juste d'être embauché à la Fédération des caisses d'économie. C'est lui qui continuera d'assumer l'implantation de l'ACEF dans l'Outaouais.

¹²⁵ Ces groupes sont les suivants: Caisse populaire St-Alphonse (2), AGEUM (2), Service social aux familles de Montréal (2), Syndicat des Hôpitaux de Mtl (3), Education des Adultes de la CECM (1), Service de préparation au mariage (1), Mouvement des Travailleurs Chrétiens (1), Féd. des Caisses d'Économie (1), Féd. des Magasins Coop (1).

raison, on sent assez manifestement une volonté de combler cette lacune. Par ailleurs, pour l'ensemble des autres régions présentes, les délégations sont de loin plus homogènes. On peut donc affirmer, en analysant l'origine des délégations régionales, que la grande majorité des délégués des régions à l'extérieur de Montréal sont, d'une certaine façon, de près ou de loin, à peu près tous rattachés au Service du budget familial ou au Service coopératif financier mis en place par André Laurin au cours des années antérieures.

En plus de la forte délégation de Montréal, une deuxième analyse des délégations, encore plus significative cette fois pour notre propos, nous permet d'identifier les trois groupes suivants: 23 délégués sont directement en lien avec une organisation syndicale, CSN pour la plupart, tandis que le deuxième groupe le plus important, avec 12 délégués, est formé de représentants des caisses populaires locales. Ces deux groupes de 35 personnes forment ainsi près de 50% des membres présents à cette assemblée de fondation. Un troisième groupe important mérite aussi d'être souligné, celui des autres «corps intermédiaires» invités à cette assemblée de fondation. Ce groupe, formé d'éléments disparates, est représenté par 15 délégués: il s'avère être de moindre importance parce qu'il ne présente pas d'intérêts convergents. Il est majoritairement composé de représentants de différents groupes sociaux. Parmi ceux-ci, les groupes chrétiens sont majoritaires.¹²⁶

¹²⁶ La liste de ces groupes est intéressante parce qu'elle exprime concrètement quels sont les groupes de la société québécoise qui s'intéressent à ce genre de regroupement: Action catholique diocésaine de Trois-Rivières, Action sociale étudiante, l'Association générale des étudiants de Laval et de l'U. de M., l'Association coopérative féminine de Thetford, le Conseil de la Coopération du Québec, le Ministère de l'Éducation, le Service de préparation au mariage de Montréal, le Service d'Éducation aux adultes de la CECM, la Société de Service social aux familles de Montréal, la Société St-Jean-Baptiste de l'Islet et le Mouvement des Travailleurs Chrétiens.

Donc, en résumé, on se retrouve en présence d'une assemblée aux intérêts différents qui devraient tenter d'influencer la nature des débats et des résolutions: un bloc géographique fortement majoritaire, mais tout-à-fait disparate, de 14 délégués provenant de la grande région de Montréal; un autre bloc, tout aussi majoritaire, issu des différentes structures syndicales de la CSN; un troisième bloc provenant des Caisses populaires dites de "paroisses"; un dernier regroupement représentant les autres mouvements sociaux, très souvent chrétiens, complète le portrait des délégués à ce congrès de fondation.

Mais de tous ces différents regroupements, il n'existe, en fait, que deux tendances véritables. D'un côté, les représentants de la tendance syndicale, incarnée par l'approche d'André Laurin, qui sont nettement plus sensibles à la création d'un groupe de pression très vigoureux, très actif et, de l'autre, les représentants des caisses populaires et de certains «service coopératif financier»¹²⁷, tendance bien incarnée dans le groupe de Shawinigan, qui favorisent plutôt l'éducation et le dépannage direct des familles endettées. Le contenu des débats devrait nous permettre, à présent, de mieux cerner la dynamique de l'assemblée de fondation.

¹²⁷ Il est difficile de bien évaluer le rôle joué par les représentants des SCF. En effet, selon la liste des participants, on les désigne presque toujours sous une double appartenance: à la fois membre du SCF et/ou d'un syndicat ou d'une Caisse populaire. Aussi, le nom pose problème. André Laurin favorise, lui aussi, la création de SCF mais plus orienté en fonction du groupe de pression. Il est impossible, aujourd'hui, de vraiment savoir les tendances réelles de chacun de ces groupes.

4.4.2 • Analyse des tendances au sein de l'assemblée de fondation

Le déroulement de cette assemblée, animée entièrement par l'abbé Gaston Bellemare de Shawinigan, quoique divisée en cinq séances de travail distinctes, privilégie en fait deux étapes importantes¹²⁸. Une première où on prend le temps de recueillir les pratiques dans les différents «centres» en opération et une deuxième où on cherche à structurer l'organisme naissant.

Suite à un bref exposé d'André Laurin sur le but de ce congrès¹²⁹, on passe immédiatement la parole aux groupes qui désirent faire une présentation du travail réalisé dans chacun de leur milieu, l'animateur devant, par la suite, faire la synthèse des présentations. On brosse donc un tableau assez précis des activités dans certaines régions: Shawinigan, Thetford, Chicoutimi, Roberval, Victoriaville, Asbestos, l'Islet et Montréal. De ces «rapports» régionaux, une tendance majeure se dégage: partout on semble mettre l'accent sur le travail d'éducation auprès des familles à partir des cours rédigés par André Laurin. Pour ce faire, on cherche des appuis auprès des groupes sociaux existants. Ces groupes sont, de toute évidence, de type chrétien: L.O.C., J.O.C., Domrémy, Société St-Vincent-de-Paul, Service de

¹²⁸ Pour cette partie, nous suivons fidèlement le procès-verbal du congrès (*Association Coopérative d'Économie Familiale - premier congrès* -, Manoir du Lac Delage, Stoneham, 18-19 septembre 1965, 17 p. Voir aussi l'annexe envoyé par André Laurin aux participants le 13 octobre 1965 où on retrouve la liste des membres fondateurs ainsi que le texte final livré par André Laurin à la fin du congrès.

¹²⁹ «Le but de ce congrès est de jeter les bases d'un organisme qui regrouperait les divers mouvements à caractères économiques et sociaux qui veulent contribuer à solutionner les problèmes économiques de la famille.» (Procès-verbal, *ibid.*, p. 1).

préparation au mariage, mais aussi les caisses populaires locales. La synthèse de l'animateur exprime bien cette tendance:

«Nous sommes tous réunis par le même problème. 75% des familles ont besoin de crédit. [...] C'est ce problème d'aide économique aux familles qui nous réunit tous. [...] Il faudrait d'abord un mouvement à caractère d'éducation, ensuite il faudra les conseiller sur le plan de l'animation: dépannage et réhabilitation.»¹³⁰

Ce premier déblayage des attentes exprimées par les groupes régionaux fournira donc, en fin d'après-midi du samedi, un premier canevas pour une déclaration de principe en dix points:

«Quelques jalons pour une déclaration de principe

- 1.- Partir d'une cellule de base: la famille;
- 2.- Fixer des bases précises à la collaboration (pour parler de la même chose);
- 3.- L'égalité - démocratie: jamais de monopole;
- 4.- Conception du rôle de spécialiste: prendre son rôle d'animateur, c'est-à-dire être au service des bénévoles pour expliquer aux gens quoi faire;
- 5.- Service à caractère privé: s'appuie sur les corps intermédiaires et l'État jouerait un rôle de suppléance seulement, pour que les décisions soient prises à la base et non à la tête;
- 6.- Employer des méthodes de formation actives;
- 7.- Toujours se rappeler que l'économie est au service des personnes et non les personnes au service de l'économie;
- 8.- Ne rien rompre: il s'est fait du bien avant aujourd'hui. Se servir de ce qui est déjà fait;
- 9.- Employer des méthodes qui permettent une participation par la base;
- 10.- Planification et participation: deux moyens essentiels. On ne peut plus s'ignorer, il faut se structurer à un même niveau pour être efficace.»¹³¹

¹³⁰ *Ibid.*, p. 7 et 8.

¹³¹ *Ibid.*, p. 9.

À la lecture de ces "10 premiers commandements déposés" par l'abbé Bellemare, animateur de l'assemblée, on semble bien s'acheminer vers la création d'un organisme «carrefour» basé plutôt sur le service social que vers une volonté de changement radical de la société québécoise telle qu'exprimée par les discours et la pratique globale véhiculés par André Laurin depuis plus de trois ans.

La troisième séance, tenue en soirée, portera principalement sur les structures de l'organisation tout en précisant, encore une fois, les objectifs de ce nouvel organisme en formation: éducation, prévention, réhabilitation et dépannage. Ces mots deviennent vraiment la clé de lecture des délibérations en cours. En fin de séance, on mandate un comité de 15 personnes pour élaborer et rédiger le cahier de propositions à être présenté en plénière le lendemain. Ce comité se réunira une bonne partie de la nuit et déposera, le dimanche matin pour la quatrième séance de travail, un document passablement étoffé portant sur les buts et objectifs de ce nouvel organisme, sur les structures administratives, sur le financement et sur les services de base à assurer à la population. On propose aussi un nom pour cette nouvelle association: l'Association Coopérative d'Économie Familiale.

Comme le texte déposé le démontre amplement, on propose la création d'un groupe qui va axer toutes ses énergies sur le mieux-être économique des familles en privilégiant, pour ce faire, un service d'éducation, un service de dépannage et un service du budget familial. La volonté de l'assemblée semble faire unanimité autour d'un groupe d'éducation et de service, du moins, selon le projet déposé. Dans les faits, la source que nous utilisons ici

ne permet pas vraiment d'évaluer la réception faite à cette proposition sauf que l'étape suivante devient beaucoup plus significative pour notre propos.

En effet, la deuxième partie de cette quatrième séance de travail est particulièrement révélatrice. La parole est maintenant donnée à André Laurin pour un bref exposé sur les liens qui devraient s'établir entre l'ACEF, qui vient tout juste d'être structurée, et les autres membres du mouvement coopératif, principalement la Fédération des caisses d'économie et la Fédération des magasins Coop, toutes deux représentées au congrès. La vision dépasse de beaucoup le rôle assigné aux ACEF dans la déclaration de principes. Il faut, dit-il, *«être le trait d'union entre les coopératives et les consommateurs. Si nous ne pouvons réaliser cet objectif, nous n'avons plus de raison d'être et séparons-nous dès cet instant.»*¹³² Il pousse sa logique encore plus loin en proposant sur le champ un "véritable" plan d'action pour l'ACEF, plan d'action en sept points et qui devrait, selon lui, se réaliser dans les douze mois à venir. Après les "dix commandements" de l'abbé Bellemare, voici les "sept commandements" d'André Laurin qui méritent d'être cités *in extenso*:

«Dans les structures, l'Abbé Bellemare a clairement démontré que le but initial est de créer par les cours sur le budget, les placements, contrat de mariage, testament, coopératives d'épargne et de crédit ouvrières, etc., une force économique de pouvoir d'achat et de libération (par les investissements) que nos services devront diriger vers les Coop. Or, pour réaliser ce but, - éducation - épargne - crédit - consommation, les Coop et leurs fédérations se doivent de participer monétairement et physiquement à la réussite de nos services et ceci pour le plein épanouissement de notre société.

¹³² *Ibid.*

Il appartient donc à nos services de mettre en marche:

- 1.- Un réseau complet de Coop d'épargne et de crédit ayant pour but le financement des biens de consommation;
- 1 a.- Un système de distribution des biens d'alimentation et de consommation par la Fédération des Magasins Coop. Ce mode de distribution devra être entièrement révolutionnaire et dans ses prix et dans ses méthodes, excluant au départ toute concurrence possible du capitalisme. Ceci est un élément essentiel à la réussite.
- 2.- L'achat coopératif de flottes de voitures.
- 3.- Coop d'huile à chauffage et d'essence.
- 4.- Coopératives de sociétés de pompes funèbres en collaboration avec les églises de différentes dénominations.
- 5.- L'organisation coopérative de voyages d'étude dans les pays où le système coopératif nous apparaît plus adéquat.
- 6.- Éventuellement, publication d'une revue de consommateurs dans le style de «Consumers' Reports».
- 7.- Obtenir l'appui des centrales syndicales et étudiantes pour gagner le Ministère de la Coopération. Les buts de ce ministère devront être précis et conformes aux objectifs du mouvement. L'habitation devra avoir priorité et un système de subvention devra être pensé afin que la mensualité totale ne dépasse pas 14% du revenu. De plus, toute idée de classe devra être éliminée.»¹³³

L'intervention massue livrée par André Laurin en cette fin d'après-midi d'un sombre dimanche nuageux, aussi bizarrement que cela puisse paraître, ne soulève absolument aucune réaction de la part de l'assemblée. Aucun vote n'est demandé. Tout se passe comme si on acceptait d'emblée un tel plan d'action, malgré que cette dimension soit à peu près absente du texte sur l'orientation globale qu'on vient d'adopter précédemment. On ne peut pas vraiment parler d'incohérence entre l'orientation globale qui est votée et le plan d'action. Il serait préférable de parler d'une dimension nouvelle qui est ici, en fin d'assemblée, surajoutée par André Laurin. Tout se passe

¹³³ *Ibid.*, annexe 1, p. 3.

comme si André Laurin venait, en toute dernière minute, remettre les pendules à son heure. Son intervention vient complètement faire dévier, non pas la structure organisationnelle de la nouvelle association, mais les moyens d'action à privilégier. D'une association principalement axée sur la prévention et le dépannage, André Laurin vient proposer un plan de travail qui, à terme, viendra changer radicalement l'orientation qui, semble-t-il, faisait auparavant l'assentiment de la majorité des membres fondateurs.

Et on passe à l'élection du comité exécutif qui aura comme tâche de coordonner les activités des futures associations régionales, de voir à la rédaction de la charte des ACEF et de jouer le rôle de suppléance en attendant la création d'une véritable structure provinciale.¹³⁴ La composition de ce premier comité exécutif provincial est, lui aussi, plus que révélateur du renversement de vapeur.¹³⁵ Les gens qu'on élit pour donner suites au projet des ACEF sont tous, à l'exception peut-être du représentant de Shawinigan, dans la mouvance directe de l'orientation incarnée par André Laurin.

Ainsi, on peut résumer ce chapitre de la façon suivante: dès le premier acte fondateur des ACEF, il y a, de toute évidence, deux tendances manifestes qui s'expriment tout au long des délibérations. La tendance majoritaire, celle dite de Gérard Auger qui privilégie davantage l'éducation populaire et le dépannage direct des familles tout en se méfiant énormément de l'activisme galopant d'un André Laurin. Cette tendance majoritaire cède totalement le

¹³⁴ *Ibid.*, p. 16.

¹³⁵ Sont élus sur ce comité: André Laurin, Luc Trudel de Shawinigan, Diet Habets de Montréal, Adrien Rioux de la Fédération des magasins Coop et Robert Soupras de la Fédération des Caisses d'Économie et de Crédit.

plancher du congrès à l'autre tendance, manifestement minoritaire, suite à l'offensive effectuée par André Laurin à la toute dernière séance de travail. Mais il y a absence total de débats. Comme si on ne voulait pas contredire "Laurin le magnifique"! Aucune volonté de répliquer par les opposants.¹³⁶ Dans ce silence total - et probablement refoulé -, ne doit-on pas situer la source profonde des conflictuels débats d'orientation qui marqueront les ACEF dans les années ultérieures. André Laurin veut aller plus loin. La suite des événements verra ce désir se réaliser pleinement.

¹³⁶ Lorsque Fernand Dumont analyse l'acte fondateur canadien, il relève, lui aussi, cette absence de consensus, cette absence de guerre civile, cette absence de démocratie ouverte au détriment de bricolage de politiciens en catimini. Selon lui, cette absence conduit à une union un peu honteuse qui a des répercussions encore aujourd'hui quant à la force de cette union (*Le Devoir*, 2 avril, 1992). Je trouvais particulièrement intéressant de faire le même constat au terme de cette analyse de l'assemblée de fondation des ACEF: y a-t-il eu, effectivement, un véritable «acte fondateur» issu de la confrontation des idées et de la rupture des groupes en désaccord avec l'orientation proposée? Les documents historiques à notre disposition ne permettent pas de déceler la moindre trace de polarisation des débats entre les participants. De plus, le témoignage de M. Jean-Claude Lynch, représentant de la Caisse populaire St-Alphonse de Montréal, est significatif. Dans une conversation téléphonique du 8 mars 1993, il précisait clairement que l'assemblée s'était vraiment déroulée sans aucune polarisation explicite des tendances en présence.

Chapitre V

Le stade artisanal des ACEF, 1965 - 1968

L'euphorie manifestée par le plan d'action «accepté» - *pro forma* - au Lac Delage sera de très courte durée. En effet, le projet en sept points ne connaîtra à peu près aucune réalisation concrète dans les régions, du moins à court terme. Au contraire, tout semble se passer comme si absolument rien ne bougeait après cette session «feu de paille» à Stoneham. Il va même falloir attendre l'automne 1966 avant de voir apparaître les premières chartes officielles des ACEF.¹³⁷

Cela étant dit, cette absence latente de dynamisme ne veut pas nécessairement dire que rien ne se passe. En fait, on pourrait même dire, connaissant les lenteurs inhérentes à la création de nouveaux groupes, que le travail de mise en marche des ACEF, se fait quand même assez rondement si on considère que la «base structurelle» des ACEF repose essentiellement sur la volonté d'organismes locaux de travailler ensemble pour fonder ce nouveau mouvement.

Dans ce chapitre, nous tenterons donc de faire la lumière sur cette période artisanale des ACEF. Trois événements majeurs retiendront tout

¹³⁷ La *Gazette officielle du Québec* fait paraître, le 13 octobre 1966, l'acceptation des chartes des ACEF de Hull, Shawinigan et de Victoriaville. Suivront, le 2 novembre 1966, l'ACEF du Nord-Ouest Québécois (Val d'Or) et l'ACEF de Québec, le 19 novembre 1966. L'ACEF de Thetford-Mines existe aussi dans les faits même si sa charte ne sera officiellement octroyée que le 19 mars 1967.

particulièrement notre attention: d'abord la situation à l'ACEF de Shawinigan, ensuite l'implantation de l'ACEF dans la grande région métropolitaine et, pour terminer, le rôle déterminant joué par la Compagnie des Jeunes Canadiens (CJC) dans la relance du mouvement à Montréal et dans plusieurs régions du Québec.

Notre incursion au coeur de l'évolution de l'ACEF de Shawinigan devrait nous permettre de confirmer l'hypothèse énoncée au chapitre précédent voulant que l'assemblée de fondation des ACEF, en septembre 1965, ait fait ressortir des divergences importantes sur le plan de l'orientation, mais que ces divergences ne se soient pas exprimées ouvertement. L'expérience de Shawinigan est révélatrice de cette situation.

5.1 • Conflit d'orientation à l'ACEF de Shawinigan

Des huit délégués du groupe de Shawinigan présents à l'Assemblée de fondation du Lac Delage, cinq sont toujours officiellement membres du conseil d'administration le 24 novembre 1966.¹³⁸ L'ACEF vient tout juste de recevoir sa charte officielle le 13 octobre 1966. Les réunions reprennent et nous permettent de bien cerner les activités qui monopolisent, en grande partie, les énergies de cette équipe:

«Le rapport des comités indique:

¹³⁸ Ces cinq personnes sont les suivantes: Gilles Toupin, Me Luc Trudel, l'abbé Gaston Bellemare, Charles Charest et Gérard Auger. Il s'agit du premier procès-verbal disponible aux archives. Ce sont d'ailleurs ces procès-verbaux que nous utiliserons pour notre analyse.

- 1- qu'une série de cours en économie familiale est terminée et qu'une autre est déjà commencée;
- 2- que trois conférences ont été données par madame G. Plamondon et l'abbé G. Bellemare. Environ cent personnes ont été atteintes;
- 3- que quatre nouveaux cas de dépannage ont été faits et 15 visiteurs ont été reçus au bureau;
- 4- que la publicité des activités du mouvement a été faite et que le programme à la radio continue à toutes les semaines;
- 5- que deux Clubs d'Épargne¹³⁹ fonctionnent actuellement, soient le Citadin et l'Aluminium. Environ 280 membres sont déjà enrôlés.»¹⁴⁰

Ce rapport d'activités, à titre indicatif, démontre une étroite filiation avec les principes énoncés un an plus tôt à Stoneham. On s'occupe principalement d'éducation populaire et d'information large sur l'économie familiale. Mais les tensions existent et ne tarderont pas à se manifester.

D'abord, toute la question de la présence/absence des «consommatrices» au sein de l'ACEF est soulevée de façon pertinente par Madeleine Plamondon qui dépose un document en 19 points, remettant en question, assez radicalement d'ailleurs, l'orientation trop traditionnelle des cours donnés par l'ACEF de Shawinigan et propose d'intervenir plus directement dans le champ plus large de la consommation:

¹³⁹ Ces «clubs d'épargne» sont une création de l'équipe de Shawinigan. Ils proposent aux familles des plans d'épargne et sont conjointement administrés par l'ACEF et les caisses populaires locales. Ces clubs seront cause de dissension importante dans l'équipe parce qu'ils bloquent systématiquement la création de caisses d'économie des travailleurs, une des tâches importantes dévolues aux ACEF selon la vision d'André Laurin.

¹⁴⁰ ACEF de Shawinigan, *Procès-verbal du C. A.*, le 24 novembre 1966, p. 2.

«18- De toute façon, il faut faire quelque chose pour continuer l'oeuvre d'éducation entreprise par les cours. Les gens ne reçoivent que la moitié de ce qu'ils ont besoin avec les cours.»¹⁴¹

Ensuite, c'est autour de l'épineuse question de l'ouverture aux autres coopératives que le véritable malaise se fait sentir.¹⁴² Le débat est polarisé entre l'abbé Bellemare et Gérard Auger. L'abbé Bellemare, toujours aumônier du Conseil central de la CSN et proche de l'orientation véhiculée par André Laurin, cherche à faire en sorte que l'ACEF de Shawinigan développe davantage l'ouverture aux autres coopératives (caisses d'économie, magasins Coop, etc.). On mandate un comité spécial de neuf personnes qui devra se rendre à Thetford-Mines et à Plessisville, le 8 mars 1967, pour vérifier *de visu* les allégations d'André Laurin voulant que le développement du mouvement ACEF est conditionnel au développement de nouvelles coopératives.¹⁴³

Les commentaires émanant de cette visite démontrent bien l'attitude critique - pour ne pas dire carrément négative - qu'on réserve à ce mode de développement:

«Nous avons en effet visité les Coopératives de Plessisville et de Thetford-Mines et pour ma part (André Poirier), j'en suis revenu désappointé, car nous n'avons rien trouvé des réalisations que Monsieur André Laurin nous avait mentionnées, lors de la réunion commandée par l'ACEF le 20 février dernier. [...] Lebordais ajoute la remarque suivante, je suis convaincu que nous avons une meilleure structure

¹⁴¹ *Ibid.*, le 25 janvier 1967, p. 4.

¹⁴² Une journée complète est consacrée à l'orientation de l'ACEF, le 25 février 1967. La question débattue: est-ce que l'ACEF est telle que nous la voulons? Le procès-verbal est sans équivoque. Il y a deux tendances évidentes au sein du C. A. et ce problème est sur le point d'éclater (*Rapport d'une journée d'étude tenue le 25 février 1967 de 10h00 à 17h30*).

¹⁴³ ACEF de Shawinigan, *Procès-verbal*, C. A. spécial, le 27 février 1967.

qu'eux et les mouvements présents à l'ACEF nous mettent dans une situation plus avantageuse pour l'exécution de nos projets. [...] Toujours selon madame Plamondon, l'ACEF de Thetford est trop mêlée aux activités proprement dites du magasin Coop. [...] M. Gérard Auger a retenu de son voyage que l'ACEF n'a pas d'influence à Plessisville, elle n'existe pas. À Thetford, l'ACEF a eu les débuts que nous avons sentis lors du premier congrès, c'est-à-dire une coopérative de biens de consommation. Il y a eu en effet différentes expériences qui ont été tentées qui créèrent la division et la chicane. Tout est entré dans l'ordre en remettant à la Coop toutes les initiatives commerciales. L'ACEF est un organisme d'éducation maintenant.»¹⁴⁴

Le conflit d'orientation est bel et bien réel et, comme le souligne Gérard Auger lui-même dans ce rapport d'évaluation de la visite à Thetford, cette divergence remonte effectivement au congrès de fondation. En fait, il origine plus directement du plan d'action proposé par André Laurin qui invitait la nouvelle ACEF à devenir l'agent promoteur de nouvelles coopératives à «caractère économique» dans le but non seulement de soulager le fardeau financier des familles ouvrières, mais aussi de contester l'ordre établi par le monopole des caisses populaires sur l'épargne des travailleurs. Comme on vient de le constater, cette vision ne fait vraiment pas l'unanimité au sein de l'équipe de Shawinigan et les tensions perdurent.

Ce conflit larvé finira par éclater définitivement à l'automne de cette même année 1967. Encore une fois, dans le cadre d'une nouvelle réunion spéciale du conseil d'administration, la question de l'orientation de l'ACEF est remise à l'ordre du jour. Cette fois, le débat est polarisé et personnalisé. L'enjeu se précise:

«M. Lebordais dit qu'il doit y avoir continuité dans le travail de l'ACEF. Il ne s'agit pas de substituer l'éducation coopérative aux cours et au dépannage. M. Lebordais dit que le rôle de l'ACEF serait uniquement l'éducation. L'action sera laissée aux organismes qui le voudront. [...] Quant à M. Rousseau, il pose la question: "Jusqu'où l'ACEF peut-elle aller et où doit-elle s'arrêter?" Il dit que l'action n'est pas le rôle de l'ACEF, ça devient le rôle des organismes, mais encore

¹⁴⁴ ACEF de Shawinigan, *Procès-verbal*, C. A. du 20 mars 1967, p. 2-3.

là, il reste à savoir si ça répond à leurs besoins. M. Rousseau est contre toute action de la part de l'ACEF. M. Poirier veut que l'ACEF fasse d'abord, très bien ce qu'elle a fait jusqu'à date (cours, dépannage).¹⁴⁵

Et malgré cette forte insistance de la part des représentants du Conseil d'administration, l'abbé Bellemare persiste. Il insiste pour revenir à l'intuition initiale qui a donné naissance aux ACEF, c'est-à-dire, le service, l'éducation coopérative et la revendication de programmes sociaux.¹⁴⁶ Contestant la position énoncée par Gérard Auger, il propose une autre journée d'étude sur l'orientation de l'ACEF.¹⁴⁷ Cette réunion n'aura jamais lieu. M. Bellemare fera parvenir une lettre au conseil d'administration exigeant la tenue d'une journée d'étude sur l'orientation de l'ACEF en excluant certaines personnes.¹⁴⁸ Le conflit devient ouvert au début du mois de janvier 1968 lors de la première réunion du conseil d'administration. Mais, encore une fois, aucune décision ne sera véritablement prise puisque l'abbé Bellemare quitte tout simplement l'ACEF, en janvier 1968, pour ne

¹⁴⁵ ACEF de Shawinigan, *Procès-verbal*, réunion spéciale du Conseil d'administration, le 14 novembre 1967, p. 1-2.

¹⁴⁶ Selon lui, «il faut se servir des choses qui existent dans la société, il s'agit de les coordonner; le rôle de l'ACEF n'est pas de suppléer. L'orientation, qui a été donnée à l'ACEF, a été dirigée vers l'éducation coopérative.» (*Procès-verbal*, 14 novembre 1967, p. 3).

¹⁴⁷ On est vraiment en face de position divergente: «M. Gilles Toupin suggère, qu'étant en face de différentes thèses sur l'ACEF, on convoque, à brève échéance, une séance spéciale pour étudier les différentes thèses.» (*Ibid.*, p. 4).

¹⁴⁸ Les documents disponibles font silence sur la nature de ces personnes qu'on cherche à exclure. L'hypothèse la plus plausible, selon les recoupements, irait dans le sens d'exclure les représentants des caisses populaires locales qui orientent systématiquement le travail de l'ACEF: «Il est proposé par René Toupin, et appuyé à l'unanimité, que le 2 décembre 1967, on permette à l'abbé Bellemare de venir expliquer sa conception de l'ACEF, dans l'avant-midi, devant le conseil d'administration, y compris les personnes mentionnées dans la lettre.» (*Procès-verbal* du 27 novembre 1967).

plus jamais y revenir. Débat reporté. Décision évitée. L'atmosphère tourne au vinaigre comme en témoigne ces quelques extraits:

«M. Auger: Pas en faveur de remettre la discussion. Le problème n'est pas jeune. On le perçoit moins quand on ne l'aborde pas. Si vous n'en faites pas un problème collectif, cela devient un problème personnel qu'il faut régler personnellement. Ce n'est pas un atmosphère propice à un travail de gérant (dépannage, cours, etc.)! [...]

M. Poirier: Est-ce que pour que ça marche, l'un des deux doit partir? (M. l'abbé Bellemare et M. Auger étant en cause).

M. Auger: oui.»¹⁴⁹

En fait, ce conflit n'aurait pas beaucoup d'intérêt historique si ce n'était de la réalité sous-jacente qu'il exprime. L'ACEF de Shawinigan est ici utilisée comme cas d'espèce pour démontrer les difficiles lendemains du congrès de fondation. Chez cette ACEF la plus structurée, la plus dynamique et la plus autonome, deux orientations s'affrontent et cachent difficilement une conception de l'organisation, une vision de la société et, à la limite, une orientation politique. Un dernier exemple pour le démontrer.

L'ACEF de Shawinigan, en avril 1967, est invitée à participer à l'assemblée de fondation de l'ACEF de Québec.¹⁵⁰ Le compte-rendu de cette visite à Québec est intéressant à plus d'un point de vue:

«On a reçu une demande de la part de l'ACEF de Québec pour assister à l'assemblée de fondation et leur transmettre notre expérience. Il n'y a pratiquement rien de fait à Québec, ils ont du coeur au ventre, ils ne savent pas où ils vont, ils sont en pourparlers depuis quelques années, ils ne sont qu'un petit groupe, et n'ont pas un sou en Caisse. C'est ici à Shawinigan le centre des ACEF mondiales. On a un beau système. Je crois que c'est ici la seule place où les caisses populaires sont affiliées avec l'ACEF. On a environ deux ou trois ans d'avance sur Québec.»¹⁵¹

¹⁴⁹ ACEF de Shawinigan, *Procès-verbal* du 16 janvier 1968.

¹⁵⁰ L'ACEF de Québec avait officiellement reçue sa charte le 13 octobre 1966 et l'assemblée de fondation se tenait en avril 1967.

¹⁵¹ ACEF de Shawinigan, *Procès-verbal* du 18 avril 1967, p. 4-5.

Propos plutôt déplacés de la part de dirigeants aux prises avec une grave crise d'orientation qui ne finit plus de finir, mais qui révèlent tout de même quelque réalités importantes. D'abord, la situation très précaire de l'ACEF de Québec quasiment deux ans après le congrès de fondation; ensuite, l'état de désorganisation quasi totale de cette jeune organisation en l'absence de moyens pour réaliser l'ambitieux plan de travail proposé par André Laurin. Mais plus encore, et ceci vient confirmer nos avancées du chapitre précédent, seule l'ACEF de Shawinigan fonctionne en symbiose parfaite avec les caisses populaires. Et si elle réussit à fonctionner et à se développer, c'est justement grâce à la participation financière des caisses locales. Encore une fois, mais à un autre niveau, nous sommes en situation de rupture avec le modèle structuré par André Laurin. Il y a rupture avec le modèle de développement, mais continuité dans le développement structurel de l'organisme. Il y a divergences, mais jamais de ruptures formelles. Il y a convergences, mais dans une logique de contestation formelle au niveau de l'orientation globale. Les tensions existent, mais n'éclatent jamais au grand jour. Nous sommes décidément dans une problématique de rupture et de continuité permanente.¹⁵²

Si la situation de l'ACEF de Shawinigan nous permet de mieux comprendre l'état de développement - ou de piétinement - du mouvement ACEF immédiatement après le congrès de fondation, notre prochaine étape

¹⁵² Cette notion de continuité et de rupture est inspirée de l'étude de Bélanger et Lévesque: «Le mouvement social au Québec: continuité et rupture (1960-1985)», dans P. R. Bélanger, B. Lévesque, R. Matthieu et F. Midy, *Animation et culture en mouvement: fin ou début d'une époque?*, Québec, PUQ, p. 253-266.

nous permettra de faire la lumière sur une tout autre réalité: celle de Montréal.

5.2 • L'ACEF de Montréal: premiers balbutiements

Les premières tentatives de lancer le projet ACEF à Montréal remontent au mois de mars 1966.¹⁵³ L'initiative revient à M. Diet Habets de la Société de service social aux familles. M. Habets était présent au congrès de fondation du Lac Delage. Le projet semble lui tenir à coeur. Il contacte le directeur du Conseil des Oeuvres de Montréal, organisme qui allait se fusionner avec d'autres pour devenir Centraide-Montréal en 1975,¹⁵⁴ et un comité provisoire est formé. De réunions en réunions,¹⁵⁵ de discussion en discussion, on n'arrive pas à trouver un nombre significatif d'organismes intéressés par la formule ACEF.

C'est seulement en février 1967, à l'occasion d'une réunion du comité provincial des ACEF,¹⁵⁶ que Robert Soupras fait part à André Laurin des

¹⁵³ Nous nous inspirons de Normand Caron dans *Connaissance et avenir du mouvement ACEF*, op. cit.,.

¹⁵⁴ Ce Conseil est l'ancêtre de ce qui allait devenir plus tard, en 1975, Centraide-Montréal suite à une fusion de plusieurs organismes de levées de fonds. Ce geste de M. Habets est à comprendre dans le sens qu'il cherche immédiatement la participation d'un organisme capable d'assurer le financement de la future ACEF à Montréal.

¹⁵⁵ Le comité provisoire, formé de sept personnes, cherchera, sans succès, entre mars et novembre 1966, à créer les conditions nécessaires à la fondation de l'ACEF. L'échec sera confirmé à l'automne 1966 suite à plus d'une dizaine de réunions de ce comité de fondation. (*Ibid.*, p. 59-60).

¹⁵⁶ Mentionnons que ce comité provincial avait été formé au congrès de fondation à Stoneham et qu'il avait, entre autre, le mandat de préparer le congrès de fondation de la Fédération des ACEF du Québec. Encore une fois, c'est André Laurin qui assume le leadership de ce comité.

difficultés rencontrées à Montréal. À partir de ce moment, c'est André Laurin qui se chargera du projet. Travaillant à partir des bureaux de la CSN sur la rue St-Denis à Montréal, il convoque les personnes intéressées à une réunion le 3 mai 1967. Un premier comité provisoire de fondation est créé. On se partage les tâches de représentations et de recrutement, l'objectif étant de mobiliser au moins trente organismes fondateurs.¹⁵⁷ Le projet bouscule l'ordre établi.¹⁵⁸ Le secrétaire de ce comité de fondation, Paul Valois, remet sa démission et écrit une note à son patron, M. Pierre Laplante, directeur du Conseil des Oeuvres, qui en dit long sur le «forcing» exercé par André Laurin sur le groupe de Montréal:

«Les promoteurs de l'ACEF, c'est-à-dire les Soupras, Laurin... sont toujours convaincus de l'opportunité d'une telle association. Ils conçoivent l'ACEF comme l'Organisme qui sera l'occasion d'une "table ronde" autour de laquelle se réuniront les organismes intéressés par le problème non seulement de l'économie familiale, mais par tous les problèmes qui affectent la famille. Notre ami Laurin va jusqu'à situer l'ACEF dans le cadre du développement culturel (il doit avoir un oeil sur les Iles de l'Expo!) [...] Le Conseil des Oeuvres continue de s'intéresser au projet d'une ACEF, car il ne voudrait pas voir une telle structure de coordination s'édifier sans qu'il soit présent. [...] Faudrait faire attention au gérant ou directeur que Laurin veut imposer. [...] Notre ami Laurin a déjà commencé sa campagne d'animation auprès de la "petite Fédération des caisses populaires".»¹⁵⁹

¹⁵⁷ En même temps, le 11 mai 1967, André Laurin convoque aussi une réunion spéciale de toutes les ACEF du Québec pour le 27 mai à Thetford-Mines. L'objectif est de se doter d'une politique commune entre les ACEF et de jeter les bases de la future Fédération (Lettre de convocation, 11 mai 1967, *Procès-verbal* de l'ACEF de Shawinigan du 20 mai 1967).

¹⁵⁸ Les temps sont durs pour le projet ACEF. En effet, comme nous l'avons déjà mentionné précédemment, la lettre de M. Girardin de la Fédération de Lévis des caisses populaires interdisant formellement aux caisses locales d'adhérer aux ACEF date, elle aussi, du mois de mai 1967. Les intervenants montréalais étaient sensibilisés à ce conflit entre le projet d'André Laurin et les caisses populaires sauf que la «petite fédération» de Montréal ne fait pas partie de la «grande Fédération» de Lévis et cette division sera largement utilisée pour recruter les caisses populaires de Montréal.

¹⁵⁹ Texte cité par Caron, *op. cit.*, p. 64-65.

Une première assemblée de fondation de l'ACEF de Montréal aura finalement lieu le 16 octobre 1967,¹⁶⁰ deux ans exactement après le congrès du Lac Delage. Cette assemblée de fondation, comme la lettre d'invitation l'indique, est convoquée sur le papier entête de la Compagnie des Jeunes Canadiens (CJC) et signé par un des cadres de cet organisme, J. E. André Bonin. Laurin est, à l'époque, en train de négocier un contrat avec la CJC qui lui fournirait, éventuellement, les "bras" nécessaires à l'implantation de l'ACEF à Montréal.¹⁶¹ Il nous faut donc maintenant faire une incursion dans le merveilleux monde de la CJC pour bien comprendre l'évolution de l'ACEF à partir de cette date.

5.3 • La Compagnie des Jeunes Canadiens à l'ACEF

La Compagnie des Jeunes Canadiens fut créée en 1966¹⁶² par Lester B. Pearson, premier ministre du Canada et prix Nobel de la Paix en 1957. L'inspiration lui vient, en partie, du «Peace Corps» américain.¹⁶³ On veut

¹⁶⁰ La charte officielle sera octroyée plus tard, le 15 mars 1968.

¹⁶¹ Selon Claude Gendreau, «M. André Laurin devait travailler à ce projet comme conseiller technique et en représentant du comité provisoire formé en 1964 (?) pour la région de Montréal.» (Gendreau, *op. cit.*, p. 59). En fait, les événements se déroulent plutôt de la façon suivante. Le grand "patron" de la CJC à Montréal, M. Martin Béliveau, a été le premier à prendre contact avec André Laurin pour lui faire part de la possibilité d'engager des jeunes volontaires sur le projet ACEF. Par la suite, c'est Martin Béliveau qui engagera lui-même André Bonin, son ami de longue date, pour coordonner le projet ACEF, conjointement avec André Laurin de la CSN. Selon André Bonin, sa première rencontre avec André Laurin s'est terminée sur la déclaration suivante: «Je te donne ma formule et toi tu me trouves les volontaires pour l'implanter.» (Entrevue du 31 mars 1993 avec André Bonin).

¹⁶² Imprimeur de la Reine, *Loi créant la Compagnie des Jeunes Canadiens*, août 1966, Bill C-174, Ottawa, 30 p.

¹⁶³ Projet initié par le président John Kennedy au début des années 60 pour mobiliser la jeunesse américaine et lui faire porter le message de

favoriser le progrès social tout en permettant à des «jeunes canadiens» d'exercer un rôle positif dans la société.¹⁶⁴ Ce rôle positif sera plutôt explosif:

«Les ACEF... auraient pu en demeurer au stade de maints organismes de protection des consommateurs, comme en France par exemple, ayant un ou deux permanents et n'étant reconnus que de rares initiés. Les circonstances furent autres, et ce sont des jeunes de la Compagnie des Jeunes Canadiens qui, par leur radicalisme et par leur dynamisme, rendirent possible la réalisation d'aspirations qui seraient sans doute demeurées insatisfaites longtemps.»¹⁶⁵

L'intervention de la CJC viendra bousculer toute la «petite vie» des ACEF pour plusieurs raisons. L'arrivée de ces jeunes «volontaires» comme on les appelle viendra assurer non seulement un développement très rapide - rapidité qui s'arrime parfaitement avec la philosophie d'André Laurin -, mais viendra surtout accorder une place déterminante aux jeunes dans cette organisation. On parle désormais de dynamisme et de radicalisme. Les vieux débats entre "action" ou "éducation" seront vite rendus caducs.

liberté et de démocratie aux pays en voie de développement, surtout ceux de l'Amérique latine.

¹⁶⁴ Il faut ici se limiter au projet ACEF de la CJC car il serait trop long de faire toute l'historique de cette nouvelle «Corporation de la Couronne» qui connaîtra des rebondissements spectaculaires au Québec et qui finira par une enquête royale en bonne et due forme, enquête dirigée par le comité permanent de la Radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts de la Chambre des Communes. Voir: *Procès-verbaux et témoignages de la Commission Royale d'enquête sur la CJC* du 24 octobre au 3 décembre 1969. Ce rapport comprend plus de 1000 pages de texte. Cette enquête portera principalement sur les actions «révolutionnaires» de la CJC à Montréal et ne touchera à peu près pas le projet ACEF qui est, lui, plutôt perçu comme le seul projet qui fonctionne réellement selon les objectifs de la CJC. Pour André Bonin: «Le projet ACEF était un bon "front" pour la CJC. C'était, en fait, le projet "déchet" de la CJC. C'était un bon "paravent" pour les trois autres projets plus révolutionnaires de la CJC, c'est-à-dire, les projets de Centre-Est, de St-Henri et de Lanaudière. C'était un projet de "service" contrairement aux autres qui se voulaient des vrais projets d'animation sociale. Nous autres on travaillait et eux autres politisaient les masses.» (Entrevue du 31 mars 1993).

¹⁶⁵ Claude Gendreau, *op. cit.*, p. 12.

Les volontaires de la CJC sont jeunes (moyenne d'âge de 23 ans), ils sont entièrement axés sur le progrès social et insufflent une toute nouvelle dimension à l'animation sociale au sein des communautés locales.¹⁶⁶ Quatre postulats de base animent leur action, tous inspirés de la stratégie conflictuelle d'Alinsky¹⁶⁷ en émergence à l'époque et en confrontation avec les stratégies consensuelles de Ross.¹⁶⁸ Ces quatre postulats prennent pour acquis que le progrès social engendre, inévitablement, des perturbations d'ordre politique, que l'organisation communautaire est le fer de lance du progrès social et que le progrès social, qu'on le veuille ou non, s'accompagne très souvent de difficultés personnelles de toutes sortes et qu'il est donc nécessaire, pour y oeuvrer, d'assumer tensions, émotions, frictions et conflits.

¹⁶⁶ En octobre 1967, au moment du lancement officiel du programme parrainé par le Secrétariat d'État (Marc Lalonde était le haut fonctionnaire attitré au projet et premier vice-président tandis que Gérard Pelletier était le responsable politique à titre de ministre au Secrétariat d'État), il existe 130 jeunes volontaires au Canada dont 30 au Québec. De ces 30, 13 sont affectés directement au projet de création de l'ACEF de Montréal. Voir aussi: *La Compagnie des Jeunes Canadiens*, Premier conseil d'administration, Annuaire du Canada, 1967, p. 1337.

¹⁶⁷ Saul D. Alinsky, *Reveille for Radicals*, New York, Random House, 1969, 235 p. et *Rules for Radicals: a practical primer for realistic radicals*, New York, Random House, 1971, 196 p. Il est intéressant de noter que l'approche d'Alinsky reprend de la popularité auprès des intervenants sociaux aujourd'hui. À ce titre voir: Donald et Dietrich Reitzes, *The Alinsky Legacy: alive and kicking*, Research in Social Movements, Conflicts and Change, supplement 1, 1987, JAI Press Inc., Greenwich, Connecticut, 1987, 274 p. Plus près de nous, voir aussi: Nouvelles Pratiques Sociales, volume 5, numéro 2, Presses de l'Université du Québec, 1992 où Louis Favreau propose une recension du livre de Thierry Quinqueton, *Saul Alinsky, organisateur et agitateur*, paru chez Desclée de Brouwer en 1989. Intéressant de noter aussi que le dernier colloque des intervenants communautaires en CLSC, les 4 et 5 juin 1992, portait justement sur les pratiques d'Alinsky.

¹⁶⁸ Murray G. Ross, *Community Participation* dans: International Review of Community Development, # 5, 1960, p. 107 - 124.

5.3.1 • Le premier projet CJC/ACEF de Montréal, octobre 1967

La CJC fonctionne sur présentation de projet au Bureau régional de la Compagnie à Montréal. Un des premiers dirigeants de la CJC, André Bonin, conjointement avec André Laurin de la CSN, présente un projet de structuration et de développement des ACEF dans la région métropolitaine pour, ensuite, l'étendre dans toutes les régions du Québec. André Laurin est conseiller technique pour le projet qui sera accepté en octobre 1967 et devient opérationnel illico.¹⁶⁹ La formation juridique, pour la consultation budgétaire, est assurée par un conseiller juridique de la CSN¹⁷⁰ et privilégie la formation par l'action, sur le tas.¹⁷¹ Les cas de consultations budgétaires sont directement référés par les employés des greffes du Dépôt volontaire suite à une entente avec ce bureau. Le travail ne cessera plus. L'ACEF de Montréal démarre sur les chapeaux de roues avec 13 personnes à temps plein pour en assurer l'implantation. Une impulsion formidable qui aura des répercussions immédiates. Les problèmes ne tarderont pas à surgir.

¹⁶⁹ Ce premier groupe est composé de 13 personnes dont 3 cadres, 7 volontaires, 1 secrétaire et 2 conseillers techniques. Le salaire, 200\$/mois, est entièrement assuré par le projet et des montants supplémentaires défraient la formation et les services publics (Gendreau, *op. cit.*, p. 53).

¹⁷⁰ Ce conseiller juridique est Pierre Marois qui est au service juridique de la CSN. Cette tâche le mettra directement en contact à la fois avec le projet ACEF et avec les volontaires de la CJC. Lorsqu'il sera embauché comme gérant de l'ACEF de Montréal en juillet 1968, en remplacement d'André Bonin, il est déjà au fait de l'ensemble du dossier et il connaît bien toutes les tensions inhérentes au projet ACEF dans le cadre de la CJC.

¹⁷¹ Cette méthode de formation «sur le tas» rejoint parfaitement la vision des «Community Action Programs» (CAP) popularisée aux États-Unis par Martin Rein et Franck Riesman dans: *A Strategy for Anti-poverty Community Action Programs, Social Forces*, vol. II, 2 avril 1966, p. 3-12. Voir aussi: Suzanne Veit, *La participation des citoyens et la Compagnie des Jeunes Canadiens en 1971: trois études de cas*, document polycopié, 1971, Bibliothèque Aménagement, Université de Montréal.

En effet, dès le départ, la question du pouvoir se pose entre la structure officielle de l'ACEF - une coop d'organismes - et la place des volontaires de la CJC dans cette structure:

«D'une part, les sociétaires membres veulent assumer leur responsabilité, mais sont très éloignés de l'action. D'autre part, les "volontaires" assument le fonctionnement quotidien, se donnent des structures de fonctionnement (comité de co-gestion et comité de sélection) et sont forts du sentiment que la CJC assume, seule, la responsabilité financière...»¹⁷²

Comme le souligne Claude Gendreau dans une autre étude sur cette question,¹⁷³ l'ACEF fonctionne avec une coordination bicéphale. Le sentiment d'appartenance des jeunes volontaires est plus axé sur la CJC que sur l'ACEF. L'exécutif de l'ACEF, formé uniquement de représentants des organismes, est plutôt considéré comme une entité patronale avec qui le comité de co-gestion doit négocier et non collaborer. Le problème ira grandissant avec l'embauche d'un nombre encore plus imposant de volontaires au début de l'année 1968.¹⁷⁴ Ainsi, plus de 30 volontaires seront

¹⁷² Gendreau, *op. cit.*, p. 61. À titre d'exemple, on parle d'un budget de fonctionnement d'environ 40,000 \$ pour le seul projet couvrant la période du mois d'octobre 1967 à mars 1968.

¹⁷³ Claude Gendreau, *Enquête-évaluation auprès des "volontaires" de l'ACEF de Montréal*, avril 1968, 20 p.

¹⁷⁴ On est en pleine période de vaches grasses. Il peut sembler curieux pour les gens qui essaient de comprendre une telle dynamique avec les yeux d'aujourd'hui où il faut se battre pour avoir accès aux programmes gouvernementaux. La CJC avait toute latitude. Le Bureau régional de Montréal acceptait des projets, les présentait à Ottawa et, s'ils étaient approuvés, les fonds étaient automatiquement débloqués. À titre d'exemple, André Bonin mentionne qu'il pouvait embaucher autant de volontaires qu'il le souhaitait et le budget suivait automatiquement. Il précise même que sa première tâche en tant que coordonnateur du projet ACEF fut d'acheter trois voitures neuves au service du projet. «C'est la seule fois dans toute ma vie, dit-il, où je suis allé acheter trois grosses Volvo flambant neuves payées par le Gouvernement.» Ceci est vrai pour le début de l'année 68. Les critères vont vite se resserrer par la suite. Voir: Auditeur Général, *Rapport 1970*, p. 205-207, où nous

impliqués dans le projet ACEF au cours de cette même année.¹⁷⁵ La méthode CJC est pour le moins active et dynamique:

«Avec l'aide de 2 ou 3 "anciens", les nouveaux volontaires se formaient à la consultation budgétaire; les autres (soit 40% du personnel) formaient des équipes de travail territoriales [Nord, Sud-Ouest, Centre-ville et Est et quelques insertions en banlieue comme St-Eustache et Repentigny]. À partir des organismes ou des consommateurs ayant bénéficié des services de l'ACEF, ils organisaient des groupes de quartier pour procéder à des séries de cours d'information économique et de formation à la consultation budgétaire.»¹⁷⁶

5.3.2 • Scission à la CJC

La CJC est en opération depuis moins d'un an et déjà l'organisme est confronté à une sérieuse crise idéologique. La restructuration du Bureau régional de Montréal témoigne de cette crise. Deux conceptions s'affrontent au Bureau de direction de la CJC à Montréal: d'une part, les volontaires qui veulent surtout offrir des services aux populations locales pour qu'elles puissent, par la suite, se prendre elles-mêmes en charge; d'autre part, les volontaires qui sont davantage portés vers un travail de politisation des masses. Ces derniers qui reçoivent l'entier appui des cadres du Bureau régional de la CJC conçoivent même leur organisation *«comme un instrument de financement de la "révolution québécoise" y compris sous des formes violentes»*.¹⁷⁷ On considère alors l'ACEF comme une action d'intégration à la société.¹⁷⁸

retrouvons une sévère critique du vérificateur sur l'administration financière de la Compagnie pour le budget 1968-69.

¹⁷⁵ Ce qui représente un montant, astronomique pour l'époque, d'environ 100,000 \$ provenant de la CJC tandis que le premier bilan financier de l'ACEF de Montréal relate une somme de 5,000 \$ provenant des organismes membres.

¹⁷⁶ Claude Gendreau, *op. cit.*, p. 62.

¹⁷⁷ En janvier 1968, la CJC compte 100 volontaires au Québec. Ils oeuvrent principalement dans le cadre de quatre projets: 1- le projet ACEF; 2- le projet "Centre-Est" pour la mobilisation des assistés-

Le Bureau régional décida, dans le but de réduire le pouvoir grandissant du groupe de l'ACEF, de procéder au morcellement des quatre projets initiaux,¹⁷⁹ par petites unités de quatre ou cinq volontaires. Cette formule signifiait, dans les faits, la fin du projet ACEF puisque l'embauche des volontaires se ferait dorénavant par le Bureau régional de Montréal de la CJC et non plus par le cadre responsable du projet ACEF.¹⁸⁰ La résistance fut dure et prendra des proportions alarmantes.¹⁸¹ À Montréal, le Bureau

sociaux; 3- le projet "St-Henri" sur l'aménagement urbain et 4- le projet "Joliette" axé sur la revalorisation régionale. Les deux tendances sont canalisées entre les volontaires de l'ACEF, une partie de l'équipe de Joliette et les trois autres groupes (Gendreau, *op. cit.*, p. 63). Il faut toutefois relativiser cette affirmation parce qu'il existait aussi, au sein du groupe de l'ACEF, des jeunes volontaires issus directement du courant d'animation sociale. Plusieurs étaient proches des cellules felquistes dont Mario Bachand. Sur Mario Bachand, voir: Louis Fournier, *F.L.Q., Histoire d'un mouvement clandestin*, Québec/Amérique, 1982, où on apprend que celui-ci est déjà intimement lié au groupe felquiste depuis 1963. C'est donc dire que les volontaires de l'ACEF sont, eux aussi, tiraillés entre ces deux tendances plus manifestes.

¹⁷⁸ Claude Gendreau, *op. cit.*. Est-il nécessaire de préciser que le concept «d'intégration» à la société, dans ce contexte, est une formule révisionniste puisque, à la base, elle ne remet pas en question les fondements mêmes de la société capitaliste?

¹⁷⁹ C'est, en fait, le principe d'action des cellules révolutionnaires inspiré de la praxis maoïste, la formule cellule rendant les contrôles plus difficiles.

¹⁸⁰ André Bonin est catégorique sur cette question. Il est directeur du projet ACEF pour la CJC, mais il doit rendre des comptes à trois instances différentes: au Bureau Régional de la CJC, à l'équipe d'auto-gestion des 30 volontaires et aux dirigeants «officiels» de l'ACEF. Il sera finalement «mis à la porte» en mai 1968 parce que les autres dirigeants de la CJC voulaient l'empêcher de recruter de nouveaux volontaires au projet ACEF, projet trop réformiste aux yeux des vrais dirigeants de la CJC (Entrevue réalisée avec André Bonin et Claude Gendreau, le 31 mars 1993).

¹⁸¹ Le dossier de la CJC à Montréal mériterait une étude toute particulière. Mentionnons seulement que la crise au sein de la CJC atteint son apogée en octobre 1969 lorsque Lucien Saulnier, président du Comité exécutif de la ville de Montréal sous Jean Drapeau, appuyé en cela par les autorités provinciales, demande et obtient une enquête gouvernementale sur les activités de la CJC au Québec. La grève des policiers de Montréal du 7 octobre 1969 avait donné lieu à une émeute

régional de la CJC fut mis en tutelle suite à l'enquête royale demandée et obtenue par Lucien Saulnier, président du comité exécutif de la Ville de Montréal, à cause de la grève des policiers du 7 octobre 1969. M. Saulnier accusait publiquement les volontaires de la CJC d'être des agents provocateurs et responsables de cette émeute. Mais les dirigeants de l'ACEF, André Bonin plus particulièrement, réussirent un tour de force en obtenant le «privilège» de relever directement du Bureau Central à Ottawa.¹⁸² Ainsi, les neuf membres du nouveau Bureau régional de la CJC de Montréal furent nommés directement par Ottawa, les sous-projets annulés et tous les contrats avec les volontaires suspendus. Sauf le projet ACEF. L'obtention de cette nouvelle autonomie fournira équipement et financement pour assurer une nouvelle vitalité à l'ACEF.¹⁸³ On peut assez facilement supposer que cette négociation «privilégiée» avec les dirigeants de l'ACEF campera le mouvement ACEF parmi les groupes réformistes de l'époque, le coupant momentanément des autres mouvements plus radicaux.¹⁸⁴ Mais, objectivement, l'ACEF est sauvée.

généralisée à Montréal et on soupçonnait les volontaires de la CJC d'en être les agents provocateurs (Louis Fournier, *op. cit.*, p.196-198 et, du même auteur, *Le dossier de la semaine* dans Québec-Presse, semaine du 23 novembre 1969).

¹⁸² Pour André Bonin, il s'agissait, par ce contrat signé directement avec Ottawa sur une période de trois ans, de garantir la survie de projet ACEF qu'il avait d'ailleurs entièrement adopté. Il s'agissait aussi, indirectement, de garantir les emplois des jeunes volontaires qu'il avait lui-même embauchés depuis octobre 1967. Selon lui, ce geste fut l'élément déterminant de la survie de l'ACEF à Montréal, mais aussi dans la plupart des autres régions du Québec.

¹⁸³ Gendreau, *op. cit.*, p. 65.

¹⁸⁴ Par un autre biais complètement, on rejoint ici les fondements de la thèse de Raymond Laliberté quant à l'orientation politique des ACEF: «Il s'agit donc d'une idéologie qui ne met nullement en question les fins proclamées de l'actuel système politique, qui réclame la participation démocratique, mais qui ne pousse nullement cette dernière à l'encontre de l'efficacité de l'organisation du système, tout au contraire; d'où se trouverait à toutes fins pratiques exclue toute

Le rôle de la CJC, comme nous venons de le constater, est donc capital dans l'évolution historique des ACEF.¹⁸⁵ Évidemment, l'arrivée massive des volontaires à l'ACEF, va, à nouveau, ramener à la surface les ambiguïtés criantes au niveau de l'orientation. Mais, avec l'arrivée du nouveau gérant embauché par André Laurin en juillet 1968, l'ambiguïté cédera à l'efficacité lorsque se réalisera une cohérence unitaire assez impressionnante entre les volontaires et les dirigeants de l'ACEF.

5.4 • L'ACEF, une coopérative d'organismes

En terminant ce chapitre sur le stade artisanal des ACEF, nous pouvons tenter une première articulation du genre de groupe qu'on cherche à établir. Les conflits d'orientation, les tiraillements et les tensions qui existent à Shawinigan et à Montréal surgissent, selon nous, de cette volonté manifeste de créer un organisme d'un type complètement nouveau qui ne correspond encore à aucun autre modèle au Québec.

marche vers la création d'un mouvement de revendication politique radicale.» (R. Laliberté, *op. cit.*, p. 104).

¹⁸⁵ L'importance de la CJC est d'ailleurs confirmée, un an plus tard, par les dirigeants de l'ACEF: «Les dirigeants montréalais de l'ACEF qualifient "d'apport précieux" - et de condition *sine qua non* de leur survie - la présence d'une vingtaine de volontaires de la Compagnie. Certains d'entre eux assurent des services au secrétariat (dépannage, recherche, information, documentation, consultation budgétaire, service juridique, etc). D'autres travaillent en équipe "sur le terrain", à Pointe St-Charles, Hochelaga, St-Eustache, où sont constituées des cellules d'éducation budgétaire.» (Louis Fournier, , *Dossier spécial sur la Compagnie des Jeunes Canadiens, Québec-Presse*, 23 novembre 1969, p. 12A - 13 A).

Laurin conçoit l'ACEF comme une forme d'élargissement du syndicalisme coopératif, un «instrument social» découlant normalement du développement des autres «instruments économiques» contrôlés par la population.¹⁸⁶ En voulant regrouper, au sein d'un seul organisme, les coopératives d'épargne, de crédit, de consommation, les organismes syndicaux et les organismes socio-communautaires, il propose ni plus ni moins une formule quasi révolutionnaire pour l'époque.¹⁸⁷ Pas surprenant alors que cette formule un peu «forcée» par André Laurin ne soit pas clairement comprise par les intervenants de l'époque. Pas surprenant non plus de voir les résistances se multiplier. Les efforts déployés par André Laurin pour lancer l'ACEF à Montréal témoignent de façon éloquente de cette difficile compréhension du projet ACEF qu'on cherche à implanter.

¹⁸⁶ Claude Gendreau, *op. cit.*, p. 49 - 52.

¹⁸⁷ Pour Claude Gendreau, l'ACEF devient ainsi un «consortium de forces de changement social» ou encore «une coop à visages multiples». Le texte suivant situe bien l'idée de nouveauté qui est en gestation: «L'instrument commercial passe sous l'égide du consortium des forces de changement social; les collectivités décident des impératifs à couvrir ou à créer et auxquels les instruments économiques se subordonnent. En effet, l'individu n'est plus sociétaire d'un instrument commercial dont il attend ristourne ou autre avantage pécuniaire; il est membre, collectivement, d'une force qui, à partir d'un pouvoir économique, lui assure ses besoins sociaux, consommation, habitation, travail, loisirs, etc.,. Notre hypothèse peut paraître utopique, cependant l'expérience ACEF se dirige vers cette concentration des forces de changement en mettant à leur disposition, ou en créant, si besoin est, des instruments économiques, toujours à forme collectiviste, communautariste, coopérative ou mutualiste.» (Claude Gendreau, *op. cit.*, p. 175).

CHAPITRE VI

La structuration du mouvement ACEF, 1968 - 1970

Comme nous l'avons mentionné au chapitre précédent, le rôle joué par les volontaires de la Compagnie des Jeunes Canadiens dans le cadre du projet ACEF a été déterminant dans la structuration du mouvement ACEF au Québec. Malgré l'aspect souventes fois chaotique de cette participation, il était capital, dans cette étude, de faire la lumière sur le dynamisme instauré par ces volontaires entièrement voués à la cause du projet ACEF.

Dans ce dernier chapitre, nous tenterons de suivre, à la trace, le développement de l'ACEF dans la grande région métropolitaine. Si les problèmes d'orientation n'avaient jamais été objectivement liquidés par un débat ouvert et démocratique, ceux-ci seront vite relégués aux oubliettes avec l'arrivée d'une nouvelle équipe d'administrateurs à l'ACEF de Montréal, une équipe qui démontre une belle unanimité pour faire de l'ACEF, prioritairement, un groupe de pression et d'agent de changement social. De plus, la création de l'ACEF de Montréal, comme nous le verrons ici, conduira directement à la fondation de la Fédération des ACEF en décembre 1970. Avec la création de la Fédération, nous terminerons la période étudiée dans ce mémoire et laisserons le mouvement ACEF au Québec en pleine phase de développement et au beau milieu d'une période intense de production et d'interventions publiques qui campe définitivement les ACEF comme premier véritable groupe de pression dans le domaine de la consommation au Québec.

6.1 • André Laurin relance le projet d'une ACEF à Montréal

La relance, à Montréal, du projet ACEF se fait, encore une fois, par André Laurin. En janvier 1968, il rédige un mémoire à l'intention du ministre de la Famille et du Bien-Être Social, M. Jean-Paul Cloutier, réclamant un financement récurrent pour l'ACEF de Montréal et les autres ACEF¹⁸⁸ du Québec, tout comme c'est déjà le cas pour l'ACEF de Shawinigan.¹⁸⁹ Par ailleurs, à titre de responsable du service d'éducation à la CSN, on se souviendra qu'il avait déjà déposé, le 3 février 1967, un "énorme" mémoire à la Commission Parizeau portant sur les pratiques abusives des institutions financières.¹⁹⁰ En février 1968, il produit une synthèse de ce mémoire où il présente, en conclusion, trois recommandations majeures à l'intention des dirigeants politiques. Ces recommandations serviront, en même temps, de plate-forme de travail pour la relance du projet ACEF dans la direction tant souhaitée par André Laurin depuis septembre 1965. Dans ce programme, le financement des ACEF est au premier plan:

¹⁸⁸ André Laurin, *Mémoire à l'honorable Jean-Paul Cloutier, au nom des ACEF de Val d'Or, Québec, Shawinigan, Thetford et Montréal*, janvier 1968, 10 p.

¹⁸⁹ ACEF de Shawinigan, *Rapport d'activités 1966-67*, 24 mai 1967, p. 5. On découvre que cette ACEF a reçu une subvention de 5,000 \$ pour l'année financière en cours du ministère de la Famille et du Bien-Être Social.

¹⁹⁰ La Commission Parizeau devait, principalement, scruter à la loupe les pratiques des institutions financières relevant de la juridiction de la province de Québec. Ce comité d'étude avait été réclamé depuis fort longtemps par André Laurin. La CSN y présenta un mémoire en trois tomes portant exclusivement sur les abus des compagnies de finance et sur le manque de législation en matière de protection des consommateurs. (*Mémoire soumis par la CSN au comité d'étude sur les institutions financières relevant de la juridiction de la province*, 3 février 1967, Montréal, trois volumes).

«C'est le défi que je vous lance: voir à obtenir dans le plus bref délai possible dans ce Québec que nous aimons tant:

- 1.- Les octrois nécessaires aux ACEF afin que la base de notre système soit l'information et l'éducation de l'homme de la rue;
- 2.- Une législation globale en matière de publicité et de crédit à la consommation;
- 3.- Une sécurité sociale de base assurant:
 - a) le droit au travail pour tous;
 - b) un revenu minimum d'aisance pour tous;
 - c) la gratuité d'éducation à tous;
 - d) la santé gratuite à tous;
 - e) un lancement massif de HLM à location coopérative.»¹⁹¹

Au début de l'année 1968, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, l'ACEF de Montréal est touchée par la crise qui affecte la Compagnie des Jeunes Canadiens. La véritable relance de l'ACEF à Montréal aura finalement lieu le 15 mars 1968 dans cette atmosphère de crise. Un mois avant cette réunion, le premier conseil d'administration de l'ACEF de Montréal, élu à l'assemblée de fondation du 16 octobre 1967, avait confié à André Laurin le mandat de produire un texte de base définissant les objectifs de l'ACEF, texte qui devait principalement servir au recrutement de nouveaux membres.¹⁹² Il y reprenait essentiellement les grands objectifs véhiculés depuis plus de trois ans maintenant.¹⁹³ À partir de ce moment, du mois d'avril au mois de septembre 1968, l'ACEF de Montréal traversera une période d'agitation fébrile et de restructuration radicale. Le tout premier

¹⁹¹ André Laurin, *Le consommateur menacé*, texte publié en février 1968, p. 16-17. Ce texte est un résumé du mémoire de la CSN.

¹⁹² ACEF de Montréal, *Procès-verbal*, Conseil d'administration, 2 avril 1968.

¹⁹³ André Laurin, *Les Associations Coopératives d'Économie Familiale*, février 1968, 13 p.

coordonnateur de l'ACEF, André Bonin, est chargé de la négociation finale du contrat avec la CJC.¹⁹⁴ Une fois ce contrat signé, l'ACEF peut respirer. Elle se retrouve avec 30 jeunes volontaires à son service, salaires entièrement payés par la CJC ¹⁹⁵et, en prime, la confirmation d'une subvention de 15 000 \$ du ministère de la Famille et du Bien-Être Social du Québec, subvention négociée quelques mois plus tôt par André Laurin.¹⁹⁶

Avec une telle sécurité financière, l'Exécutif procède à l'embauche immédiate de Pierre Marois comme nouveau gérant de l'ACEF de Montréal.¹⁹⁷ Les changements ne se feront pas attendre. On entre

¹⁹⁴ André Bonin est embauché comme gérant de l'ACEF de Montréal le 23 avril 1968 au salaire symbolique de 1 \$ par année puisqu'entièrement défrayé par la CJC de Montréal. Il sera suspendu de sa fonction le 7 mai suivant parce que démis de son poste de "cadre" au bureau régional de la CJC à Montréal. Le contrat CJC/ACEF sera officiellement ratifié le 17 juillet 1968 (ACEF de Montréal, *Procès-verbal de l'Exécutif*, 23 avril 1968, 7 mai 1968, 17 mai 1968, 30 mai 1968 et 17 juillet 1968). Ces événements viennent corroborer les affirmations d'André Bonin à l'effet que la signature de ce contrat garantissait la relance de l'ACEF à Montréal, mais, en même temps, cette négociation était pour lui suicidaire. Puisqu'il perd son emploi comme cadre à la CJC, il ne peut plus représenter les volontaires de la CJC à l'ACEF et il est donc mis à pied de l'ACEF aussi.

¹⁹⁵ Les chiffres de ce contrat sont impressionnants. Pour l'année 68-69: 30 volontaires, 150 000 \$ pour les salaires et 26 000 \$ pour l'encadrement; pour 69-70: 20 volontaires, 100 000 \$ pour les salaires et 21 000 \$ pour l'encadrement; pour 70-71: 10 volontaires, 52 000 \$ en salaires et 13 000 \$ d'encadrement. Le projet dispose de 3 voitures entièrement payées (ACEF de Montréal, *rapport annuel 1969 - 1970*, p. 4).

¹⁹⁶ Pour l'ACEF de Montréal, il s'agit de la toute première subvention gouvernementale reçue. Elle lui sera versée via la Société de Service Social aux Familles, un des organismes fondateurs de l'ACEF à Montréal.

¹⁹⁷ Pierre Marois est embauché à compter du 22 juillet 1968 sur une base temporaire de 3 mois. On lui confie le rôle de conseiller juridique de l'ACEF et il peut continuer la pratique privée du droit (ACEF de Montréal, *Procès-verbal de l'Exécutif*, 17 juillet 1968). Pierre Marois est "l'homme" d'André Laurin. Il connaît bien les jeunes de la CJC et il est, lui aussi, passé par le Centre de Recherches Coopératives d'Henri Desroche à Paris où il a développé une grande affinité avec l'idéologie du «socialisme coopératif» si chère à André Laurin.

rapidement dans une ère nouvelle.¹⁹⁸ La vision d'André Laurin peut maintenant devenir réalité.

6.2 • Qu'est-ce qu'une ACEF ?

Le texte rédigé par André Laurin sur demande du Conseil d'administration en février 1968, texte repris et reformulé par André Bonin, devenu provisoirement gérant de l'ACEF au printemps 1968, mérite qu'on s'y arrête un instant avant de voir de quelle façon il sera mis en application par la suite.¹⁹⁹

¹⁹⁸ Le nouveau gérant ne lésine pas sur les moyens: assurance publique pour les employés, contrat de travail et syndicalisation des volontaires à la CSN, achat de l'équipement de bureaux, signature d'une entente avec un bureau d'avocats [Canuel] pour les causes de l'ACEF, etc. (ACEF de Montréal, *Procès-verbal de l'Exécutif*, 8 août 1968).

¹⁹⁹ *Qu'est-ce qu'une ACEF?*, texte publié en octobre 1968, 6 p. et, sous une autre version: *Qu'est-ce que l'ACEF de Montréal?* publié en septembre 1968. Ces deux versions sont quasi identiques et seront largement reprises par toutes les ACEF du Québec. Il s'agit du premier texte, après celui d'André Laurin de février 1968, définissant clairement le projet ACEF. Ce texte sera d'ailleurs officiellement publié en novembre 1968 à titre de *Dossier d'Information* # 1, 7 p. C'est ce dernier que nous utiliserons ici. Entre le texte remanié par Bonin et celui de Laurin, il y a une rupture importante dans le discours. André Laurin insiste beaucoup plus sur la conjoncture socio-économique qui vient fonder la pertinence d'un organisme comme l'ACEF tandis que le texte de Bonin, lui, reflète beaucoup plus l'importance accordée à l'organisation structurelle pour que l'ACEF puisse jouer un rôle de «provocateur de changements». De plus, l'influence de «l'animation sociale» de la CJC colore le texte de Bonin. L'ACEF, selon ce texte, se doit d'être un groupe de pression comme le souhaite André Laurin, mais elle doit aussi faire de l'animation sociale. Cette tendance se manifestera plus radicalement à partir de 1972. À partir de ce moment on peut dire que le rôle d'André Laurin comme promoteur principal du projet ACEF est, à toutes fins pratiques, terminé. Avec cette "réforme du printemps 68" et avec l'arrivée de Pierre Marois, il demeure au conseil d'administration mais n'a plus vraiment besoin de mettre d'énergie dans un projet qui suit si fidèlement la voie tracée. Il a donné ce qu'il avait à donner. Une nouvelle génération d'animateurs peut prendre la relève.

Selon ce texte, l'ACEF est une coopérative et ses membres ne sont pas des individus mais des organismes appartenant à trois catégories distinctes: des caisses populaires et d'économie, des syndicats et des mouvements sociaux. Ses objectifs sont regroupés sous deux titres: **éducation/réhabilitation et provocateur de changements**. Le premier objectif se réalise concrètement par un service de dépannage (consultation budgétaire), des cliniques d'urgence (aide aux grévistes), un service d'éducation (cours et conférences) et un service juridique (guérilla judiciaire contre les compagnies de finance). Dans la réalisation de ce premier objectif, on précise que:

«L'ACEF est un organisme de protection et de défense des travailleurs victimes des usuriers et de l'exploitation systématique qu'encourage un système de crédit à la consommation fondé sur la satisfaction de besoins artificiellement créés pour assurer l'écoulement de biens issus de la production par grandes quantités. Mais elle est aussi une école populaire chargée de transmettre aux travailleurs, individuellement et collectivement, l'information et l'éducation de base comme premier moyen de défense.»²⁰⁰

De plus, l'ACEF doit aussi être, et c'est la première fois que cet objectif apparaît énoncé de façon aussi explicite, un organisme qui provoque des changements. Dans cette optique, il faut considérer l'endettement non seulement comme une cause, mais aussi comme la conséquence de plusieurs autres problèmes:

«En conséquence, l'ACEF se doit d'élargir son champ d'action à la mesure des problèmes posés par le crédit à la consommation (logement, nourriture, vêtement, mobilier...). L'ACEF remplira ce rôle de groupe de pression: - en dénonçant publiquement des situations types d'exploitation; - en proposant aux législateurs des amendements à des textes de lois; - en recourant aux grands média; - en réalisant avec les travailleurs intéressés des expériences d'authentiques coopératives (en particulier dans les domaines de la consommation, de l'habitation, de l'épargne et du crédit, de la production).»²⁰¹

²⁰⁰ *Qu'est-ce qu'une ACEF?*, octobre 1968, p. 4.

²⁰¹ *Ibid.*, p. 5.

Selon cette vision, l'ACEF entend donc être: un service, une école populaire et un groupe de pression. En septembre 1965, au congrès de fondation du Lac Delage, cette vision était demeurée à l'état embryonnaire. Exactement trois années plus tard, elle peut maintenant devenir réalité parce que disposant des ressources financières adéquates et de personnes motivées pour l'articuler. Le résultat sera impressionnant.

6.3 • Une organisation efficace signée Pierre Marois

Lorsque Pierre Marois est embauché comme gérant de l'ACEF de Montréal, la santé financière de l'organisme, comme nous l'avons souligné précédemment, est pratiquement assurée. De ce fait, il peut immédiatement passer à l'action. Sa première tâche importante sera l'intégration du personnel de la CJC dans le projet ACEF afin de lui donner une cohérence unitaire. On répartit le personnel dans quatre services: le service d'éducation, le service juridique, le service de recherche et le service d'organisation communautaire.²⁰²

On assiste ainsi à un démarrage sans équivoque. En septembre 1968, l'ACEF de Montréal est déjà forte d'une assemblée générale de quarante organismes affiliés, quinze personnes sont actives au Conseil d'administration et les cinq membres de l'Exécutif se réunissent régulièrement aux trois semaines.²⁰³ Le gérant anime, conjointement avec

²⁰² Claude Gendreau, *op. cit.*, p. 66.

²⁰³ ACEF de Montréal, *Procès-verbal de l'Exécutif*, 19 septembre 1968, p. 4.

les quatre directeurs des services, une réunion hebdomadaire du comité de cogestion des trente volontaires.

Cette réforme de l'ACEF de Montréal se fait aussi avec la volonté de créer une fédération provinciale des ACEF. On envoie des volontaires à Québec, à Val d'Or, au Saguenay/Lac St-Jean et sur la Côte Nord (Hauterive).²⁰⁴ Ainsi, on assiste à un processus de stabilisation au sein des ACEF. Le mot d'ordre est suivi à la lettre: on se donne trois ans - la durée du contrat CJC - pour implanter des ACEF partout au Québec, cette implantation amenant, éventuellement, un financement autonome et régulier provenant des différents paliers de gouvernement. Le tour de force sera réalisé lorsque les volontaires de la CJC deviendront vraiment des employés de l'ACEF et non plus des intervenants autonomes «prêtés» par le Bureau régional de Montréal de la CJC. En effet, depuis la signature du nouveau contrat entre la CJC et l'ACEF, au printemps 1968, les fonds pour les salaires des volontaires proviennent directement d'Ottawa. Ils peuvent donc s'intégrer plus facilement parce que répondant uniquement à une seule direction, celle de l'ACEF. C'est ce qui a sauvé les ACEF selon Claude Gendreau.²⁰⁵

Montréal devient donc le centre de formation de toutes les ACEF et assumera rapidement le leadership du mouvement provincial. Ce leadership

²⁰⁴ Claude Gendreau, *op. cit.*, p. 69. Voir aussi les textes de présentation historique de ces ACEF produits en 1974 où chacune fait mention explicite de cette contribution salubre des volontaires venus de Montréal. C'est aussi dans ces mêmes textes qu'il est possible de comprendre l'influence exercée par l'ACEF de Montréal sur l'orientation des ACEF en région. Elles utilisent à peu près toutes la même formulation que l'on retrouve dans le texte du *Bulletin d'information* # 1 sur l'ACEF.

²⁰⁵ *Ibid.*, p. 70.

aura une répercussion immédiate sur l'orientation globale des ACEF qui se définiront toutes, à partir de cet instant, comme groupe de pression.

6.4 • L'an un de l'ACEF de Montréal

Avant d'entrer au coeur du bilan de cette première année d'activités à l'ACEF de Montréal, il importe de souligner que, dès le départ, un des objectifs prioritaires poursuivis par Pierre Marois à la barre de l'ACEF de Montréal, aidé en cela par les ressources des jeunes de la CJC, sera de créer l'infrastructure nécessaire à une véritable Fédération des ACEF au Québec. Les réunions à cet effet seront régulières, mais n'altèrent en rien les activités à Montréal.²⁰⁶ Tout se passe comme si on cherchait à faire l'expérience, à Montréal, du travail que devrait assumer une véritable organisation de défense des droits des consommateurs pour, ensuite, transposer cette expérience au niveau provincial. C'est ce que nous tenterons de démontrer maintenant.

À l'automne de l'année 1968, l'ACEF de Montréal devient, de toute évidence, le moteur de l'ensemble du mouvement ACEF au Québec. Les activités initiées témoignent fort éloquemment d'un changement de cap radical dans l'orientation du travail des ACEF. On se lance dans des secteurs

²⁰⁶ Dès l'arrivée de Pierre Marois à l'ACEF de Montréal, la préoccupation de fonder la Fédération revient à l'ordre du jour: «Monsieur Pierre Marois nous mentionne qu'une rencontre sera organisée sous peu en regard avec la fondation d'une Fédération des ACEF». Cette rencontre aura lieu le 15 octobre 1968. Une deuxième rencontre se tient aussi le 3 novembre. Il est déjà question de demander au gouvernement provincial de payer une personne à temps plein pour la Fédération (Procès-verbal, Exécutif de l'ACEF de Montréal, 19 septembre 1968, 11 octobre 1968 et 5 novembre 1968).

encore inexplorés chez les plus anciennes ACEF, traditionnellement axées sur le travail de dépannage et d'éducation populaire. Afin de les sortir de ce créneau plus traditionnel, on invite toutes les ACEF à participer activement au congrès de la CSN de 1968.²⁰⁷ D'autre part, un contrat officiel est signé avec le bureau de Me Germain Canuel à qui seront référées les causes traitées par l'ACEF et qui devra aussi organiser le premier service juridique de l'ACEF.²⁰⁸ On renoue les liens avec la Fédération de Montréal des caisses populaires pour les inciter à adhérer à l'ACEF.²⁰⁹ Pierre Marois se fait aussi invité comme conférencier principal à une réunion de la Fédération de Lévis des caisses populaires où plus de deux cents gérants de caisses locales assistent à sa présentation. C'est un revirement radical par rapport à ses positions antérieures. Les hauts dirigeants de Lévis, en effet, se montrent prêts à "changer d'opinion".²¹⁰ L'objectif de Marois auprès des caisses populaires était d'assurer le financement futur non seulement de l'ACEF de Montréal, mais surtout de la Fédération qu'on cherche déjà à implanter. Le contrat avec la CJC étant régressif sur une période de trois ans, on se préoccupe déjà de cette baisse importante de financement à venir:

²⁰⁷ ACEF de Montréal, *Procès-verbal*, Bureau exécutif du 19 septembre 1968 et du 11 octobre 1968.

²⁰⁸ *Ibid.*, 11 octobre 1968.

²⁰⁹ *Ibid.*.

²¹⁰ ACEF de Montréal, *Procès-verbal*, Bureau exécutif du 11 octobre 1968 et du 13 février 1969. On voit ici que l'approche face aux caisses populaires a complètement changé depuis la fameuse lettre de M. Girardin invitant les caisses populaires à se tenir loin des ACEF. On les considère sur le même pied que les caisses d'économie et on ne voit pas pourquoi elles n'adhéreraient pas au projet ACEF. Dans ce nouveau projet, il y a de place pour toutes les coopératives. L'efficacité remplace les vieilles querelles.

«À partir de cette première action, Me Marois désire mettre les “bouchées doubles” au sujet du recrutement. Septembre 1969 approche rapidement et nous aurons à faire face à une situation économique plus difficile.»²¹¹

La participation des membres collectifs de l'ACEF est aussi envisagée. À cet effet, Pierre Marois propose une toute nouvelle formule - un congrès annuel - où les membres pourront, collectivement, prendre en charge l'ensemble du travail de l'ACEF:

«M. Pierre Marois explique dans quelle orientation il voudrait voir se dérouler l'assemblée annuelle de l'ACEF de Montréal. À son avis, tous les membres de l'ACEF devraient participer à l'élaboration des objectifs et des moyens pour atteindre ces objectifs. [...] Les volontaires devraient aussi participer dans ces ateliers de travail.»²¹²

Ce premier congrès a lieu au mois d'octobre 1969.²¹³ C'est lors de ce congrès qu'est déposé le premier “rapport annuel” de l'ACEF de Montréal.²¹⁴ Le dynamisme déborde de partout. On initie les «Bulletins d'information» aux membres qui seront publiés à 600 exemplaires et serviront à toutes les ACEF. Le premier numéro est imprimé en novembre 1968;²¹⁵ il porte justement sur la définition des objectifs d'une ACEF et on l'utilise comme document de base pour la toute première conférence de presse portant spécifiquement sur

²¹¹ ACEF de Montréal, *Procès-verbal*, Bureau exécutif du 13 février 1969.

²¹² *Ibid.*, 5 novembre 1968.

²¹³ *Ibid.*, 13 février 1969. Le congrès devait avoir lieu en septembre 69, mais on le reporte parce que les volontaires sont inscrits au voyage en Yougoslavie, voyage organisé par André Laurin.

²¹⁴ ACEF de Montréal, *Un an de défi...*, Rapport annuel de l'Exécutif de l'ACEF de Montréal, août 1969, 29 p.

²¹⁵ ACEF de Montréal, *Procès-verbal*, Bureau exécutif du 18 novembre 1968. Dix numéros paraîtront entre novembre 1968 et juin 1970. Par la suite, ce service passera sous la responsabilité de la Fédération (voir bibliographie où tous les documents sont répertoriés).

l'ACEF. Cette première intervention publique,²¹⁶ en plus de renouer avec la tradition qui avait si bien caractérisé la pédagogie d'André Laurin, mettra définitivement l'organisme sur la «carte» dans la grande région métropolitaine. La couverture médiatique est plus que positive²¹⁷ et l'ACEF commence immédiatement à devenir «politiquement» intéressante:

«Depuis cet événement, des demandes quotidiennes de la part des journaux, de revues et de postes de radio et de télévision se sont faites pressantes. C'est dire que l'ACEF de Montréal s'est fait connaître sur la place publique. [...] Des réactions se sont produites aussi au niveau politique.»²¹⁸

Le lobbying politique s'enclenche très rapidement. Des rencontres sont prévues avec le ministère de la Famille et du Bien-Être Social, avec le ministre de l'Éducation et avec le sous-ministre fédéral de la Consommation, M. Roger Tassé.²¹⁹ À chaque fois, il est question de financement pour ce nouvel organisme qui n'a plus à démontrer sa pertinence.

En même temps, on met aussi en marche le service de recherche qui aura, comme tâche, d'intervenir sur les dossiers de consommation. L'ACEF commence à prendre l'allure d'un groupe de pression en cherchant à revendiquer des changements importants aux lois existantes. Un vaste projet d'enquête sur l'endettement des familles québécoises est élaboré. Ce projet, une première du genre au Québec, fera appel à des spécialistes - sociologues et économistes - et sera entièrement subventionné par les gouvernements

²¹⁶ Cette conférence de presse se tient le 3 décembre 1968.

²¹⁷ Les membres de l'Exécutif se disent ravis de cette performance (*Procès-verbal*, 19 décembre 1968). Les grands média ne cesseront, par la suite, de couvrir les activités de l'ACEF.

²¹⁸ *Ibid.*, 9 janvier 1969.

²¹⁹ *Ibid.*, 13 février 1969.

fédéral et provincial.²²⁰ Un premier dossier sur les écoles privées est acheminé au ministre de l'Éducation du Québec, M. Jean-Guy Cardinal, dénonçant l'absence de contrôle sur la qualité et les coûts des «écoles de bilinguisme», très populaires à cette époque auprès des adultes.²²¹ Le service juridique de l'ACEF propose aussi de rédiger un mémoire à l'intention du Comité de Révision du Code Civil du Québec afin de revendiquer les changements nécessaires pour la plus grande protection des consommateurs.²²² Un autre mémoire est acheminé, en janvier 1969, aux principaux dirigeants politiques du Québec faisant connaître les besoins financiers des ACEF ainsi que leurs réclamations prioritaires.²²³ On intervient aussi publiquement sur la hausse du prix des billets d'autobus et de métro en insistant sur la régressivité fiscale d'une telle mesure qui entraînera, inévitablement, une augmentation de la circulation automobile et, par extension, une diminution de l'achalandage du service public.²²⁴ Un

²²⁰ *Ibid.*, 19 décembre 1968. Le premier comité de recherche est formé des sociologues Norman Caron, Normand Tanguay, Jean-Pierre Bélanger et des économistes Raymond Boyer et Ann Trinh-Minn. Par la suite, en septembre 1970, Gilles Dostaler se joindra au groupe en tant qu'économiste et responsable de la recherche sur l'endettement.

²²¹ *Ibid.*, 19 décembre 1968 et 9 janvier 1969.

²²² *Ibid.*, 9 janvier 1969. Voir aussi: *Dossier juridique*, septembre 1969, 210 p.. Mentionnons que les travaux du Comité de Révision connaîtront leur aboutissement plus de vingt ans plus tard lorsque le gouvernement du Québec fera adopter le nouveau Code Civil du Québec en décembre 1992.

²²³ FACEF, *Mémoire au Gouvernement du Québec*, janvier 1969, 75 p.. Voir aussi: *Procès-verbal*, Bureau exécutif de l'ACEF de Montréal, 5 mars 1969. Parmi ces dirigeants, on retrouve René Lévesque, Jean Marchand, Gérard Pelletier, Ron Basford, Jean-Paul Cloutier et M. Edgar Guay. Il importe de noter ici qu'on attribue déjà ce document à la Fédération des ACEF du Québec même si elle n'existe pas encore. On passe de l'un à l'autre comme si les deux entités recouvraient la même réalité. Dans les faits, la FACEF ne sera officialisée que deux ans plus tard en décembre 1970.

²²⁴ ACEF de Montréal, *Procès-verbal*, Bureau exécutif du 3 avril 1969.

stage en Yougoslavie s'organise aussi pour la formation des jeunes volontaires de la CJC.²²⁵ Un colloque est organisé à l'intention des dirigeants des caisses d'économie et des caisses populaires en vue de liquider la vieille question du dédoublement du travail effectué par les ACEF et les services d'éducation.²²⁶ Le dossier «habitation» fait aussi l'objet d'un mémoire au gouvernement du Québec. On y réclame un programme de logement subventionné sous la forme de coopératives d'habitation.²²⁷

Le premier rapport annuel de l'ACEF de Montréal, publié en août 1969, précise clairement, en introduction, que le mandat de développer l'ACEF à Montréal a été pris au sérieux et, qu'après «*Un an de défi...*», l'évolution était non seulement significative mais que l'équipe avait surtout réussi à donner un sérieux coup de barre pour radicaliser les objectifs de l'ACEF. Cette nouvelle vision est particulièrement explicite dans cet extrait du rapport:

«Au fond, l'ACEF constitue un agent de contestation et de changement social d'une société souvent pourrie, perpétuée par des "élites" obnubilées par la seule recherche du profit. Pour ce faire, l'ACEF se nourrit dans son action quotidienne; c'est ainsi qu'elle est publiquement intervenue:

- pour dénoncer la hausse du prix du lait;
- pour dénoncer et rappeler l'ampleur du problème du chômage et appuyer "l'opération alarme";

²²⁵ Ce stage, organisé par André Laurin, est prévu pour septembre 1969 mais sera reporté à l'automne 1970 (*Procès-verbal, Exécutif* du 13 février 1969 et du 28 avril 1969).

²²⁶ Ce colloque a lieu le lundi 26 mai 1969. Deux cents personnes y participent dont MM. Rouleau, Daneau et Tittley de la Fédération de Lévis. Les liens commencent à se rétablir.

²²⁷ ACEF de Montréal, *Mémoire sur l'habitation subventionnée*, septembre 1969, 14 p.. Voir aussi: *Procès-verbal, Exécutif* du 27 novembre 1969.

- pour dénoncer le vieux concept de charité publique sur lequel s'articule nos désuètes lois sociales et en réclamer la modernisation;
- pour dénoncer les abus dans les ventes d'automobiles;
- pour soumettre ses contestations quotidiennes à la Commission Castonguay;
- pour dénoncer la vente par colportage des cours de langue anglaise et suggérer des modes d'intervention et de réglementation gouvernementale;
- pour porter plainte auprès du gouvernement fédéral contre certaines compagnies de finance qui transgressent la Loi des petits prêts (loi qui en elle-même déjà légalise l'exploitation!).

À cela s'ajoute tout le travail de contestation juridique, le cas échéant devant les tribunaux, suivi de nombreuses propositions d'amendements de lois faites aux différents gouvernements (Dépôt volontaire, ventes à tempérament, publicité, lois des petits prêts, loi de la faillite, vente de terrain, loi de l'enseignement privé...)

Déjà de nouveaux dossiers s'ouvrent: de nouveaux défis à l'horizon; ainsi, les ACEF du Québec travaillent présentement sur le problème de l'habitation publique d'une part et poursuivent d'autre part leur étude sur la structure financière des compagnies de finance et ses implications politiques. S'ajoute à cela le très vaste projet d'enquête et d'analyse en profondeur du phénomène d'endettement au Québec.»²²⁸

On est loin des tergiversations qui caractérisaient si bien les débats à l'ACEF de Shawinigan quelques mois auparavant. Ici, l'action est à l'honneur et l'action est synonyme de dénonciation et de revendication. On veut provoquer des changements. Cette première année d'opération - sur le territoire montréalais - aura donc été une année décisive pour le développement et l'expansion du mouvement ACEF au Québec.²²⁹ En effet,

²²⁸ ACEF de Montréal, *Un an de défi...*, rapport annuel, août 1969, p. 17-18.

²²⁹ À cet effet, voir: LE TRAVAIL du permanent, revue publiée par la CSN, qui accorde un dossier spécial sur les activités de l'ACEF. Le titre du dossier: *Les ACEF: une première année d'existence qui laisse présager un avenir prometteur* (Volume 5, # 8, 10 mars 1969).

le ton est donné et le rythme est imposé. La deuxième année d'opération, tout en changeant de cap, sera tout aussi décisive.

6.5 • Vers l'avènement de la Fédération des ACEF du Québec

La mise en marche d'une organisation hautement performante sur le grand territoire montréalais, comme nous avons tenté de le démontrer précédemment, aura un impact incalculable sur l'ensemble du mouvement ACEF par la suite. L'ACEF de Montréal se définit maintenant comme «groupe de pression» et cherche à provoquer des changements dans la société québécoise. Toutes les ACEF intègrent à présent cette nouvelle définition.²³⁰ Pour étoffer ses revendications, le service de recherche produira toute une série d'études dans le domaine de la consommation.²³¹ La Fédération des ACEF commence à devenir une réalité.

²³⁰ À titre d'exemple, on retrouve cette affirmation, sans équivoque, dans le bilan de l'ACEF de Shawinigan pour l'année 1970: «Pour la première fois, cette année (1969-70), notre rapport contient un chapitre qui décrit notre Association comme mouvement de pression. Il est bien certain que l'ACEF a toujours été un mouvement revendicateur, mais son action, par les années passées, était plutôt en faveur d'individus que pour l'ensemble de la collectivité» (FACEF, *Mémoire aux gouvernements québécois et canadien*, avril 1971, p. 55).

²³¹ Mentionnons plus particulièrement: la recherche sur l'endettement, une étude détaillée de 50 cas d'endettement; la publication d'une étude statistique sur l'évolution du crédit à la consommation - Les Assoiffés du crédit -; une réforme de la Loi sur la faillite; une étude sur l'utilisation du crédit; une autre sur les compagnies de finance; un texte sur la publicité et un autre sur les produits pharmaceutiques. L'étude sur le crédit à la consommation est publiée, dans sa version originale, en décembre 1969 (*Dossier d'information # 8*, 15 p.). Cette étude sera complétée et publiée en 1973: FACEF, *Les assoiffés du crédit*, préface de Robert Soupras, Éditions du Jour, mars 1973, 158 p.

Mentionnons d'abord que la Fédération existe déjà dans les faits avant même son incorporation officielle le 19 décembre 1970. Tout se passe comme si on voulait faire la pratique avant de l'ériger en principe:

«La Fédération des ACEF est née, non pas à partir d'un schéma théorique, mais dans l'action quotidienne des ACEF du Québec. L'assemblée d'organisation aura permis de structurer et d'encadrer davantage l'action entreprise.»²³²

Pour l'année 1969-70, la Fédération regroupe huit ACEF implantées régionalement.²³³ Mentionnons que selon la loi québécoise sur les coopératives, afin d'émettre une charte fédérative, il faut qu'une organisation regroupe au moins huit membres. L'objectif des artisans était donc de créer, le plus rapidement possible, ces huit groupes qui pourraient enfin donner naissance à la Fédération des ACEF. Cet objectif devient réalité avec l'incorporation officielle de l'ACEF de la Côte Nord le 8 janvier 1970; la demande d'accréditation de la Fédération est aussitôt acheminée à Québec. Comme le tableau 5 le démontre, si les huit ACEF fondatrices existent bel et bien selon la loi, il faut quand même reconnaître que leur état de développement est d'inégale valeur. Le premier rapport officiel de la Fédération des ACEF, publié en avril 1971, est très éloquent sur cette disparité entre les ACEF. Alors que les ACEF de Shawinigan, de Montréal, de Québec et du Saguenay/Lac St-Jean débordent littéralement de dynamisme, les ACEF de l'Outaouais et du Nord-Ouest québécois connaissent quelques difficultés d'implantation à cause des ressources restreintes à leur disposition.

²³² FACEF, *Mémoire aux gouvernements...*, avril 1971, p. 115-118.

²³³ Il s'agit des ACEF de Québec, de la Côte-Nord, de Shawinigan, du Saguenay/Lac St-Jean, de Montréal, de Thetford, du Nord-Ouest Québécois et de l'Outaouais. Les rapports d'activités pour l'année 69-70 sont significatifs du tournant opéré dans toutes les ACEF depuis septembre 1968, date de la relance de l'ACEF de Montréal (FACEF, *Mémoire aux gouvernements...*, p. 10 à 162).

TABLEAU V
Portrait des huit ACEF membres de la Fédération en avril 1971

ACEF	Total des membres	Budget d'opération	Création
ACEF de Québec	25	22, 260 \$	19 / 11 / 66
ACEF de la Côte Nord	15	8, 789 \$	08 / 01 / 70
ACEF de Shawinigan	84	13, 984 \$	13 / 10 / 66
ACEF du Sag./Lac	100	41, 380 \$	Été 1968
ACEF de Montréal	48	156, 600 \$	15 / 03 / 68
ACEF de Thetford	15	10, 978 \$	19 / 03 / 67
ACEF du Nord-Ouest	n. d.	12, 700 \$	02 / 11 / 66
ACEF de l'Outaouais	n. d.	13, 800 \$	13 / 10 / 66

Source: FACEF, mémoire aux gouvernements, *op. cit.*, avril 1971.

Tout comme à Montréal, le travail réalisé par la plupart des ACEF témoigne d'un dynamisme qui dépasse largement les ressources financières disponibles. Le cas du Saguenay illustre bien cette réalité. Le rapport d'activités de cette ACEF, couvrant la période 1969-70, laisse entendre que l'organisme a progressé «à pas de géant» grâce à l'arrivée des volontaires de la

CJC. En janvier 1970, un nouveau bureau est ouvert à Alma dans le but de répondre aux aspirations des «gens du Lac». Les dossiers de consultations budgétaires affluent (636), mais on semble accorder une priorité aux dossiers de consommation. On aborde les problèmes de fraudes occasionnés par les nombreux colporteurs qui s'installent dans la région et on n'hésite pas à les dénoncer publiquement sur le réseau local de télévision.²³⁴ La liste est longue. Les dossiers sont bien étoffés. Il est principalement question: des cours de langue anglaise par colportage, des ventes de balayeuses à domicile, la vente de bourses d'étudiants,²³⁵ la promotion des machines à tricoter, la vente sous pression de trousseaux pour futures mariées, la distribution d'appareils pseudo-médicaux, les concours de voyages gratuits (sic) en Floride, les chaises-miracles pour bébé, les ventes pyramidales, la vente de terrains inexistants. Les réactions sont parfois virulentes,²³⁶ mais la pertinence d'une association de défense des droits des consommateurs n'est plus à faire au Royaume du Saguenay où les producteurs-marchands ont, depuis peu, fait de cette région, la région pilote pour soit tester les nouveaux produits de consommation mis sur le marché ou soit pour expérimenter les toutes nouvelles méthodes de marketing inhérentes à une société de consommation de masse.

²³⁴ FACEF, *Mémoire aux gouvernements...*, avril 1971, p. 65-66.

²³⁵ Sur ce dossier en particulier, voir: FACEF, *Bulletin de liaison* # 12, juillet-août 1970.

²³⁶ «L'ACEF du Saguenay/Lac St-Jean rentre dans le corps d'un marché estimé à plus de 100,000 \$ au niveau du colportage; bien des remous ont été suscités par notre action alors que l'ACEF, de concert avec le 2e front de la CSN, réalise des flashes télévisés dénonçant les entreprises de colportage et mettant en garde la population contre les tactiques louches de ces compagnies. Plusieurs appels anonymes, avec menaces de mort, ont été placés auprès de plusieurs dirigeants syndicaux et auprès du responsable des flashes à CKRS télévision.» (FACEF, *D'un mois à l'autre*, janvier-février 1970, p. 26).

À Québec, l'ACEF est implantée en plein coeur d'un quartier défavorisé. En plus de travailler en collaboration avec les représentants du Conseil central de la CSN à mettre sur pied une caisse d'économie, une coop d'habitation et une coop de consommation, elle est en même temps étroitement associée à la création de la première association de locataires dans le quartier St-Sauveur. L'ACEF de Québec intervient aussi dans les localités avoisinantes de Lévis, de Portneuf et de Charlevoix. Micheline Clermont-Marceau, première avocate au service de cette ACEF, traite aussi, par courrier, les dossiers des ACEF du Saguenay et de la Côte Nord à Hauterive.

Une première compilation des 135 consultations budgétaires de cette ACEF est révélatrice de la situation qui prévaut dans cette région. La moyenne d'endettement des familles est d'environ 3,000 \$ et le tableau suivant nous indique les principaux créanciers des familles de la grande région de Québec. Comme on peut le constater, les compagnies de finance et d'acceptance sont toujours en tête du palmarès et les frais médicaux suivent de près en quatrième position.

TABLEAU VI

Principaux créanciers des familles rencontrées à l'ACEF de Québec

Principaux créanciers	%
Compagnies de finance	74,6
Détaillants	48,4
Compagnies d'acceptance	44,3
Frais médicaux	36,5
Dettes personnelles	23,8
Banque	21,7

Caisses populaires	16,4
Retards de loyer	14,1
Électricité, gaz, téléphone	10,4
Plan budgétaire	9,7
Agence de collection	8,2
Avocats	7,4
Gouvernements	5,9
Deuxième hypothèque	4,4
Carte de crédit	4,4

Sources: FACEF, Mémoire aux gouvernements..., op. cit., avril 1971

Sur la Côte Nord, on fait avec les moyens du bord. L'ACEF est logée gratuitement dans les bureaux du Conseil Régional de la CSN et le travail est entièrement assumé par un volontaire de la CJC. À cause de l'immensité du territoire à couvrir, on utilise les grands médias (radio et journaux) pour intervenir et donner l'information à la population. Plus d'une centaine de communiqués de presse seront envoyés au cours de cette première année d'activités et plus d'une trentaine de groupes rencontrés.²³⁷

Dans la région de l'Amiante, l'ACEF de Thetford-Mines opère exclusivement à partir du bénévolat de ses membres et ses activités sont surtout conditionnées par les intérêts de ceux-ci. Ainsi, l'ACEF est considérée comme un «carrefour» où toutes les coopératives se rencontrent et se concertent pour mieux coordonner les services à offrir à la population locale. Au moment du rapport d'activités, en avril 1971, toutes les énergies sont concentrées sur l'implantation d'un nouveau magasin Cooprix dans la région.²³⁸

²³⁷ FACEF, mémoire aux gouvernements, op. cit., p. 25 - 32.

²³⁸ Ibid., p. 141 - 147.

Complètement à l'autre extrémité de la province, l'ACEF du Nord-Ouest québécois offre ses services à partir de l'édifice du Service Social à Amos. De là, on se déplace une journée par semaine pour rejoindre les populations de Val d'Or et de Rouyn. Les dossiers de consommation, tout comme au Saguenay, sont importants puisque les problèmes reliés au colportage font désormais partie de la vie quotidienne en région éloignée. En ce qui concerne le phénomène de l'endettement des familles, sur une cinquantaine de dossiers de consultations budgétaires, on constate sensiblement les mêmes ravages causés par les compagnies de finance. Le tableau 7 nous donne une bonne idée des montants d'argent impliqués.²³⁹

TABLEAU VII

Moyenne des dettes des familles rencontrées à l'ACEF du Nord-Ouest

Principaux créanciers	\$
Compagnies de finance	1,359.00 \$
Banques	779.00 \$
Caisses	799.00 \$
Achats à crédit	1,009.00 \$
Médecins	168.00 \$

Source: FACEF, mémoire aux gouvernements, op. cit., avril 1971.

La région économique # 7 est sous la responsabilité de l'ACEF de l'Outaouais. Ici aussi, le territoire est immense. De Fort Coulonge à Papineauville et de Hull à Mont-Laurier, depuis mai 1970, une toute nouvelle équipe d'une vingtaine de bénévoles arpente le territoire pour offrir

²³⁹ *Ibid.*, p. 148 - 161.

des cliniques de dépannage aux gens de la région. Ce tout nouveau dynamisme provient d'une entente avec le CEGEP local qui assure la possibilité aux étudiants-es de faire des stages dans différents groupes communautaires. Ce nouvel élan semble prometteur.²⁴⁰

En même temps, à Montréal, l'opération décentralisation est en bonne voie de réalisation²⁴¹ et l'idée d'une revue francophone du style "Consumers' Reports" refait surface.²⁴²

Le 8 janvier 1970, une conférence de presse est organisée dans quatre régions différentes du Québec, simultanément, pour faire connaître les grandes revendications des ACEF.²⁴³ L'objectif de cette première grande intervention publique sous la bannière de la Fédération est double: faire

²⁴⁰ *Ibid.*, p. 162 - 164.

²⁴¹ Les bureaux locaux suivants sont ouverts: Sorel (octobre 1969), Granby (décembre 1969), Beauharnois-Valleyfield (avril 1970) et St-Jean (août 1970). On projette aussi l'ouverture de bureaux à St-Jérôme, à Joliette et à St-Hyacinthe. La méthode d'ouverture de ces bureaux locaux est bien documentée pour les bureaux de St-Jean et de Granby (FACEF, *Bulletin de liaison* # 12, juillet-août, 1970).

²⁴² «Le 5 août dernier, l'ACEF recevait une lettre d'André Laurin, invitant Norman Caron à préparer le projet d'une revue française (type Consumers' Report) qui pourrait être éditée en plusieurs milliers d'exemplaires et distribuée dans les kiosques à journaux.» (FACEF, *Bulletin de liaison* # 12, juillet-août, 1970). On se souviendra que cette idée avait déjà été émise au Congrès du Lac Delage en septembre 1965 par André Laurin lui-même. Cette idée, jamais concrétisée par les ACEF, sera reprise par la Fédération des magasins Coop qui lancera la revue "Le Réveil du consommateur". La revue "Protégez-vous" sera, elle, lancée en 1973 par l'Office de la protection des consommateurs.

²⁴³ FACEF, *Si la Chambre savait...*, Montréal, janvier 1970, 113 p.. Les régions couvertes sont: Chicoutimi (5 députés), Québec (6 députés), Montréal (13 députés) et Shawinigan (1 député). C'est en ces termes qu'on présente cette conférence: «Opération Relance, Opération Dégel, Opération Lumière, Opération Alarme, Opération Pilon, marteau, compresseur; quel que soit le terme, les ACEF convoquent en janvier une conférence de presse où elles veulent réunir les élus du peuple.» (FACEF, *D'un mois à l'autre*, novembre-décembre 1969, p. 6).

connaître d'abord l'existence de la nouvelle Fédération, mais surtout entrer directement en contact avec les dirigeants politiques. Quinze députés-ministres du gouvernement fédéral et dix députés-ministres provinciaux assistent à l'une ou l'autre de ces conférences. Les dossiers abordés sont nombreux et témoignent à la fois de la vitalité de la nouvelle Fédération en formation et des lacunes nombreuses dans les lois sociales et économiques régissant les rapports entre citoyens et commerçants.²⁴⁴

De plus, les ACEF sont à l'origine des comptoirs alimentaires. Évidemment, l'attrait principal pour ce genre de service est d'abord et avant tout économique, mais, pour l'ACEF, il y a aussi moyen de répondre à ce besoin vital qu'est la nourriture tout en mettant un fort accent sur la «responsabilisation» des citoyens dans la société. On cherche certes, par le biais de ces nouvelles entreprises coopératives alimentaires, un succès économique mais aussi un progrès social et un geste politique.²⁴⁵ Ce volet

²⁴⁴ Le dossier de presse est impressionnant. Il contient des revendications documentées sur les sujets suivants: le Dépôt volontaire, la Loi des petits prêts, la Loi sur la faillite, la Loi sur l'enseignement privé, les ventes à tempérament, la Loi des lettres de change, la Loi d'enquête sur les coalitions, le colportage, les ventes de terrains et d'automobiles, l'habitation sociale, le droit de saisie, la publicité destinée aux enfants. On décrit ainsi l'objectif de cette intervention publique: «L'ultime objectif d'une telle initiative de la part des ACEF était d'obtenir la participation maximum des députés, de percevoir chez eux une totale disponibilité d'esprit face aux récriminations exposées. Nous savions cependant que ce résultat ne s'obtient pas simultanément à la suite d'un premier S.O.S. Il s'agissait bien d'un premier contact. Le temps mis à notre disposition ne permettait pas un apprivoisement quelconque. Le langage est brutal. Il ne maquille pas les faits, il les décrit, il les dénonce.» (FACEF, *D'un mois à l'autre*, janvier-février 1970, p. 10). Cette réaction provient de Montréal. Les autres commentaires provenant de Québec, Chicoutimi et Shawinigan sont tout aussi enflammés (*Idem*, p. 11 à 13).

²⁴⁵ ACEF de Montréal, *2 ans: face à l'équation du siècle... production, publicité, consommation et crédit*, Rapport annuel 1969-1970, Annexe 8: les comptoirs alimentaires, p. 118. Voir aussi: FACEF, *D'un mois à l'autre*, janvier-février 1970, p. 16-17, où le Service

du plan de travail est réalisé conjointement avec le réseau de la CSN et les autres comités de citoyens qui voient le jour un peu partout. Cette formule des comptoirs alimentaires comme mode d'organisation économique des consommateurs est largement attribuée aux efforts déployés par les ACEF comme en témoigne cet extrait du journal Québec-Press:

«S'ils ne constituent pas l'initiative la plus prosaïque issue des milieux populaires, les comptoirs alimentaires sont par contre les seules entreprises nées spontanément et de façon durable dans les quartiers défavorisés. À quelques exceptions près, les comptoirs d'alimentation ont poussé sur le passage des volontaires de l'ACEF, avec la collaboration de citoyens ou des conseils centraux.»²⁴⁶

Mais le «gros morceau» de cette période trépidante est sans contredit la rédaction, article par article, du premier véritable code de protection des consommateurs. En onze grands chapitres, le service juridique de l'ACEF de Montréal propose une première politique de protection et de défense des droits des consommateurs. L'objectif poursuivi était clairement énoncé de la manière suivante:

«Nous réclamons depuis de nombreuses années, un code des droits des consommateurs; nous le concevions comme un premier instrument pour civiliser la jungle actuelle de l'exploitation des consommateurs. Car il n'est pas superflu de le rappeler, la protection et la défense des consommateurs ne peuvent être dissociées d'une politique économique et sociale bien orchestrée. Ce n'est certes pas un code de protection des consommateurs qui peut, seul, régler les problèmes économiques et sociaux des Québécois. Mais, il constitue un instrument absolument nécessaire pour battre en brèche l'empire de la loi de la jungle dans le domaine de la consommation et mettre fin à l'absence d'interventions gouvernementales sérieuses dans ce domaine. Il urgerait qu'un coup de barre important soit donné.»²⁴⁷

Et puisqu'il est justement impossible de dissocier la protection des consommateurs des politiques sociales et économiques, le premier chapitre de

d'Éducation de l'ACEF de Montréal présente un canevas très détaillé servant à la l'organisation pratique d'un comptoir alimentaire.

²⁴⁶ Québec-Press, 14 février 1971.

²⁴⁷ FACEF, *Mémoire aux gouvernements...*, avril 1971, p. 4-5.

ce nouveau Code rédigé par les ACEF se penche d'abord sur des revendications concernant des législations socio-économiques globales. Celles-ci portent sur la création d'emplois, la hausse du salaire minimum obligatoire à 2 00 \$ avec indexation annuelle, le réaménagement des lois du travail, la création d'un revenu minimum familial garanti de 4 000 \$ indexé à chaque année, le réaménagement complet de la fiscalité québécoise et un programme de rénovation urbaine par la construction de logements sociaux.

Ainsi, l'ACEF réussit-elle à faire le lien entre droit de la consommation et les changements sociaux. Cette jonction, assez unique en son genre, démarquera définitivement les ACEF des autres associations de consommateurs où prime d'abord le rapport qualité-prix des biens de consommation. Cette caractéristique deviendra, par la suite, la marque de commerce du mouvement ACEF. En 1971, le gouvernement libéral de M. Bourassa adoptera finalement le Bill 45 que les ACEF qualifieront de «retour à l'époque de la calèche». Plus de 120 amendements seront proposés à ce projet de loi par un large front commun initié par les ACEF. Et même si l'adoption de cette première loi québécoise en matière de consommation ne retiendra que six des amendements proposés, il faut tout de même reconnaître le rôle important joué par les ACEF dans sa promulgation.²⁴⁸

Les préoccupations sociales sont omniprésentes dans toutes les interventions des ACEF. Le 15 janvier 1970, par exemple, les ACEF

²⁴⁸ Cet échec partiel aura, à partir de 1973, des répercussions importantes sur l'approche proposée par Pierre Marois dans ce genre de dossier. On questionnera sévèrement la perte de temps occasionnée par la rédaction de mémoires aux gouvernements qui n'en tiennent aucunement compte en bout de ligne. Cette critique est déjà présente en 1970 (FACEF, *Bulletin de liaison* # 13, novembre-décembre 1970).

convoquent les agents de réadaptation du tout nouveau programme «Retour à la vie normale» visant à remettre les assistés sociaux au travail.²⁴⁹ Le compte-rendu de cette réunion exprime bien la crédibilité que les fonctionnaires accordent aux interventions de l'ACEF dans ce domaine:

«L'ACEF peut faire bénéficier les agences sociales et le Bien-Être social d'un apport précieux dans la réalisation des expériences pilotes du projet «Retour à la vie normale». Tous ces professionnels se posent la même question en des termes différents: "Comment réhabiliter des économiquement faibles sans ressources monétaires?" Et bien des regards se tournent vers les ACEF, bien des oreilles se dressent à notre information, plusieurs mains joignent les nôtres... la farandole s'agrandit et s'endablera peut-être en 70 car travailler à l'amélioration de la vie familiale, à la réadaptation des assistés sociaux, n'est-ce pas créer des conditions d'amélioration de la société?»²⁵⁰

Comme nous pouvons le constater, le champ d'intervention des ACEF se multiplie sur plusieurs fronts à la fois. Cette multiplicité commande donc, par la pratique, la création d'une Fédération des ACEF qui prolongera, sur le plan politique, les activités sectorielles de chacune des ACEF. Ce besoin se fait non seulement sentir mais devient pratiquement une urgence.

Contrairement à l'assemblée de fondation du Lac Delage en septembre 1965, comme nous l'avons déjà mentionné précédemment, la Fédération existe déjà dans les faits avant même sa création officielle. Depuis l'arrivée de Pierre Marois à la gérance de l'ACEF de Montréal tout se passe comme si sa création était déjà inscrite à l'ordre du jour. Les étapes se suivent en toute

²⁴⁹ Les responsables régionaux de Québec, Chicoutimi, St-Joseph-de-Beauce, Sherbrooke, Drummondville, Joliette, Amos, St-Jérôme, Laval, Montréal et Verdun se déplacent pour cette rencontre (FACEF, *D'un mois à l'autre*, janvier-février 1970).

²⁵⁰ FACEF, *D'un mois à l'autre*, p. 21.

logique et conduiront à l'assemblée de fondation le samedi 19 décembre 1970 à Shawinigan.²⁵¹

6.6 • Fondation de la Fédération des ACEF du Québec

À cette occasion, devant les 62 délégués présents à l'Hôtel des Chutes à Shawinigan, dans le cadre du cinquième anniversaire de la création de la toute première ACEF au Québec, celle de Shawinigan, M. Gérard Auger, gérant de cette ACEF et nouvellement élu vice-président de la FACEF, assure le mot de la fin de cette assemblée:

«M. Gérard Auger, vice-président de la Fédération des ACEF du Québec, exprime, au nom de tous les membres, ses remerciements pour la grande collaboration apportée par les délégués et les observateurs, remercie les observateurs présents à cette assemblée de fondation et s'engage, au nom du comité exécutif, à faire l'impossible pour assurer un développement harmonieux de la Fédération et afin de lui donner rapidement les instruments qui lui permettront d'atteindre pleinement les objectifs fondamentaux visés.»²⁵²

L'année 1970 se termine donc par un beau cadeau de Noël à la société québécoise. La nouvelle Fédération des ACEF du Québec regroupe, au moment de cette assemblée de fondation, plus de 270 organismes-membres à qui on donne le statut de «propriétaires collectifs» du mouvement ACEF. De ce nombre, on compte **73 coopératives** (magasins coop, caisses populaires et caisses d'économie), **106 organisations syndicales** (syndicats locaux, conseils

²⁵¹ Les plus importantes sont: adhésions formelles des ACEF existantes depuis le 14 janvier 1969; avis dans la Gazette Officielle le 19 septembre 1970; assemblée de fondation tenue à Shawinigan le 19 décembre 1970; demande d'admission au Conseil de la Coopération du Québec le 22 décembre 1970. Pierre Marois quitte l'ACEF de Montréal le 1er avril 1971 pour devenir directeur général de la FACEF à partir de cette date (FACEF, *Bulletin de liaison* # 14, janvier-février, 1971).

²⁵² FACEF, *Procès-verbal de l'assemblée générale d'organisation de la FACEF*, 19 décembre 1970, dans: Rapport annuel 70-71, op. cit..

centraux et conseils du travail et grandes centrales syndicales comme la CSN, la FTQ et la CEQ) ainsi que **92 organisations sociales** (groupes populaires, groupes de jeunes, comités de citoyens, regroupements étudiants, etc.). Après les désormais célèbres «Événements d'octobre» qui ont bouleversé la société québécoise quelques mois plus tôt, cette nouvelle organisation se propose, à son tour, de bouleverser tous les abus de pouvoir dans le merveilleux monde de la consommation. Tous les espoirs sont permis.

Une fois toutes ces étapes réalisées, Pierre Marois quitte la gérance de l'ACEF de Montréal pour passer automatiquement à la direction générale de la FACEF traînant avec lui tous les services et plusieurs membres du personnel de l'ACEF de Montréal.²⁵³ Une transition toute en douceur qui ne change à peu près rien dans l'orientation globale du mouvement. Ces nouvelles énergies seront toutes canalisées en vue de l'organisation du premier congrès de la FACEF en octobre 1971 portant sur «Le combat des consommateurs». On y aborde, entre autre, le dossier de l'accessibilité à la justice,²⁵⁴ la consommation et le crédit²⁵⁵ ainsi que tout le volet du

²⁵³ Ce transfert systématique des services est longuement expliqué dans: FACEF, Rapport annuel 1970-71, chapitre II, p. 7 à 16.

²⁵⁴ *Ibid*, annexe 1, 23 pages. On y traite de l'assistance judiciaire, de la Cour des petites créances, de l'assurance judiciaire, des cliniques légales communautaires et du Recours collectif (class action). Il n'est pas inintéressant de noter que le Sommet sur la justice, tenu en février 1992, abordait sensiblement les mêmes questions. Plus ça change... Notons aussi que Pierre Marois, arrivé au gouvernement en 1976, fera voter lui-même, en 1978, la nouvelle Loi sur le Recours collectif, version québécoise.

²⁵⁵ *Ibid.*, annexe 2, 12 pages. Les recommandations contenues dans ce dossier sont d'une radicalité surprenante: «La FACEF propose qu'on procède rapidement, sans autre délai, à l'élimination complète des compagnies de finance existantes au Québec et que nulle autre charte ne soit accordée à ce type d'institutions financières.» Rien de moins.

développement des coopératives de production.²⁵⁶ Décidément, on n'arrête pas le progrès. La Fédération des ACEF peut maintenant jouer le rôle de porte-parole d'un véritable groupe de pression national parce que soutenue par des associations dans la plupart des grandes régions du Québec.²⁵⁷

²⁵⁶ *Ibid.*, annexe 3, 15 pages. Cet atelier propose une orientation qui va dans le sens des expériences yougoslave, européenne et du Tiers-monde. Le discours «socialisme autogestionnaire» traverse et oriente toutes les propositions. Comment ne pas faire le lien avec la pensée sociale d'André Laurin où les coopératives de production sont à la racine même d'un changement de société? Cette idée est d'ailleurs longuement développée dans: André Laurin, *Conflit de génération ou d'idée?*, Service de la coopération et de la consommation, CSN, 20 décembre 1969, 38 p. + annexes.

²⁵⁷ Cette phrase tirée du *Bulletin de liaison* du mois d'avril 1971 relate bien ce rôle de groupe de pression qu'on veut voir jouer par la Fédération. Il est question de l'embauche, en remplacement de Pierre Marois, de Gisèle Samson, nouvelle gérante de l'ACEF de Montréal: «Son expérience à l'ACEF, sa personnalité, son option sociale, lui ont valu d'être choisie pour prendre la tête de l'ACEF de Montréal et l'amener à devenir de plus en plus ÉCOLE POPULAIRE et un peu moins GROUPE DE PRESSION, ce dernier étant davantage le rôle d'une Fédération.» ("Les femmes au pouvoir à l'ACEF de Montréal", *Bulletin de liaison* # 14, avril 1971, p. 2).

CONCLUSION

Au terme de cette étude sur les origines et le développement des ACEF au Québec, nous pouvons, en guise de conclusion, tenter une synthèse des caractéristiques principales qui définissent les ACEF au cours de la période étudiée, soit de 1960 à 1970. Nous proposons cette synthèse à partir d'une schématisation historique de l'évolution des ACEF (voir notre schéma en page 145). Cette schématisation, en plus de situer historiquement les principaux acteurs qui ont contribué à la naissance et au développement des ACEF, devrait aussi nous permettre de dégager, par extension, le caractère spécifique et l'originalité des ACEF en tant que groupe de défense des droits des consommateurs.

Dans un premier temps, ce schéma fait ressortir le rôle prépondérant joué par André Laurin (ligne A) de 1962 jusqu'au congrès de fondation des ACEF en 1965. L'héritage laissé aux ACEF par André Laurin est majeur. Il a déterminé un champ d'action spécifique: l'endettement des familles québécoises. De ce champ d'action très précis, il a aussi initié une méthode nouvelle d'intervention dans le champ de la consommation. En dénonçant publiquement les pratiques frauduleuses des institutions financières et commerciales de l'époque, il a, indirectement, contribué à faire des ACEF un groupe d'intervention à caractère très politique. De plus, ses revendications débordent constamment sur le plan social. Non seulement revendique-t-il des lois pour protéger les consommateurs contre les abus dénoncés, mais il se

fait un devoir d'enrichir ses revendications par l'instauration de programmes sociaux, quasi inexistants à l'époque, dans le but justement d'alléger le fardeau financier des familles. Ainsi, l'ACEF héritera de cette conviction profonde, toujours présente chez André Laurin, qui implique que l'assainissement des finances personnelles des familles passe aussi et surtout par l'établissement d'un véritable projet social axé sur des programmes sociaux collectifs gérés par et pour la population.

À partir de 1965, le réseau des ACEF sera en interrelation constante avec l'ensemble du réseau coopératif québécois. Cette interaction amènera les ACEF à développer une approche collective de la consommation. Ainsi, selon la philosophie propre au «coopératisme social», la consommation n'est pas d'abord et avant tout une affaire individuelle et personnelle. L'approche en consommation se doit d'être collective. De la même manière qu'on cherche à établir des programmes sociaux collectifs en matière de santé, de justice et d'éducation, on cherche aussi, en même temps, à fournir toute une panoplie de services collectifs en consommation. C'est le cas notamment des projets d'habitations coopératives, des magasins coop, des comptoirs alimentaires, des caisses d'économie, etc. Notre étude nous amène à dire que c'est là une des caractéristiques spécifiques aux ACEF et que ce trait relève directement de l'orientation donnée au moment de sa fondation.

La dimension collective et sociale privilégiée par les ACEF viendrait expliquer, en partie du moins, le fait que les ACEF aient toujours refusé, depuis leur création, l'approche plus "consumentiste" axée sur l'étude qualité/prix des biens et services. Ce choix délibéré aura comme effet direct de

démarquer, de façon déterminante, les ACEF des autres groupes d'intervention en consommation.

Le groupe de Shawinigan (ligne E), initié par Gérard Auger, suivra une trajectoire parallèle et conflictuelle jusqu'en 1965. Ce groupe cherche surtout à faire des ACEF un groupe de service et d'éducation en s'éloignant de l'approche nettement plus politique incarnée par André Laurin. Notre étude nous permet d'affirmer que cette tendance, omniprésente à Shawinigan, jamais entièrement liquidée malgré le fait qu'elle semble se fondre au sein de l'orientation privilégiée par André Laurin, a quand même, elle aussi, laissé en héritage une autre caractéristique propre aux ACEF. Il s'agit de cette priorité accordée au contact permanent avec les problèmes des familles ouvrières. Le service direct à la population, soit par la consultation budgétaire ou par les cours en économie familiale, fait partie de la tradition des ACEF. Toutes les pressions exercées sur les ACEF, par la suite, pour qu'elles choisissent l'une ou l'autre des options entre «groupe de service» ou «groupe de pression» ne réussiront jamais, dans la pratique, à liquider entièrement le service direct à la population si caractéristique des ACEF encore aujourd'hui. Ne pourrions-nous pas expliquer la «longue durée» des ACEF par cette volonté manifeste de maintenir ces deux pôles en tension constante?

Notre schéma tente aussi de visualiser la place importante occupée par l'ACEF de Montréal, à partir de 1968, dans le développement des ACEF au Québec. Sa relance grâce à l'action de la CJC (Compagnie des Jeunes Canadiens) aura un impact sur le mouvement dans la plupart des autres régions du Québec. L'arrivée de Pierre Marois comme gérant de l'ACEF de

Montréal ainsi que la présence des volontaires de la CJC viendront radicaliser ses interventions en en faisant un véritable groupe de pression. À partir de ce moment, les ACEF sont nettement perçues dans la population comme un groupe initiateur de changements sociaux.

De plus, le projet CJC de l'ACEF de Montréal initiera la décentralisation de l'ACEF dans la grande région métropolitaine. Plusieurs bureaux locaux se transformeront, à partir de 1971, en ACEF autonomes. Ainsi, la régionalisation des ACEF s'avère être un autre élément majeur parmi les caractéristiques propres au mouvement. On cherche constamment à maintenir une implantation dans les régions afin de garder un contact constant avec les populations locales. Cette volonté «régionaliste» vient aussi démarquer, d'une certaine façon, les ACEF des autres groupes plus traditionnels qui choisissent, eux, d'intervenir sur le plan national, mais sans nécessairement conserver une proximité avec les problèmes locaux vécus par les gens. Cette caractéristique originale a été voulue et maintenue dès les origines selon le modèle implanté par André Laurin avec ses «moniteurs en consommation» travaillant principalement à partir des conseils centraux de la CSN.

Comme l'indique aussi notre schéma, tout au long de la période étudiée, les ACEF sont en situation d'interaction constante avec une organisation syndicale importante, la CSN, qui leur a véritablement donné naissance. Cette interaction avec le mouvement syndical vient aussi, en grande partie, expliquer le préjugé favorable des ACEF pour les familles ouvrières. Cette volonté d'être principalement au service des travailleurs marque, encore aujourd'hui, la plupart des interventions des ACEF.

Indirectement, sa création est peut-être une des réalisations les plus concrètes et durables du 2e front lancé par la CSN en 1968. Cette tradition relève aussi de l'histoire comme notre étude a tenté de le démontrer.

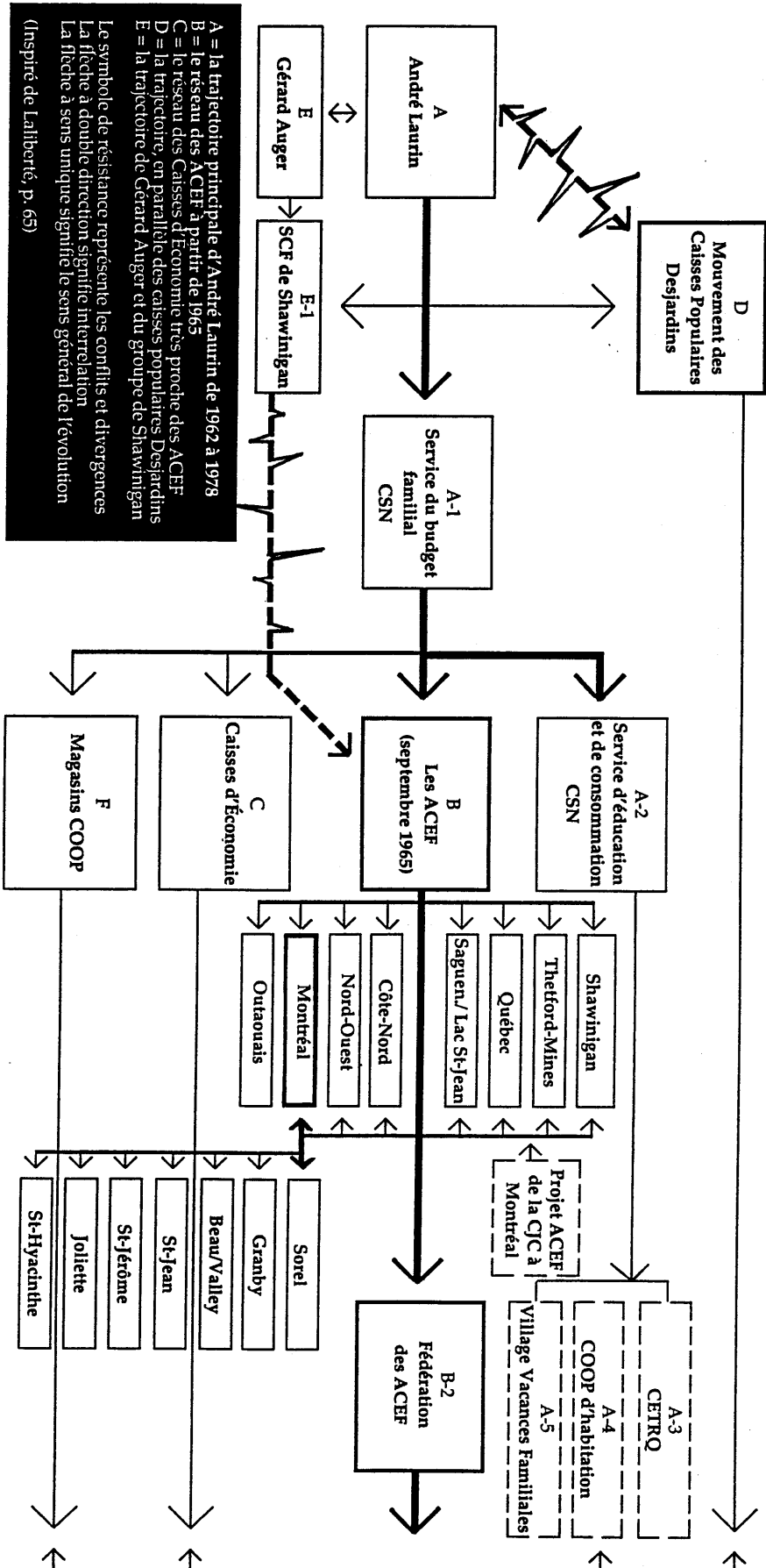
Pendant la période étudiée, le mouvement enclenché par André Laurin aura, de plus, contribué à quelques belles réalisations. Parmi celles-ci, mentionnons, plus particulièrement: la création de l'aide juridique, la première loi de protection des consommateurs, l'assurance-maladie, l'assurance-automobile, la démocratisation du système scolaire, les programmes d'habitation coopératif subventionnée, les comptoirs alimentaires. De toute évidence, ces réalisations ne peuvent être revendiquées par les seules ACEF. Bon nombre de groupes au sein de la société québécoise aspiraient à l'adoption de ces mesures. Par contre, il faut quand même reconnaître aux ACEF le rôle de catalyseur dans plusieurs de ces réalisations. C'est d'ailleurs le rôle qu'on reconnaît d'emblée à cet organisme: un groupe de pression qui revendique, sur le plan politique, des changements sociaux afin de venir en aide à l'ensemble des familles salariées du Québec.

Notre étude cherchait à répondre à la question suivante: quels sont les fondements historiques qui peuvent expliquer le caractère spécifique et original des ACEF en tant que groupe de défense des droits des consommateurs? Au terme de cette étude, nous croyons pouvoir regrouper ces caractéristiques autour des quelques particularités suivantes toutes issues, d'une façon ou d'une autre, des intuitions formulées et incarnées par les fondateurs du projet ACEF.

- 1 • Les ACEF interviennent sur un champ très précis de la consommation: l'endettement des familles québécoises. De ce champ précis d'action, elles adoptent une méthode d'intervention nouvelle en privilégiant les dénonciations publiques des pratiques frauduleuses et abusives des institutions financières et commerciales tout en formulant des revendications politiques et légales pour corriger ces abus.
- 2 • Le travail sur l'endettement des unités familiales débouche constamment sur la revendication de programmes sociaux qui seuls peuvent contribuer à alléger le fardeau financier des familles.
- 3 • Le travail des ACEF s'inscrit dans une philosophie plus globale de «coopératisme social». Ainsi, la consommation n'est pas d'abord une affaire personnelle et individuelle. L'approche est collective et les services proposés sont aussi collectifs.
- 4 • Le service direct à la population fait partie de la philosophie des ACEF. Le contact et la proximité avec les problèmes concrets vécus par les gens fondent la pertinence des dossiers menés. La consultation budgétaire et les cours en économie familiale assurent cette proximité.
- 5 • La présence régionale est une constante dans l'histoire des ACEF. L'implantation régionale et la multiplication des ACEF dans les régions sont à la base de la création de la Fédération des ACEF.
- 6 • Avec l'avènement de la Fédération, les ACEF n'hésitent plus à se présenter clairement comme groupe de pression sur le plan politique.

Ainsi, ce travail aura permis de faire le point sur ces quelques grandes caractéristiques qui marquent l'originalité des ACEF. Notre prétention de départ voulait retracer les fondements historiques de cette spécificité. Le caractère un peu singulier de ce travail repose sur cette intuition première. Peut-être pourra-t-il servir, d'une certaine façon, à éclairer la réalité actuelle des ACEF qui se cherchent toujours, vingt-cinq ans plus tard, une pertinence historique.

Les origines et le développement du mouvement ACEF au Québec, 1960-1970 Schématisation des principaux acteurs



BIBLIOGRAPHIE

I • Sources

A • Archives

Service des archives de l'UQAM, Fonds « Association Coopérative d'Économie Familiale de Montréal » [ACEF] [74P]

On y trouve principalement les documents officiels de l'ACEF de Montréal et de la Fédération des ACEF, documents versés au moment de la fermeture du Centre Populaire de Documentation de Montréal. Les archives de la Fédération des ACEF ont aussi été remis, en partie, à l'UQAM en 1990. Les documents personnels d'André Laurin, utilisés dans le cadre de cette recherche, seront remis à ce fonds en septembre 1993.

Service des archives de la CSN.

La documentation sur les ACEF est regroupée dans un fonds spécial sur les ACEF. Mais une documentation abondante existe aussi sous les titres: Service du budget familial, Service d'éducation et de la consommation à la CSN, Service de la consommation et des coopératives. Les rapports des différents congrès de la CSN contiennent aussi des résumés très développés sur le travail effectué par André Laurin à l'intérieur de ces différents secteurs d'activités tout au long de sa présence à la CSN de 1962 à 1978.

Service des archives de la Fédération des ACEF du Québec.

Ce fonds a été constitué depuis la création de la Fédération en 1970. La Fédération n'a malheureusement pas été en mesure de récupérer les archives disponibles dans toutes les ACEF. Lors de la fermeture de l'ACEF de

Shawinigan en 1981, première ACEF au Québec, les documents ont été versés à ce fonds. Une entente avec le service des archives de l'UQAM devrait, à court terme, concentrer au service des archives de l'UQAM les documents encore disponibles au 7500, rue Chateaubriand à Montréal.

Le «Centre de Gestion des Coopératives» de l'École des HEC de Montréal

Ce centre, spécialisé dans le développement des coopératives au Québec, a accordé un intérêt tout particulier au travail réalisé par André Laurin dans le milieu coopératif québécois. Les responsables de ce Centre ont réalisé et publié une longue entrevue avec André Laurin et ont aussi suscité des recherches sur ses nombreuses réalisations dans le domaine de l'habitation et des caisses d'épargne et d'économie.

Les documents suivants sont disponibles à ce Centre situé au 5255, avenue Decelles à Montréal.

DUPUIS, Jean-Pierre avec la collaboration de Delmas Lévesque et Jean-Louis Martel et Mme Marie-Claire Malo. *André Laurin*, résumé des entrevues effectuées en octobre 1981, novembre 1981 et juillet 1982, [Copyright © 1988] HEC, Centre de gestion des coopératives, 26 p.

MARTEL, Jean-Louis et Delmas Lévesque, transcrit par Marc-André Leboeuf. *Entretien réalisé en novembre 1981*, [Copyright © 1987] Centre de gestion des coopératives, HEC et André Laurin, verbatim produit le 7 janvier 1982. 120 p.

ÉCOLES DES HEC - Centre de gestion des coopératives -, dans la série "Coopérateurs pionniers": *Entretien avec André Laurin*. Cahier de recherche # 92-3, mai 1992. 72 p.

Archives personnelles d'André Laurin

Ce projet de recherche aura permis de récupérer toute la documentation conservée par André Laurin. Elle sera prochainement versée au fonds "ACEF" de l'UQAM. En plus de tous les textes publiés par André Laurin, on y retrouve plusieurs documents sonores et visuels portant sur les cours en économie familiale et sur ses projets de construction domiciliaire sous forme de coopérative d'habitation

Entrevues

Entrevue avec André Laurin, 11 mai 1992, Sillery. Cassettes et texte disponibles aux archives de l'UQAM;

Entrevue avec André Bonin et Claude Gendreau, 31 mars 1993. Texte aussi disponible aux archives de l'UQAM.

B • Documents imprimés

ACEF DE MONTRÉAL. *Enquête participation: document de travail pour le congrès de l'ACEF de Montréal*, août 1969. 71 p.

AUGER, Gérard. *Rapport du comité du budget pour familles ouvrières du syndicat des produits chimiques*, Congrès du Conseil central CSN de Shawinigan, 3 - 5 mai, 1963. 4 p.

BÉLANGER, Jean-Pierre. *Analyse choisie de cas de crédit à la consommation, leurs problèmes et action consécutive*, janvier 1971. 94 p.

CARON, Normand. *Connaissance et avenir du Mouvement Acef*, Document de travail, Fédération des Acef du Québec, 2e congrès annuel, Montréal, novembre 1972. 112 p.

_____. *Les assoiffés du crédit*, décembre 1969. 7 p.

CARON, Normand et Claude Gendreau. *Le consommateur endetté*, février 1969. 28 p.

CARON, Normand et al. *La loi de la faillite! Au service de qui?*, février 1970. 49 p.

BUREAU, Robert. *L'ACEF et le crédit à la consommation*, Montréal, 4 avril 1966. 9 p.

FACEF. *L'avenir du mouvement ACEF*, position de l'équipe FACEF, janvier 1977. 57 p. plus annexe de 28 p.

FACEF. *Les assoiffés du crédit*. Préface de Robert Soupras, Montréal, Éditions du Jour Inc., 1972. 158 p.

GENDREAU, Claude. *Projet de la Compagnie des Jeunes Canadiens*, Dossier d'Information, Acef de Montréal, mai 1968. 24 p.

_____. *Enquête évaluation auprès des volontaires C.J.C. travaillant à l'ACEF de Montréal*, février 1968. 12 p.

LAURIN, André. *Etude sur la situation financière du foyer canadien et sur sa solution: le budget familial*, ronéo, 1961. 12 p.

_____. *Etude sur le crédit*, Service du budget familial, CSN, avril 1962. 26 p.

_____. *Série de cours sur l'orientation du budget familial*, préface de Jean Marchand, Service d'éducation de la CSN, Ottawa 1964. 115 p.

_____. *Guide du consommateur*, Service d'éducation et de la consommation de la CSN, brochure non-datée. 23 p.

_____. *Qu'est-ce qu'une caisse d'économie?*, document à l'usage des permanents et employés de bureau de la CSN et des corps affiliés, Service du budget familial de la CSN, novembre 1965. 18 p.

_____. *Le consommateur menacé*, - Mémoire soumis au comité d'étude sur les institutions financières relevant de la juridiction de la province -, février 1967. Trois tomes plus un résumé de 236 p.

_____. *Le consommateur menacé*, Exposé présenté lors du Congrès des Femmes libérales du Québec, Service du budget familial de la CSN, Québec, 13 septembre 1967. 21 p.

_____. *Pour une politique intelligente de prêts personnels*, Fédération des caisses d'économie et de crédit du Québec, novembre 1967. 9 p.

_____. *Les ACEF*, Service du budget familial de la CSN, Québec, février 1968. 13 p.

_____. *Conflit de génération ou d'idées*, Québec, le 20 décembre 1969. 47 p.

_____. *Historique du Service de la consommation*, Service de l'éducation et de la consommation CSN, février 1971. 5 p.

_____. *La Caisse d'Économie des Travailleurs Réunis de Québec, Orientation générale*, Québec, avril 1972. 12 p.

_____. *La Caisse d'Économie des Travailleurs Réunis de Québec: Essai d'une société plus juste*, Service de la Consommation et des Coopératives, CSN, mai 1973. 10 p.

_____. *Le socialisme coopératif*, Québec, juin 1973. 96 p.

_____. *Cessons de financer notre exploitation*, Les objectifs de la CETRQ pour l'année 74, Québec, juin 1974. 15 p.

_____. *La CETRQ: une institution financière du bord des travailleurs*, Québec, octobre 1974. 12 p.

SOLASSE, Bernard. *Syndicalisme, consommation et société de consommation, La Confédération des Syndicats Nationaux et le problème de la consommation*, Université Laval - Département des relations industrielles - Ottawa, octobre 1968. 47 p.

C • Documents officiels

AUDITEUR GÉNÉRAL. *Rapport 1970 sur la Compagnie des Jeunes Canadiens*, p. 205-207.

CHAMBRE DES COMMUNES. Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, *Procès-verbaux et témoignages*, Commission d'enquête sur la Compagnie des Jeunes Canadiens, audiences tenues entre le 24 octobre 1969 et le 1er décembre 1969, Éditeur officiel, Ottawa, Canada.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Rapport du comité d'étude sur l'assistance publique* [Rapport Boucher], juin 1963. 230 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Le budget familial et les dettes*, Le ministère de la Famille et du Bien-Être Social, préface de Jean-Paul Cloutier, ministre, octobre 1966. 31 p.

STATISTIQUE CANADA. *Dépenses des familles au Canada 1986*, Catalogue 62-555, mars 1989. 194 p.

STATUTS DU CANADA. *La loi sur la Compagnie des Jeunes Canadiens*, 1966 - 1967, 14-15-16, Élisabeth II, sanctionnée le 11 juillet 1966, chap. 26, p. 279-285.

D • Périodiques

ACEF DE MONTRÉAL et FACEF. *D'un mois à l'autre*, Bulletin de liaisons, 1969-1970.

CSN. *Le journal des moniteurs*, 1963-1964.

II • Ouvrages de références

AUBIN, Paul. *Bibliographie de l'Histoire du Québec et du Canada*, 1966-1975. Québec, IQRC, 1981. 712 p.

BERNIER, Gérald et Robert Boily. *Le Québec en chiffres de 1850 à nos jours*. Montréal, ACFAS, 1986. 389 p.

DUROCHER, René et Paul-André Linteau. *Histoire du Québec. Bibliographie sélective, 1867-1970*. Trois-Rivières, Boréal Express, 1970. 189 p.

HAMEL, Pierre, J.-F. Léonard et Francine Sénécal. *Bibliographie sur les mobilisations populaires à Montréal, 1960-1978*. Montréal, Université du Québec à Montréal, Département de Science Politique, 1979. 98 p.

HAMELIN, Jean. *Guide du chercheur en histoire canadienne*. Québec, Presses de l'université Laval, 1986. 808 p.

LANGLOIS, Simon. *Genres de vie et conditions de vie des ménages: bibliographie*. Laboratoires de recherches sociologiques, Université Laval, 1983. 171 p.

LEBLANC, André E. et James D. Thwaites. *Le monde ouvrier au Québec. Bibliographie rétrospective*. Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1973. 283 p.

MONIÈRE, Denis et André Vachet. *Les idéologies au Québec: bibliographie*. Bibliothèque nationale du Québec, 1977. 176 p.

ROUILLARD, Jacques. (dir.), *Guide d'Histoire du Québec - du régime français à nos jours - Bibliographie commentée*. Montréal, Éditions du Méridien, 1991. 368 p.

SADLER, Judith De Board. *Families in Transition: an annotated bibliography*. Hamden Conn., Archon Books, 1988. 251 p.

SMITH, Dwight L.. *The History of Canada. An annotated bibliography*. ABC-Clio, Inc., 1983. 327 p.

SOUTHAM, Peter et Francine Barry. *Caractéristiques de la pauvreté au Québec, 1940-1973: bibliographie*. Institut Supérieur des Sciences Humaines, Québec, Université Laval, 1975. 221 p.

III • Études

A • Générales sur la société québécoise

BÉLANGER, Paul-R., Benoît Lévesque, Réjean Mathieu et Franklin Midy. *Animation et culture en mouvement. Fin ou début d'une époque?*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1987. 316 p.

BRAZEAU, Jacques. «Les nouvelles classes moyennes», dans F. Dumont et J.-P. Montminy: *Le pouvoir dans la société canadienne-française*. Québec, PUL, 1966, p. 151-163.

COLLIN, Jean-Pierre et Jacques Godbout. *Les organisations populaires en milieu urbain: contre-pouvoir ou nouvelle pratique professionnelle?*. INRS-Urbanisation, Montréal, avril 1975. 239 p.

COMEAU, Robert. *Jean Lesage et l'éveil d'une nation. Les débuts de la révolution tranquille* [avec la collaboration de Gilles Bourque]. Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1989. 367 p.

DUMONT, Fernand. *Le pouvoir dans la société-canadienne française*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1966. 252 p.

_____. *Idéologies au Canada français*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1971.

GAGNON, Gabriel et Luc Martin. *Québec 1960 - 1980: La crise du développement*. Montréal, Hurtubise HMH, 1973. 500 p.

GAGNON, Gabriel, *Sociologie, mouvements sociaux, conduites de ruptures: le cas québécois*, *Sociologie et Sociétés*, X, 2, 1978: 103-121.

_____, *La métamorphose des mouvements sociaux*, *Revue d'études canadiennes*, 23, 4, 1989: 5-15.

- FAVREAU, Louis. *Mouvement populaire et intervention communautaire de 1960 à nos jours: continuités et ruptures*. Montréal, Éditions du Fleuve et CFP, 1989. 307 p.
- FAVREAU, Louis et Pierre L'Heureux. *Le projet de société de la CSN de 1966 à aujourd'hui: crise et avenir du syndicalisme au Québec*. Montréal, CFP, 1984. 269 p.
- HAMEL, Pierre. *Action collective et démocratie locale. Les mouvements urbains montréalais*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1991. 239 p.
- _____. *Les mobilisations populaires urbaines*. Montréal, Nouvelle Optique, 1982. 482 p.
- HAMEL, Pierre et J.- F. Léonard. *Les organisations populaires, l'État et la démocratie*. Montréal, Nouvelle Optique, 1981. 208 p.
- LÉONARD, J.-F.. *Georges-Émile Lapalme*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1988. 297 p.
- LÉVESQUE, Benoît, *Le mouvement populaire au Québec: de la formule syndicale à la formule coopérative?*. *Coopératives et développement*, 16, 2, 1985: 43-66.
- _____. *Animation sociale, entreprises communautaires et coopératives*. Éditions coopératives A. Saint-Martin, Laval, Québec, 1979. 380 p.
- LINTEAU, Paul-André et al., *Histoire du Québec contemporain. II. Le Québec depuis 1930*. Montréal, Boréal, 1986. 643 p.
- MONIÈRE, Denis et André Vachet. *Les idéologies au Québec*. Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, 1976. 155 p.
- RIOUX, Marcel et Yves Martin. *La société canadienne-française*. Montréal, Hurtubise HMH, 1971. 404 p.
- TREMBLAY, Marc-Adélar. *Les Québécois à la recherche de leur identité culturelle*, Action Nationale, 1973, 62, 6: 439 - 450.
- VAILLANCOURT, Yves. *L'évolution des politiques sociales au Québec, 1940 - 1960*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1988. 513 p.

VEIT, Suzanne. *La participation des citoyens et la Compagnie des Jeunes Canadiens en 1971: trois études de cas.* [s.l.], 1971, [Bibliothèque Aménagement U. de M.]

B • Situation économique des familles

CHARBONNEAU, François *et al.* *Les conditions de vie des salariés québécois et leur stratégie, en temps de crise.* Département de Service social, Université de Montréal, mars 1985. 595 p.

CHARLAND, J.-P. et Jacques St-Pierre, *Le pouvoir d'achat des travailleurs, 1929 - 1960: quelques éléments d'évaluation, Recherches sociographiques, XXX, 2, 1990: 199 - 227.*

DAIGLE, Gérard, sous la direction de et avec la collaboration de Guy Rocher. *Le Québec en jeu - Comprendre les grands défis -*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1992. 807 p.

BELLEY, Jean-Guy *et al.* *La société de consommation du Québec.* Office de la protection du consommateur, Editeur officiel du Québec, 1980.

DUROCHER, René et Paul-André Linteau. *Le « retard » du Québec et l'infériorité économique des canadiens-français.* Trois-Rivières, Éditions Boréal-Express, 1971. 127 p.

LA FEDERATION DE QUÉBEC DES UNIONS RÉGIONALES. *La situation économique des familles salariées canadiennes-françaises.* Brochure non-datée. 13 p.

FRAPPIER-DESROCHERS, Monique. *Évolution de la répartition des revenus au Québec, 1961-1976: quelques facteurs explicatifs.* OPDQ, 1979. 93 p.

_____. *L'impact des transferts sur la répartition des revenus au Québec, 1967-1975.* OPDQ, 1980. 95 p.

HALBWACHS, Maurice. *Les enquêtes par budgets de familles, bibliographie et remarques critiques,* dans: *La classe ouvrière et les niveaux de vie.* Paris, Alcan, 1913, p. 457-487.

_____. *Bibliographie: Études sur la méthode des budgets de familles et sur le calcul du coût de la vie (depuis 1914),* dans: *L'Évolution des besoins dans les classes ouvrières.* Paris, Félix Alcan, 1933, p. 153-159.

- HAMELIN, Jean *et al.* *Les travailleurs québécois, 1941-71*. Québec, Inst. Sup. des Sciences Humaines, Université Laval, 1976. 547 p.
- LANGLOIS, Simon, *L'impact du double revenu sur la structure des besoins dans les ménages*, Recherches Sociographiques, vol. 25, # 2, mai-août 1984: 211-265.
- _____. *Les comportements socio-économiques des familles salariées au Québec*. Conseil québécois de la recherche sociale, 1988. 203 p.
- _____, *L'Univers des aspirations des familles québécoises: 1959, 1977*, dans: *Imaginaire social et représentations collectives, Mélanges offerts à Jean-Charles Falardeau*, publié sous la direction de Fernand Dumont et Yves Martin. Québec, Les Presses de l'Université Laval, , 1982, p. 225 - 252.
- LANGLOIS, Simon *et al.* *La société québécoise en tendances, 1960 - 1990*. Québec, IQRC, 1990. 667 p.
- LEBEL, Gilles. *Horizon 1980. Une étude sur l'évolution de l'économie du Québec de 1946 à 1968 et sur ses perspectives d'avenir*. Québec, Ministère de l'Industrie et du Commerce, 1970. 263 p.
- LEFEBVRE, F., *Les salaires et les prix de consommation au Canada en longue période*, L'Actualité Économique, vol. 37, # 3, octobre-décembre 1962: 395-410.
- LEROY, Vély, *L'Évolution des prix à la consommation au Canada [1960-1965]*, Commerce, vol. 69, #1, janvier 1967: 74-75.
- MACGREGOR, D.C., *Studies of the cost of living in Canada*, Canadian Journal of Economic and Political Science, vol. 7, # 4, novembre 1941: 545-558.
- MCLEOD, W. M., *A Note on the 1947-48 Family Budget Survey*, CIEPS, vol. 27, 1961: 243-247.
- MILLIGAN, Richard D., *A factor analysis of Canadian Urban Family Expenditures*, CIEPS, vol. 30, 1964: 241-245.
- MORRIS, N. C.. *Consumer Credit in the Post-War Canadian Economy*. Toronto, University of Toronto, 1962. 165 p.
- ROSEBOROUGH, Howard Ernest, *Some Sociological Dimensions of Consumer Spending*, CIEPS, 26, 3, 1960: 452 - 464.

SLATER, D.W.. *Les dépenses de consommation au Canada*. Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1957. 213 pages.

STIGLER, J. C., *The Early History of Empirical Studies of Consumer Behaviour*, Journal of Political Economy, 62, 1954, p. 95 ss.

TITTLE, Gilles. *L'art de dépenser*. La Fédération de Québec des Unions régionales des caisses populaires Desjardins, août 1969. 44 p.

TREMBLAY, Marc-Adéland et Gérald Fortin. *Les comportements économiques de la famille salariée du Québec: Une étude des conditions de vie des besoins et des aspirations de la famille canadienne-française d'aujourd'hui*. Québec, Presses Universitaires de Laval, 1964. 405 p.

_____. *Les conditions de vie, les besoins et les aspirations des familles salariées canadiennes-françaises*. Résumé des rapports, Québec, Centre de recherches sociales de l'Université Laval, 1961 [?]. 98 p.

_____. *Enquête sur les conditions de vie de la famille canadienne-française - l'Univers des Besoins -*, Recherches Sociographiques, 4, [1], 1963: 9-46.

_____. *Les salaires et le crédit dans le Québec*, Recherches Sociographiques, vol. 1, # 4, 1960: 503 - 507.

VAILLANCOURT, Cyrille, *Les comportements économiques de la famille salariée du Québec*, Revue Desjardins # 31, avril 1965, p. 63-64.

IV • Mémoires et thèses

COLLIN, Jean-Pierre. *La Ligue Ouvrière Catholique canadienne, 1938-1965: Un mouvement social urbain*. Thèse de doctorat, Département d'histoire, UQAM, 1990. 421 p.

FAVREAU, Louis. *Développement économique, classes sociales et mouvement ouvrier au Québec*, Université de Montréal [thèse de Maîtrise], 1972. 210 p.

FAVREAU, Louis. *La CSN dans le mouvement social québécois, 1966-1984*. Département de sociologie, Université de Montréal, Thèse de doctorat, 1988. 310 p.

- GENDREAU, Claude. *Syndicalisme et Coopération face à la protection et à la défense des consommateurs, - Etude d'un cas Québécois: les ACEF* - . École Pratique des Hautes Etudes (VIe section), Centre de Recherches Coopératives, Paris 1971. 198 p.
- LALIBERTÉ, Raymond. *La culture politique des Acefs*. Mémoire de maîtrise en sciences sociales, Université Laval, juin 1974. 269 p.
- LEGROS, Pierre. *Participation et discours de mobilisation à l'Association coopérative d'économie familiale de Montréal*. Mémoire de maîtrise en service social, Université de Montréal, 1980. 162 p.
- OUELLET, Claude. *Une expérience coopérative québécoise: la Caisse d'Economie des Travailleurs Réunis de Québec*. Mémoire de maîtrise, HEC, décembre 1982. 208 p.
- ROSEBOROUGH, Howard Ernest. *The Sociology of Consumer Spending*. Cambridge, Mass., Harvard University, 1957, (thèse de doctorat). 378 p.
- SIMARD, Carole. *L'Association Coopérative d'Economie Familiale (ACEF) comme agent de changement de la société québécoise*. Mémoire de maîtrise en sciences politiques, Université de Montréal, septembre 1973. 134 p.